



DARTEMENT D'HISTOIRE

MASTER :

**HISTOIRE DES MIGRATIONS ET DES MOUVEMENTS DE
POPULATIONSDANS LE BASSIN MEDITERRANEEN**

SEMESTRE 2

Module

**Histoire de la migration maghrébine en
Europe (XIX-XXème siècles)**

MOHAMED LAMRANI ALAOUI

2019-2020

La migration maghrébine vers l'Europe

Gildas Simon, Daniel Noin

Citer ce document / Cite this document :

Simon Gildas, Noin Daniel. La migration maghrébine vers l'Europe. In: Cahiers d'outre-mer. N° 99 - 25e année, Juillet-septembre 1972. pp. 241-276;

doi : <https://doi.org/10.3406/caoum.1972.2624>

https://www.persee.fr/doc/caoum_0373-5834_1972_num_25_99_2624

Fichier pdf généré le 23/04/2018

Abstract

The Maghrebian Migrations to Europe

This study is a synthetic reevaluation of the Maghrebian emigration to Europe and, in particular, of the latest developments. As far as numbers are concerned, there was a tremendous increase during the 1960's. As respects qualitative factors, new characteristics appear : an administrative supervision of the flows, improvement in the professional categories, and especially the growth of family units which emigrate. Regarding geographical considerations, changes must also be noted. In the various countries of the Maghreb, it is especially the great growth of migrants from urban regions that must be underlined ; from now on there will be various different regions of migrant origin. In the northwestern countries of continental Europe, there are also many different localities which receive the migrants even if the large industrial centers remain the principal points of attraction. Finally, the study comments upon the economic and social consequences of this large migratory movement by placing it in the sphere of relations between developed countries and those nations undergoing development.

Résumé

Cette étude est une mise au point synthétique sur l'émigration maghrébine vers l'Europe et, en particulier, sur son évolution récente. Au plan quantitatif, il y a eu un développement massif du mouvement au cours des années soixante. Au plan qualitatif, de nouveaux caractères apparaissent : le contrôle administratif des flux, l'amélioration du niveau professionnel et surtout l'essor d'une émigration familiale. Au plan géographique, des changements doivent également être notés. Dans les pays du Maghreb, c'est surtout l'importance croissante des migrants d'origine urbaine ; il y a désormais plusieurs types de régions de départ. Dans les pays de l'Europe continentale du Nord-Ouest, il y a aussi plusieurs types de lieux d'arrivée même si les grandes villes industrielles restent les principaux foyers d'attraction. L'étude aborde enfin les conséquences économiques et humaines de cette importante migration en la replaçant dans le cadre des relations entre pays développés et pays en voie de développement.

Les Cahiers d'Outre-Mer

La migration maghrébine vers l'Europe

Résumé. — Cette étude est une mise au point synthétique sur l'émigration maghrébine vers l'Europe et, en particulier, sur son évolution récente. Au plan quantitatif, il y a eu un développement massif du mouvement au cours des années soixante. Au plan qualitatif, de nouveaux caractères apparaissent : le contrôle administratif des flux, l'amélioration du niveau professionnel et surtout l'essor d'une émigration familiale. Au plan géographique, des changements doivent également être notés. Dans les pays du Maghreb, c'est surtout l'importance croissante des migrants d'origine urbaine ; il y a désormais plusieurs types de régions de départ. Dans les pays de l'Europe continentale du Nord-Ouest, il y a aussi plusieurs types de lieux d'arrivée même si les grandes villes industrielles restent les principaux foyers d'attraction. L'étude aborde enfin les conséquences économiques et humaines de cette importante migration en la replaçant dans le cadre des relations entre pays développés et pays en voie de développement.

Summary. — The Maghrebian Migrations to Europe. — This study is a synthetic reevaluation of the Maghrebian emigration to Europe and, in particular, of the latest developments. As far as numbers are concerned, there was a tremendous increase during the 1960's. As respects qualitative factors, new characteristics appear : an administrative supervision of the flows, improvement in the professional categories, and especially the growth of family units which emigrate. Regarding geographical considerations, changes must also be noted. In the various countries of the Maghreb, it is especially the great growth of migrants from urban regions that must be underlined ; from now on there will be various different regions of migrant origin. In the northwestern countries of continental Europe, there are also many different localities which receive the migrants even if the large industrial centers remain the principal points of attraction. Finally, the study comments upon the economic and social consequences of this large migratory movement by placing it in the sphere of relations between developed countries and those nations undergoing development.

L'émigration maghrébine vers l'Europe occidentale est en pleine évolution.

Sur le plan quantitatif, elle est devenue un phénomène de masse qui concerne aujourd'hui plus d'un million de personnes. La dernière décennie a été marquée par un accroissement considérable du nombre des migrants.

Sur le plan qualitatif, elle se transforme peu à peu : ses caractères administratifs et juridiques se précisent, son aspect familial se développe, sa structure démographique et professionnelle se modifie.

Sur le plan proprement géographique, elle connaît aussi des changements. Au Maghreb, le mouvement n'est plus limité à quelques foyers traditionnels comme la Kabylie ou le Souss, il s'étend désormais à de nombreuses régions et il concerne de plus en plus les villes. En Europe, les immigrés ne sont pas seulement installés en France, on les rencontre aussi dans divers pays industriels.

Le problème des sources.

Il n'est malheureusement pas facile de suivre tous ces changements. Les statistiques et la documentation relatives à cette migration sont dispersées, incomplètes et de valeur très inégale. Les effectifs sont souvent sous-estimés mais il arrive aussi qu'ils soient surestimés. Les confusions sont fréquentes entre travailleurs et résidents. On constate cependant une amélioration très nette de la qualité des statistiques depuis quelques années.

En Algérie, les statistiques annuelles du Ministère du Travail et des Affaires sociales indiquent le nombre des travailleurs autorisés à partir, leur origine géographique ainsi que leurs caractéristiques démographiques, familiales et professionnelles.

Au Maroc, des statistiques sont publiées par le Ministère du Travail et des Affaires sociales ; elles portent sur les travailleurs qui partent. Des informations plus détaillées sont fournies par le bureau casablancais de l'Office français d'Immigration, notamment sur le lieu d'origine, l'âge et l'activité exercée.

En Tunisie, les statistiques relatives à l'émigration sont fournies par la direction de l'émigration de l'O.F.P.E. (Office pour la Formation Professionnelle et pour l'Emploi). Elles indiquent le gouvernorat d'origine, le pays d'arrivée, la répartition professionnelle des émigrants. D'une façon générale, la qualité des informations statistiques tend à s'améliorer dans la mesure où les flux migratoires sont de plus en plus contrôlés.

En France, les recensements de l'I.N.S.E.E. apportent de nombreux renseignements, mais ils sous-évaluent la population étrangère.

Les dénombrements du Ministère de l'Intérieur établis annuellement d'après les titres de séjour, concernent les populations marocaine et tunisienne. On y trouve la répartition par départements de toutes les personnes âgées de plus de 15 ans, au 31 décembre de chaque année. Les statistiques surévaluent légèrement les effectifs car les retours définitifs dans les pays d'origine ne sont pas toujours enregistrés. Les statistiques relatives aux Algériens en France sont restées assez floues de 1960 à 1970 en dépit des estimations publiées par le Ministère de l'Intérieur. La situation s'est nettement améliorée avec l'établissement des certificats de résidence dont tous les Algériens adultes de plus de 15 ans doivent être pourvus depuis l'accord de 1968. Les états, arrêtés au 1^{er} avril 1970 et au 1^{er} janvier 1971, donnent de précieux renseignements sur l'âge, la situation professionnelle, la répartition départementale, les arrivées d'Algériens avant le 1^{er} janvier 1969 et depuis cette date.

L'O.N.I. publie des statistiques qui renseignent sur les flux migratoires annuels. Elles concernent les entrées des travailleurs permanents et saisonniers, notamment Marocains et Tunisiens, mais elles ne concernent pas les Algériens. Pour les déplacements des Algériens entre la France et l'Algérie, il faut se rapporter aux statistiques d'embarquement et de débarquement tenues par le Ministère de l'Intérieur.

Dans les autres pays d'Europe ayant des travailleurs maghrébins, les informations sont en général réduites parce que l'immigration est récente et surtout parce que les effectifs concernés sont relativement faibles à côté des autres colonies étrangères. Dans les divers pays, on trouve des données sommaires dans les résultats des recensements ou dans les annuaires statistiques : les effectifs indiqués paraissent assez inférieurs à la réalité. Des données plus précises et plus détaillées sont fournies par les organismes ou les administrations chargées de contrôler ou de placer des travailleurs étrangers comme, par exemple, l'Office fédéral de Placement de Nuremberg pour la R.F.A., comme le Ministère de l'Emploi et du Travail ou l'Office national de l'Emploi pour la Belgique.

I. — L'essor récent du mouvement

A. - *L'évolution historique.*

L'émigration maghrébine en Europe, et plus spécialement en France, possède maintenant une tradition qui remonte au début de ce siècle. Tantôt libre et spontanée, voire clandestine, tantôt contrôlée et réglementée, parfois forcée, elle exprime, par ses variations et ses fluctuations, tout un passé de relations économiques, sociales et politiques entre les deux rives de la Méditerranée et s'inscrit aujourd'hui dans le

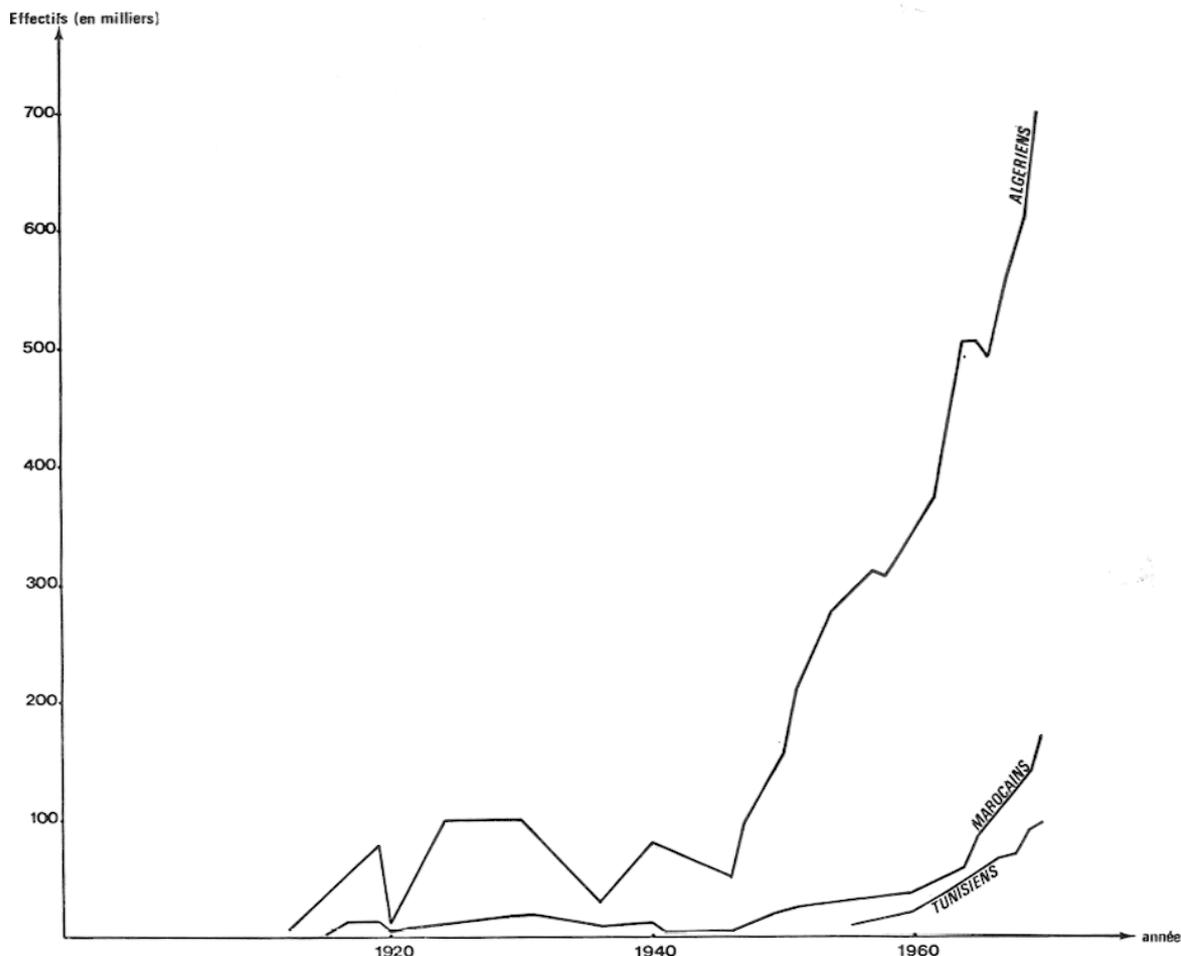


Fig. 1. — L'évolution du nombre des immigrants nord-africains en France jusqu'en 1970.

cadre des rapports existant entre les pays sous-développés du Nord de l'Afrique et les états industrialisés de l'Europe du Nord-Ouest. Comme toute migration internationale, la migration maghrébine vers l'Europe a été — et reste — très sensible à la conjoncture.

La migration maghrébine vers l'Europe est plus ancienne qu'on ne l'imagine généralement. Les premiers migrants algériens à venir en France semblent avoir été des commerçants ambulants appelés « Turcos » à partir de 1870-71 ; les travailleurs de l'industrie ont commencé à venir à partir de 1900-1905 ; ils ont été suivis à quelques années près, par les premiers Marocains. En 1912, une enquête effectuée par l'Office de l'Algérie évaluait le nombre des Algériens à 4 000 ou 5 000. C'étaient, en majorité, des Kabyles employés dans les industries marseillaises, dans les chantiers du métropolitain à Paris, dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. En 1913-1914, le nombre des Maghrébins avait rapidement

augmenté ; il atteignait 30 000 à la veille de la Première Guerre mondiale (1).

Au cours de ce conflit, la France organise en Afrique du Nord une émigration forcée pour compléter ses besoins en soldats et en travailleurs. 132 000 Maghrébins remplacent, dans les fermes, les usines d'armement et les services de l'Intendance, les Français mobilisés. Mais, après l'Armistice, la plupart de ces ouvriers furent rapatriés en Afrique du Nord ; en 1919, on n'en comptait plus qu'une dizaine de mille.

Le départ des travailleurs du Maghreb vers la France reprit quelques années après. En 1924, il y avait de nouveau près de 120 000 Maghrébins dont 100 000 Algériens, 10 000 Marocains et 10 000 Tunisiens. Mais le climat psychologique avait changé et les autorités coloniales s'efforcèrent, par diverses mesures, de limiter le nombre des partants ; la colonie maghrébine conserva le même effectif jusqu'en 1930. Elle représentait alors 4 % de la population étrangère résidant en France, mais la grande crise économique entraîna un reflux important vers l'Afrique du Nord ; le minimum fut atteint en 1936. Une reprise s'effectua à la fin de cette période mais l'invasion de la France arrêta brusquement le mouvement.

Depuis 1946, on assiste à un développement de plus en plus massif et diversifié de la migration nord-africaine vers l'Europe (fig. 1). L'essor le plus considérable a été enregistré par l'Algérie, dont le nombre des émigrés en France est passé de 50 000 en 1946 à 150 000 en 1950, atteignant un premier palier de 300 000 entre 1955 et 1957, puis un second de 500 000 en 1964-67. Depuis cette date, la croissance a repris pour arriver à près de 700 000 au 1^{er} janvier 1971 (d'après le Ministère de l'Intérieur). On ne comprend évidemment pas, dans ces deux derniers chiffres, les anciens harkis ou ceux, peu nombreux, qui ont opté pour la nationalité française lors de l'indépendance algérienne.

Parallèlement, ce courant algérien a été renforcé par le développement de l'émigration marocaine et tunisienne. Le nombre des Marocains adultes en France est passé de 20 000 en 1950 à 170 000 en 1971 ; et celui des Tunisiens adultes de 3 000 en 1949 à près de 100 000 en 1971 (Ministère de l'Intérieur). Si on tient compte des jeunes, il faut majorer sensiblement ces chiffres.

Au total, il y a donc au moins un million de Maghrébins en France au début de 1971. En quelques années, la progression a été remarquable.

De la même façon, l'élargissement des flux migratoires se constate aussi en Europe puisque 75 — 80 000 Maghrébins se partagent entre la Belgique, les Pays-Bas et la République fédérale allemande. Il est

(1) AUGARDE (J.) : op. cité, p. 23.

possible que ce chiffre soit déjà largement dépassé car l'augmentation de l'effectif des travailleurs du Maghreb a été rapide au cours des dernières années. Dans ces pays, la migration maghrébine a été beaucoup plus tardive qu'en France ; elle a commencé dans les années trente en Wallonie mais seulement dans les années cinquante en Flandre, en Hollande ou en Allemagne. Au cours des années soixante, elle a même gagné la Suisse et la Scandinavie.

B. - Les effectifs actuels en Europe.

Nationalités	1968		1-1-1970 Ministère de l'Intérieur	1-1-1971 Ministère de l'Intérieur
	Ministère de l'Intérieur 31-12-1968	INSEE Recensement		
Algériens	562 287 *	473 812 *	411 852-608 463 *	487 781-697 316 *
Marocains	119 521	84 236 *	143 397	170 835
Tunisiens	73 261	61 028 *	89 181	96 821
		619 076 *	644 430	755 437

* Y compris les enfants de moins de 16 ans.

TABLEAU I : *Les effectifs actuels en France*

— En comptant les enfants, les Algériens constituent au 1^{er} janvier 1971 la communauté étrangère la plus nombreuse. Ils devancent les Portugais (607 069), les Espagnols (601 095) et les Italiens (592 787). Les Marocains arrivent à la cinquième place et les Tunisiens à la septième (Ministère de l'Intérieur).

Nationalités	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.	Suisse	Scandinavie
Algériens	3 462	900	1 558 *	1 000 ?	} 1 500 environ
Marocains	20 980	13 000 (1) *	6 004 *		
Tunisiens	1 291	?	2 100 (2) *	700 ?	

* Nombre de travailleurs.
(1) 15 525 au 1-1-1970
(2) 8 000-10 000 au 1-1-1971.

TABLEAU II : *Les effectifs dans les autres pays européens en 1968*

Dans les autres pays d'Europe, la part de l'immigration maghrébine est beaucoup plus faible qu'en France puisqu'on dénombrait 1 039 000 travailleurs étrangers en R.F.A. au 30 juin 1968 et 483 000 étrangers de plus de 12 ans en Belgique au 31 décembre 1968.

C. - *Les causes du mouvement migratoire actuel.*

La forte poussée que l'émigration maghrébine a connue depuis 1945 — puisque le nombre des émigrés en Europe est passé de 60 000 à cette date, à près de 1 100 000 en 1971 — est le fait majeur de l'évolution récente. Il importe d'en rechercher les raisons de part et d'autre de la Méditerranée.

1) *Au Maghreb :*

Le problème du chômage et du sous-emploi reste le moteur essentiel de la migration vers l'Europe. Il est certes très délicat d'estimer l'importance de ces phénomènes mais leur réalité ne fait aucun doute. Le nombre de chômeurs est considérable : près de 900 000 en Algérie d'après le recensement de 1966, en comptant les personnes arrivant sur le marché du travail cette année-là. En Tunisie, il y aurait de 160 000 à 300 000 chômeurs en 1969, et au Maroc, 765 000 en 1967. Mais si l'on tient compte du sous-emploi sous ses diverses formes, la situation est encore bien plus grave (2).

Le problème est constamment aggravé par la poussée démographique qui a entraîné le doublement de la population nord-africaine en l'espace de trente ans. Les taux d'accroissement naturel sont très élevés. La charge familiale ne cesse d'augmenter et le rapport actifs/inactifs de se dégrader. Chaque année, le nombre de jeunes parvenant à l'âge du travail s'accroît : 265 000 au Maroc en 1967, 400 000 en 1970.

Les mutations que connaissent les sociétés maghrébines depuis l'Indépendance favorisent le déclenchement d'une émigration massive et généralisée. Elles font naître dans la population — et notamment chez les jeunes — des besoins nouveaux qui ne sont pas satisfaits faute d'un nombre suffisant d'emplois permanents et correctement rémunérés. Elles détendent les liens traditionnels avec le milieu d'origine en affaiblissant les structures sociales et familiales traditionnelles.

Les causes politiques ne sont pas à négliger. La désorganisation des sociétés traditionnelles par la colonisation a joué dans le sens de la mobilité des familles et des individus. Les destructions de villages et les regroupements de population provoqués par la guerre d'Algérie ont accusé le phénomène, particulièrement dans l'Est du pays. Les nouveaux régimes, enfin, ont entraîné le départ des Israélites vers Israël ou vers la France.

Il n'en reste pas moins vrai que la cause essentielle de l'émigration est d'ordre économique.

(2) Annuaire de l'Afrique du Nord, 1967, p. 493, 1969, p. 113.

2) *En Europe :*

A ces raisons et à ces impératifs de départ dans les pays maghrébins, correspond inversement une attraction puissante de la part des pays les plus industrialisés de l'Europe ; ce besoin de main-d'œuvre concerne surtout les emplois à faible ou très faible qualification professionnelle que les ouvriers européens abandonnent pour de meilleures conditions de travail et de rémunération ; il concerne aussi les emplois qualifiés où la main-d'œuvre nationale est souvent insuffisante.

Cette immigration de main-d'œuvre étrangère — et maghrébine en particulier — intéresse d'autant plus les pays européens et leurs entreprises qu'elle se plie très exactement aux fluctuations de la conjoncture économique et du marché de l'emploi. La politique allemande, en la matière, est particulièrement rigoureuse. Sur un plan général, l'expansion économique des Pays du Marché Commun, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a été favorable au développement d'un puissant courant migratoire en provenance du Maghreb.

Parmi les pays industrialisés d'Europe, trois pays du Marché Commun — outre la France — attirent plus particulièrement les travailleurs du Maghreb : l'Allemagne occidentale, la Belgique et les Pays-Bas. Ailleurs, l'attraction est faible ou nulle. En Italie, les provinces du Sud suffisent à satisfaire les besoins en main-d'œuvre des provinces septentrionales. En Suisse, les travailleurs italiens ne peuvent être que difficilement concurrencés. En Angleterre, les immigrants viennent des pays du Commonwealth. En Suède, ils viennent de Finlande.

En France, l'appel à la main-d'œuvre étrangère a été puissant en raison des particularités de la structure par âges et par suite de l'expansion économique des vingt dernières années. En outre, l'évolution des courants migratoires a été très favorable au développement de l'immigration nord-africaine : alors qu'avant 1939, la main-d'œuvre étrangère était formée en majorité de Polonais, d'Italiens et de Belges, cette immigration s'est ralentie (Italie) et a même disparu (Belgique - Pologne) depuis 1945-50 en raison du développement économique de ces pays.

La France a donc été obligée de faire appel à de nouvelles sources de main-d'œuvre (Espagne, Portugal, Yougoslavie, Turquie), et d'ouvrir plus largement ses portes à l'immigration maghrébine. Ceci explique le développement du courant en provenance d'Algérie, puis du Maroc et de la Tunisie. De ce fait, la part des Maghrébins dans la population étrangère résidant en France est passée de 4 % en 1930 à 28 % environ en 1971.

Devant ces nouvelles dimensions de la migration maghrébine, les différents états concernés se sont engagés dans une politique de concertation et d'accords. Les états du Maghreb sont surtout préoccupés par le problème du chômage, alors que les pays européens sont animés du



**Fig. 2. — L'émigration des travailleurs maghrébins vers l'Europe.
Importance des départs en 1969-1970 selon les principales unités administratives des trois pays.**

souci de satisfaire leurs besoins en main-d'œuvre et de contrôler les arrivées.

En conclusion, cette évolution très générale et cette politique d'accords bilatéraux qui n'a pu débiter qu'après l'indépendance de l'Afrique du Nord sont en passe de modifier profondément les fondements géographiques et les caractères traditionnels de l'émigration maghrébine.

II. — Les foyers de départ

A. - *Les caractères généraux de la répartition géographique.*

La majeure partie des émigrants maghrébins en Europe est originaire de la zone côtière qui est, en gros, la plus peuplée de l'Afrique du Nord : Anti-Atlas occidental, Souss, Haut-Atlas occidental, Rif oriental, Trara, Dahra, Grande et Petite-Kabylie, Sahel de Bizerte, Sahels de Sousse et de Sfax, Djerba et bordure côtière du Sud tunisien. Il faut ajouter à ces régions, les grandes villes côtières : Casablanca, Alger et Tunis (fig. 2 et 3).

L'intérieur du Maghreb et le Sahara fournissent peu d'émigrants à l'exception des hautes plaines constantinoises, des Aurès, du Haut-Tell tunisien et de quelques groupes d'oasis : Figuig au Maroc, la vallée de la Saoura en Algérie et les oasis des Nefzaouas en Tunisie.

De nombreux facteurs interviennent dans la géographie de l'émigration en milieu rural : la densité de la population par unité de surface utilisable, l'intensité des systèmes de culture ou d'élevage, la répartition de la terre entre les habitants, la nature et l'antériorité éventuelle des autres courants migratoires, l'attachement à la terre natale, l'intervention des autorités ou des bureaux de recrutement. Parmi ces facteurs, la date de rupture de l'équilibre entre les hommes et les ressources semble avoir joué un rôle important ; ainsi, dans les foyers traditionnels de l'émigration vers l'Europe, cette rupture remonte à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle ; elle s'est produite dans des régions relativement surpeuplées où était installée une petite paysannerie berbère ou à forte tradition berbère. L'attachement au pays explique le choix du caractère temporaire des départs : une émigration même lointaine et prolongée est choisie de préférence à une émigration plus ou moins définitive vers une ville proche ; ce choix détermine le maintien sur place d'une population nombreuse dans des régions peu favorisées par la nature en raison de leurs caractéristiques morphologiques ou climatiques : Rif, Kabylie, Anti-Atlas. L'intervention des autorités ou des bureaux de recrutement tend aujourd'hui à modifier la géographie des départs ; de plus en plus, les courants spontanés sont remplacés par une

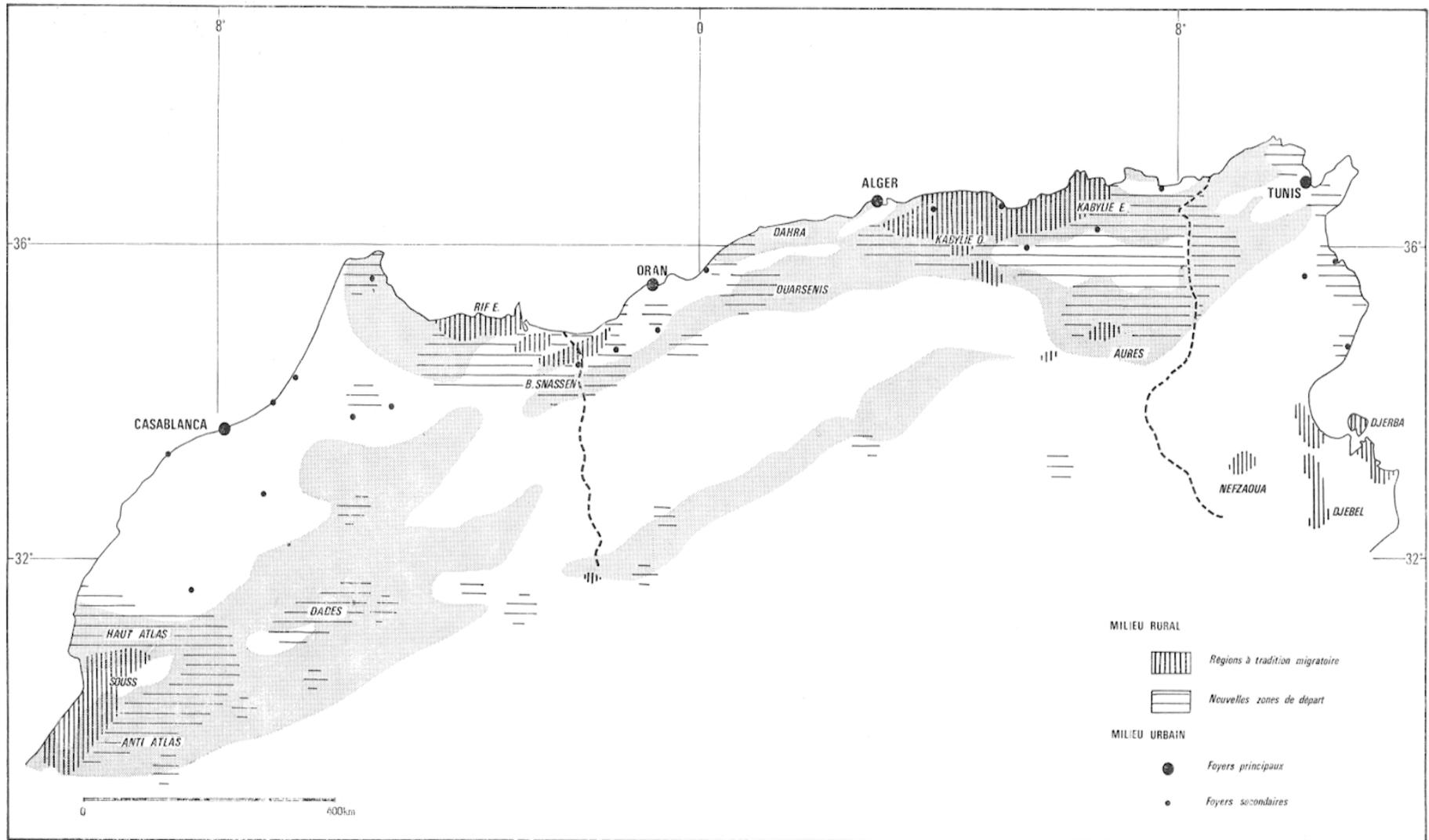


Fig. 3. — L'émigration des travailleurs maghrébins vers l'Europe : lieux de départ.

émigration organisée et structurée selon des impératifs nationaux ; la Tunisie en offre l'exemple le plus net.

Du fait de l'évolution de chacun de ces facteurs, la répartition géographique de l'émigration maghrébine n'est plus stable comme elle l'était naguère. Elle a beaucoup évolué depuis la période de l'entre-deux-guerres au cours de laquelle les Kabyles et les Chleuhs du Souss constituaient à eux seuls 80 ou 90 % des partants.

De nouveaux foyers ruraux sont apparus au cours de la période 1950-1960 (Hautes-Plaines constantinoises, Sud-Tunisien, Rif oriental) ; d'autres sont apparus encore plus récemment (Haut-Tell et Sahels en Tunisie, vallée du Dadès au Maroc). La carte des départs vers la France en 1969-1970 montre la diffusion de l'émigration dans tout le milieu rural maghrébin. En 1971, il y a peu de tribus ou de fractions qui ne fournissent leur contingent d'hommes à l'émigration vers l'Europe. Celle-ci est devenue un fait quasi général dans toutes les régions rurales maghrébines, même les plus isolées.

Mais ce flux ne touche plus seulement les ruraux, il concerne aussi les citadins. Les villes, sous la double pression de la croissance de leur population et de l'exode rural, sont devenues aussi des foyers de plus en plus actifs de départ. L'émigration, devenant urbaine et portant les marques d'une évolution sociale plus avancée que celle des campagnes, modifie de ce fait ses caractères démographiques, économiques, psycho-sociaux et culturels.

Il apparaît donc nécessaire de distinguer désormais plusieurs types de régions de départ qui se différencient par de nombreux traits. On distinguera successivement les régions rurales à tradition migratoire relativement ancienne, les nouveaux foyers de départ en milieu rural et enfin les foyers urbains.

B. - La typologie des foyers de départ.

1) Les régions rurales à tradition migratoire ancienne.

Quatre régions appartiennent à ce type : ce sont la Kabylie, les pays Chleuhs du Sud-Ouest marocain, le Rif oriental et le Sud tunisien. Elles présentent toutes des caractères communs : milieu rural défavorable à l'agriculture, du fait du relief ou de l'aridité ; intensité du peuplement par rapport aux surfaces agricoles disponibles ; ancienneté de la rupture entre la charge démographique et les possibilités de l'économie rurale, expliquant la précocité des mouvements migratoires, tant à l'intérieur du Maghreb qu'à l'étranger ; caractère massif de l'émigration : une partie importante de la population adulte masculine est concernée ; émigration temporaire par suite du vif attachement de ces populations sédentaires à leur région d'origine ; ressources exté-

rieures très supérieures aux revenus locaux ; faiblesse de la colonisation agricole européenne et de l'urbanisation.

Mais dans ces vieux foyers migratoires, une différence notable apparaît d'une part, entre la Kabylie et le Sud-Ouest du Maroc qui se sont tournés vers l'Europe dès le début, et, d'autre part, le Sud tunisien et le Rif oriental qui ne se sont intégrés à ce mouvement que plus tardivement, après avoir pratiqué pendant longtemps une émigration temporaire masculine à l'intérieur de l'Afrique du Nord.

Dans l'Est de l'Algérie, les vieux foyers de l'émigration vers l'Europe sont en Grande et Petite-Kabylie, spécialement autour de Larba naït Iraten, de Djidjelli et d'El-Milia ; on peut leur associer des foyers isolés dans les Aurès et dans l'Ouest algérien (monts du Dahra et des Trara).

— *La Kabylie* est, depuis le début, le principal réservoir de l'émigration algérienne en France. En 1939, les trois quarts des Algériens émigrés provenaient de cette région ; en 1952, 50 à 60 %. Malgré une diminution relative par rapport à l'ensemble, son apport reste important. En 1966, le recensement des résidents absents à l'étranger ayant conservé des liens avec leur région d'origine, indiquait encore 20 % d'émigrés originaires du département de Tizi-Ouzou (Grande Kabylie) et 25 % du département de Sétif (qui englobe notamment la Petite-Kabylie). En 1969, elle reste encore l'une des principales zones de départ.

L'émigration fournit les trois quarts des ressources de la Grande-Kabylie qui est l'une des régions naturelles les plus défavorisées du pays. Peuplée de 850 000 habitants, elle ne dispose que de 130 000 ha utilisables et seulement de 4 800 ha irrigués. Malgré la grande extension de l'arboriculture et la mise sur pied d'un programme de développement régional en 1968, le départ vers l'Europe reste une nécessité absolue.

Du fait de son ancienneté et de sa forte cohésion, cette émigration kabyle est fortement organisée et bien implantée en France. Elle se trouve pour moitié dans la région parisienne, et pour le quart à Marseille ou dans la vallée du Rhône. Sur le plan professionnel, la diversité est très grande avec une nette préférence pour les emplois stables de l'industrie par rapport à ceux du bâtiment et des travaux publics. Le chômage est relativement peu fréquent. On note la présence d'une émigration commerçante (cafetiers, hôteliers, marchands divers) provenant surtout de Larba naït Iraten. La relève familiale s'effectue régulièrement et le départ des femmes est encore assez rare.

— Les émigrants des Aurès et de la région de Tlemcen présentent les mêmes caractéristiques ; les premiers se regroupent à Marseille et en Lorraine, les seconds vont plutôt dans le Nord où certains exercent aussi des professions commerçantes.

— Au Maroc, les pays chleuhs du Sud-Ouest offrent de nombreux points de comparaison avec les vieux foyers algériens en ce qui concerne l'émigration. Le mouvement y a été très précoce puisqu'il a commencé en 1909-1910. Les partants pratiquaient auparavant une émigration temporaire en Algérie orientale et c'est l'exemple des premiers émigrants de l'Oranie qui leur fit prendre, à leur tour, le chemin de la France. En 1939, ils formaient 90 à 95 % des ouvriers marocains en France ; en 1953, encore 70 % ; en 1966, près de la moitié ; actuellement moins d'un cinquième.

La grande majorité des Chleuhs vient des secteurs les plus pauvres du Souss. Dans le Pays Chtouka, un homme valide sur six part pour l'Europe, deux sur cinq dans la vallée de l'Oued Massa, un sur trois ou quatre dans la région de Tiznite. Les départs ont touché plus tardivement l'Anti-Atlas occidental où les conditions physiques et la charge démographique étaient moins défavorables. Ici, comme en Kabylie, la proportion des ouvriers travaillant dans le bâtiment est faible ; 78 % sont dans l'industrie. Seuls, les émigrants de l'Anti-Atlas, venus plus tardivement, sont employés dans les mines françaises ou belges. La proportion des ouvriers spécialisés et qualifiés est plus forte ici que dans les autres régions rurales marocaines où les départs sont plus récents. On connaît aussi quelques cas d'ouvriers devenus épiciers, hôteliers ou bouchers. De même que les Kabyles, ils se concentrent dans la région parisienne.

— Le Sud tunisien possède une longue tradition migratoire, tout comme la Kabylie ou le Sud-Ouest du Maroc. Il existait dans cette région plusieurs types de migration : une émigration de commerçants vers le Nord de la Tunisie ou vers l'Algérie orientale, une émigration de saisonniers vers le Tell ou les oliveraies sfaxiennes, une émigration de prolétaires vers Tunis.

Ces courants ont été, en grande partie, détournés vers la France à partir de 1956 et plus encore après 1965 au moment de la réforme des structures professionnelles qui a complètement désorganisé les circuits traditionnels de l'émigration spécialisée. En outre, on a assisté, depuis l'indépendance de l'Algérie, au reflux des marchands et des commerçants qui s'y étaient installés. En 1969, il y avait entre 18 000 et 20 000 hommes du Sud tunisien en France. Les principaux foyers de départ sont : l'île de Djerba, les oasis côtières de Zarzis et surtout de Mareth, les Djebalias de la région de Ghomrassen et surtout de Tataouine, les oasis intérieures des Nefzaouas.

Si les gens du Sud ont acquis, par rapport aux autres émigrants tunisiens une certaine insertion géographique et professionnelle en France, ils ne présentent pas encore la répartition et la promotion professionnelle des Kabyles et des gens du Souss. La majorité est employée dans le bâtiment et les travaux publics ou les services de nettoyage.

Leur sens communautaire est très accusé et ils se mêlent peu aux autres Tunisiens.

L'émigration reste presque exclusivement masculine et les départs des femmes venant rejoindre leur mari en France sont plus rares que dans les autres régions tunisiennes.

— Le Rif oriental présente une évolution migratoire très comparable à celle du Sud tunisien. De cette région montagneuse comprise entre Al Hoceïma et Nador, où les densités humaines sont aussi surprenantes que dans les foyers précédents, les hommes ont émigré dès le début du XX^e siècle vers l'Algérie voisine.

Ils occupaient des emplois d'ouvriers agricoles spécialisés, dans les grandes fermes viticoles de l'Oranie et dans les exploitations maraîchères de l'Algérois. Certains travaillaient aussi à Alger dans le bâtiment, l'industrie et le commerce. Mais ce courant qui a décliné avec les débuts de la guerre d'Algérie s'est pratiquement arrêté après le conflit frontalier de 1965. L'émigration s'est alors dirigée massivement vers l'Europe mais pas uniquement vers la France où sont allées les populations provenant de l'ancienne zone française. Par contre, les ouvriers des tribus de l'ancienne zone espagnole se sont dirigés en grand nombre vers l'Allemagne et les Pays-Bas.

La répartition professionnelle traduit le caractère récent de la migration rifaine. On y compte beaucoup d'ouvriers agricoles, de mineurs et d'ouvriers du bâtiment.

Il est intéressant de noter qu'à partir de ce foyer situé entre Al Hoceïma et Nador, l'émigration a gagné la bordure méridionale du Rif en direction d'Oujda et de Taza et s'étend maintenant dans le Rif central.

2) *Les nouveaux foyers du milieu rural.*

Certains de ces foyers apparaissent comme des extensions des foyers traditionnels. C'est le cas des hautes plaines constantinoises au contact de la Kabylie, ou encore du Tell intérieur tunisien à proximité de l'Est algérien. D'autres se développent sans lien véritable avec les vieilles régions d'émigration vers l'Europe comme le Sahel de Sousse, l'Atlas de Beni-Mellal ou la vallée du Dadès.

Dans ces régions nouvellement acquises à l'émigration on peut constater plusieurs traits communs : l'augmentation très rapide des départs depuis quelques années, la faible cohésion sociale des migrants qui s'éparpillent en Europe, la fréquence relative des départs familiaux et enfin la faiblesse du niveau de qualification professionnelle.

— On peut rapprocher la situation des Hautes-Plaines constantinoises de celle du Haut-Tell tunisien.

Le relief, le milieu bioclimatique et les possibilités agricoles y sont comparables, les densités humaines aussi ; il s'agit de populations mal enracinées dont la sédentarisation est relativement récente. Ces régions ont connu la marque de la colonisation européenne, sous la forme de grandes exploitations très mécanisées et pratiquant des systèmes de culture très extensifs. Les populations locales ont été refoulées sur les versants montagneux où l'érosion des sols s'est brusquement accélérée. La dégradation du milieu y est très poussée ; la structure agraire et sociale actuelle, héritée de la période coloniale, ne permet pas à l'ensemble de la population agricole de vivre. C'est pourquoi ces régions alimentent de forts courants d'exode rural vers les grandes villes.

C'est dans ce contexte que s'est développée l'émigration vers l'étranger qui prend ainsi des allures de départ définitif par rupture des attaches avec la région d'origine.

— Le cas du Sahel de Sousse est nettement différent. D'une part, il présente des traits qui rappellent le Sud tunisien (forte densité de population, vieille paysannerie sédentaire, situation de surpeuplement par rapport aux ressources locales, présence d'un courant migratoire vers Tunis) mais, d'autre part, il s'en distingue par de nombreux aspects : un système de culture relativement intensif bien que la vieille oliveraie y pose un grave problème de reconversion, une certaine activité dans les secteurs secondaires et tertiaires, des relations anciennes entre la ville et la campagne, un degré d'urbanisation et d'évolution nettement plus élevé que dans le Sud.

L'émigration a pris naissance dans le Sahel central, là où domine la monoculture oléicole, mais la majorité des partants proviennent de grosses localités rurales en cours d'urbanisation, ce qui donne à ce type de foyers une situation de transition avec l'émigration urbaine.

3) *L'importance croissante des foyers urbains.*

La contribution croissante des villes aux départs vers l'Europe est l'un des aspects essentiels de l'évolution que connaît la migration maghrébine actuelle. Cette importance croissante se constate dans les trois pays.

En Algérie, la part des émigrants urbains est passée de 10 à 20 % en 1953, à 65 % en 1968. Deux émigrants sur trois sont donc aujourd'hui originaires des villes, et près d'un sur trois vient d'une grande ville (d'après les chiffres du Ministère algérien du Travail).

Au Maroc, la participation de Casablanca a beaucoup augmenté de 1967 à 1970 : 722 partants vers la France en 1967 (5,3 % du total), 3 682 en 1970 (15,2 %). Le phénomène est également sensible à Rabat, à Kénitra et à Meknès (d'après les chiffres de l'O.N.I.).

En Tunisie, alors que pendant longtemps l'émigration fut le fait des populations rurales du Sud, le rôle des villes côtières de Bizerte

à Sfax n'a cessé d'augmenter. Mais la contribution la plus importante est apportée par Tunis, qui a fourni, en 1970, 29 % des travailleurs permanents en France (O.N.I.).

Les villes les plus concernées par le mouvement sont, semble-t-il, celles où la situation de l'emploi est la plus difficile : c'est le cas, tout particulièrement des métropoles des trois pays comme Casablanca, Alger et Tunis, mais aussi de quelques capitales régionales comme Sousse, Sfax, Constantine, Oujda, Meknès. Ce sont également des villes où le secteur moderne occupe une place importante et où la main-d'œuvre recherche des emplois rémunérateurs en Europe. Les vieilles cités traditionnelles paraissent relativement peu concernées jusqu'à présent bien que la situation économique y soit souvent peu brillante.

De nombreuses raisons expliquent le développement de l'émigration urbaine. Parmi les plus importantes figurent l'urbanisation croissante de la population et l'aggravation du chômage urbain. Celui-ci avait été provisoirement réduit après l'indépendance nationale avec le développement du secteur tertiaire, mais l'exode vers les grandes villes a été tel que celles-ci ne peuvent plus fournir suffisamment d'emplois à la population qui vient s'y entasser. Une partie des travailleurs et de leur famille, non intégrés professionnellement ou socialement à la ville, vivant précairement de petits métiers ou d'emplois temporaires a donc émigré en Europe.

Mais un second courant très différent du précédent se développe également. Il est formé de travailleurs qui ont une spécialisation ou une qualification professionnelle et qui partent pour trouver en Europe des rémunérations plus élevées ou pour tenter d'obtenir une promotion professionnelle. En 1968, 34 % des émigrants des grandes villes algériennes possédaient une qualification professionnelle contre 31 % dans les villes moyennes et 11 % dans les communes rurales (Ministère algérien du Travail).

III. — Les nouveaux caractères de l'émigration

Par rapport à la période de l'entre-deux-guerres, l'émigration maghrébine présente des traits nouveaux : le contrôle administratif est de plus en plus poussé, le départ des familles devient plus fréquent, le niveau professionnel s'est amélioré.

A. - *Un mouvement contrôlé et réglementé.*

Depuis 1946, la migration maghrébine, vers la France, a connu deux grandes phases. Pendant la première, qui s'est prolongée au-delà de l'indépendance, les émigrants arrivaient en France sans contrat de

travail et sans subir de restriction en fonction de leur âge, de leur état médical ou de leurs aptitudes professionnelles. Depuis, chaque Etat maghrébin s'est engagé dans une politique de contrôle et de réglementation de ses flux migratoires à la suite d'accords bilatéraux avec la France ou les autres pays européens.

1) *L'émigration marocaine.*

Ainsi, le Maroc a conclu un accord avec la France, le 1^{er} juin 1963, sur l'entrée des travailleurs marocains par le canal de l'O.N.I. (Office National de l'Immigration) dont une mission permanente s'est installée à Casablanca.

Le rôle de cette mission est d'effectuer le recrutement et la sélection de la main-d'œuvre sur le plan médical, judiciaire et professionnel. Les travailleurs recrutés sont pourvus d'un contrat de travail leur garantissant leur rémunération et, théoriquement, le logement, puis ils sont dirigés directement vers leurs lieux de travail par les soins de l'O.N.I. : c'est la procédure officielle dite d'introduction.

Mais à côté de cette immigration contrôlée, il existe une autre disposition, dite de régularisation, qui permet au travailleur entré en France avec un passeport de tourisme, ou même d'une manière clandestine, de faire régulariser sa situation lorsqu'il a trouvé un emploi. Cette pratique a fortement décliné depuis ces dernières années puisque la proportion des travailleurs permanents de nationalité marocaine introduits officiellement en France par l'O.N.I. est passée de 35 % en 1967 à 87 % en 1970. Cet accord de main-d'œuvre a été complété par une convention de Sécurité sociale en 1965. Le Maroc a signé d'autres accords de main-d'œuvre, avec la Belgique et la République fédérale allemande en 1964, avec les Pays-Bas en 1969.

2) *L'émigration tunisienne.*

Pendant de nombreuses années, de 1955 à 1963, le départ des travailleurs tunisiens s'effectua en dépit des obstacles dressés par les administrations tunisiennes et françaises. L'appui donné par la Tunisie aux nationalistes algériens, puis le drame de Bizerte ne facilitèrent pas la réalisation d'un accord sur le problème de la main-d'œuvre.

Avec la fin de la guerre d'Algérie, les relations diplomatiques s'améliorèrent et un accord identique à la Convention franco-marocaine fut conclu entre la Tunisie et la France en 1963. Mais cette convention ne fut pas appliquée immédiatement à cause de la nationalisation des terres de colonisation l'année suivante.

La situation des migrants fut cependant améliorée en 1965 par une convention de Sécurité sociale. La reprise progressive des relations avec la France permit d'aboutir, en 1969, à l'application effective de l'accord de 1963.

Depuis, une mission permanente de l'O.N.I. fonctionne à Tunis en accord avec l'O.F.P.E. (l'Office tunisien de la Formation Professionnelle et de l'Emploi), qui sélectionne les candidats à l'émigration et répartit les partants selon les différentes régions. Le pourcentage des ouvriers tunisiens introduits régulièrement en France est passé de 0,7 % en 1967 à 67 % en 1970.

La Tunisie a conclu également des accords de main-d'œuvre avec la Belgique et la R.F.A. en 1969 ; ce dernier pays s'est engagé à employer plusieurs milliers de travailleurs par an.

3) *L'émigration algérienne.*

La situation des émigrés algériens, déterminée dans le cadre des accords d'Evian (1961), était très différente de celles des Marocains et des Tunisiens. Selon le principe de la liberté de circulation entre les deux pays, les Algériens pouvaient venir en France sans contrat de travail et y résider sans carte de travail ou de séjour. Mais des entrées importantes d'émigrants, au début de 1964, motivèrent la réaction du gouvernement français qui obtint la signature d'un protocole instituant un contrôle médical avant le départ d'Algérie, ainsi qu'un quota de 1 000 travailleurs par mois. En 1968, un nouvel accord fut signé élevant le quota à 35 000 travailleurs par an et obligeant tout Algérien de plus de seize ans, travaillant en France, à avoir un certificat de résidence. En décembre 1971, ce quota a été descendu à 25 000. Un accord avec la Belgique a été conclu en 1970.

Plusieurs conséquences découlent de cette réglementation progressive de l'émigration maghrébine : la sélection médicale écarte une partie importante des candidats au départ (plus de 30 % au Maroc) et notamment les travailleurs les plus âgés (la limite d'âge est fixée à 45 ans) ; le contingentement limite l'évolution spontanée des flux sur le plan quantitatif ; la répartition régionale des partants effectuée d'autorité en Tunisie modifie la distribution géographique des émigrants ; la procédure officielle d'introduction entrave le regroupement des communautés familiales ou villageoises en France.

B. - Des travailleurs masculins de plus en plus jeunes.

L'émigration nord-africaine reste encore essentiellement masculine, du moins en ce qui concerne la population active. Ainsi chez les travailleurs permanents qui arrivent en France par les voies officielles, la proportion des femmes est très faible : 4 % chez les Tunisiens et seulement 1,5 % chez les Marocains.

D'autre part, cette émigration rajeunit sous l'effet de la sélection médicale et de la limite d'âge instituée dans les trois pays : chez les Algériens autorisés à partir, les moins de 25 ans sont passés de 38 % en 1966 à 58 % en 1968, les plus de 45 ans de 9 à 0 % (Ministère algérien du Travail).

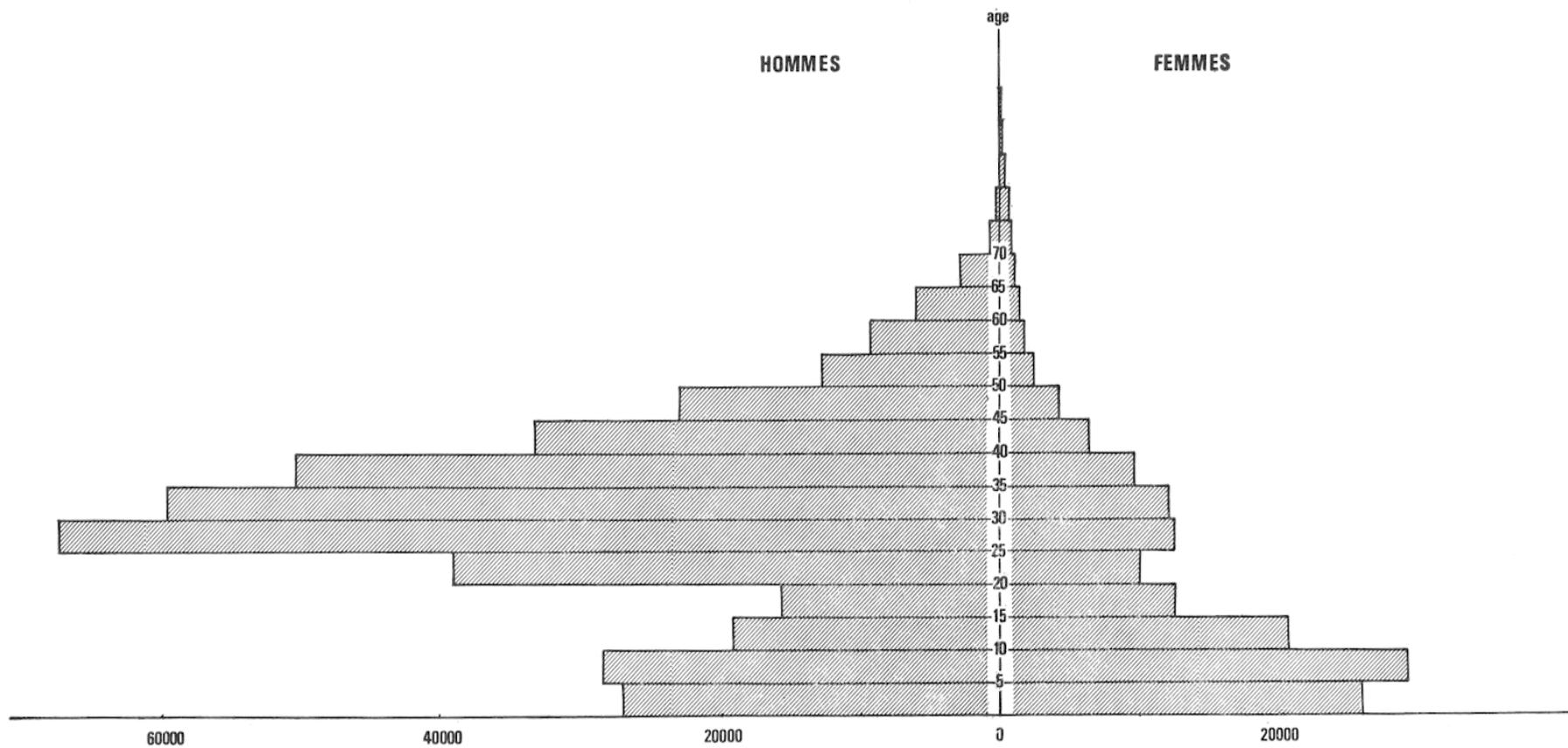


Fig. 4. — La pyramide des âges de la population algérienne en France en 1968 (recensement).

Ce rajeunissement constaté dans les trois pays entraîne une augmentation du nombre de célibataires parmi les travailleurs partants : leur proportion est passée, entre 1967 et 1970, de 49 à 59 % chez les Tunisiens et de 36 à 52 % chez les Marocains.

C. - Le regroupement familial.

Si les travailleurs sont constitués essentiellement d'hommes jeunes, on constate un développement très net de l'émigration familiale depuis une quinzaine d'années : femmes et enfants viennent rejoindre le chef de famille. Ce phénomène est surtout net chez les Algériens. On comptait 3 400 familles algériennes en France en 1952 et 7 000 en 1954. Puis le mouvement d'entrée s'accélère : leur nombre monte à 30 000 en 1962 pour atteindre 45 000 en 1970. Actuellement on estime qu'un quart des travailleurs algériens se sont faits rejoindre par leur famille ou ont épousé une Française.

Au 1-1-1970, il y avait en France dans la communauté algérienne 426 600 hommes et 61 200 femmes de plus de 16 ans (61 et 8 % du total) ; les enfants et les jeunes de moins de 16 ans étaient au nombre de 209 500 (30 % du total) (Ministère de l'Intérieur). L'étude de la pyramide des âges élaborée à partir du recensement de 1968 montre bien le caractère familial de cette émigration (arrivée de familles accompagnées d'enfants), mais aussi l'augmentation sur place de cette population (fig. 4). On compterait actuellement 20 000 naissances algériennes chaque année en France.

La même évolution est visible pour l'émigration marocaine et tunisienne. En 1970, la proportion de la population entrée en France au titre du regroupement familial était de 19 % du nombre total des émigrants marocains et de 25 % des Tunisiens.

L'arrivée des familles, ou plus fréquemment le regroupement de la femme et de ses jeunes enfants autour du père installé en France depuis quelques années, s'explique par l'action conjuguée de plusieurs facteurs : l'ancienneté de l'émigration algérienne, l'évolution de la société maghrébine où la notion du couple se substitue à celle de la famille agnatique, la participation accrue des villes où cette évolution est nettement plus avancée que dans les vieilles régions migratoires.

Du fait de l'arrivée des familles et de la pénurie d'emploi en Afrique du Nord, la durée de séjour des émigrés qui était naguère de deux à trois ans, s'étend actuellement sur dix ans ou plus et tend même à occuper toute la vie active. En 1970, 74 % des Algériens adultes résidaient en France d'une façon continue depuis plus de trois ans et 22 % étaient installés depuis plus de quinze ans.

Certains de ces émigrants semblent établis d'une façon définitive en France, notamment une partie des ménages mixtes, ainsi que les Israélites marocains et tunisiens. De 1955 à 1970, 18 000 Tunisiens

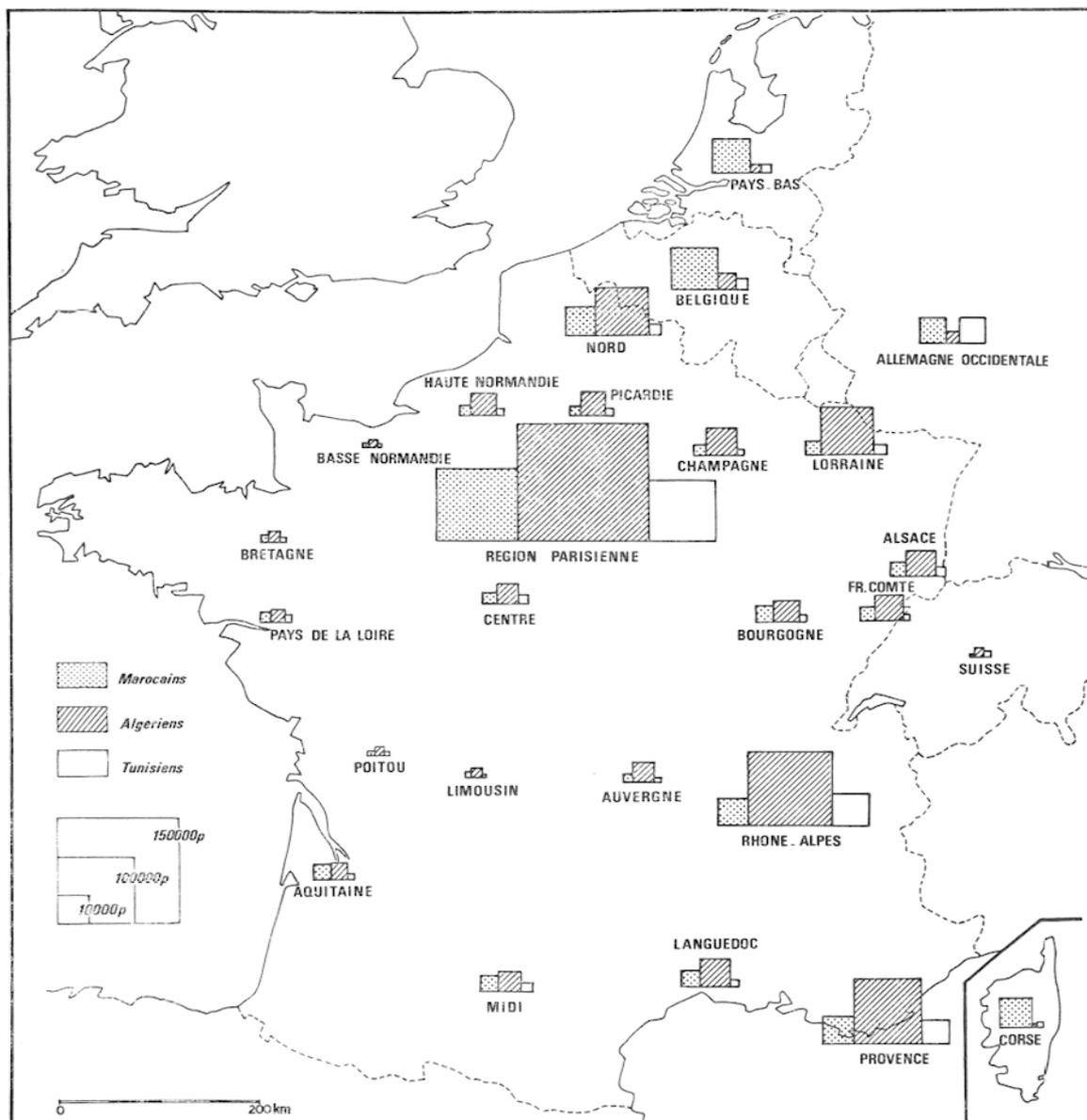


Fig. 5. — La répartition géographique des immigrants maghrébins en Europe, par pays ou par régions vers 1968.

(Israélites pour les 3/4) et près de 15 000 Marocains ont été naturalisés. Il y aurait 65 000 demandes de naturalisation de la part de citoyens algériens (Ministère de l'Intérieur).

Mais la grande majorité des travailleurs revient chaque année en Afrique du Nord, en hiver, en été ou au moment du Ramadan. La périodicité de ces retours varie selon la situation de famille : fréquence annuelle chez les hommes mariés dont la femme est restée au pays, retours irréguliers chez les célibataires, retours rares chez les hommes mariés ayant émigré avec leur femme et leurs enfants. Elle dépend aussi de la durée du temps de séjour en Europe et de la situation financière des émigrés.

D. - Une certaine amélioration du niveau professionnel.

L'émigration maghrébine reste encore un mouvement de travailleurs faiblement qualifiés destinés surtout à l'industrie et au bâtiment ; mais on constate que le degré de qualification de la main-d'œuvre s'améliore peu à peu depuis une quinzaine d'années.

Chez les Algériens, l'évolution a été très nette : la proportion des manœuvres est passée de 71,5 % en 1955 à 49 % en 1971.

La progression est aussi sensible chez les travailleurs immigrés marocains et surtout tunisiens. Si les employés, les techniciens et les cadres restent encore l'exception, la part des travailleurs qualifiés est assez importante maintenant comme l'indiquent ces statistiques établies pour 1970 (O.N.I.) :

	<i>Marocains</i>	<i>Tunisiens</i>
Manœuvres	50,6 %	29,9 %
Ouvriers spécialisés	33,8 %	33,7 %
Ouvriers qualifiés	15,3 %	35,7 %
Employés - Techniciens - Cadres	0,3 %	0,7 %

Cette amélioration notable est le résultat des progrès importants de l'enseignement technique et de la création de formation professionnelle depuis l'indépendance du Maghreb. Elle est aussi l'expression du départ de la main-d'œuvre expérimentée, d'origine urbaine, partant vers l'Europe pour y chercher des salaires plus élevés et une promotion professionnelle.

IV. — L'attraction des grandes villes européennes

A. - Les traits généraux de la répartition des émigrants.

On a déjà noté la concentration des Maghrébins en France (90 % des effectifs, 29 % de la population étrangère). Viennent ensuite la Belgique, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas. Quelques milliers d'émigrés se répartissent entre la Suisse, la Suède, le Danemark et la Norvège (fig. 5).

Cette importance de la France est en relation avec son passé colonial en Afrique du Nord et les liens, notamment linguistiques, qui en découlent. Il faut remarquer que moins de 5 % des Maghrébins émigrés en Europe résident dans des pays non francophones et que la majorité d'entre eux proviennent de l'ancienne zone espagnole du Maroc.

Une carte plus précise de la répartition des Maghrébins en Europe occidentale montre leur regroupement très net dans un vaste ensemble régional compris entre Nice et Perpignan au Sud, le Havre, Rotterdam et Dortmund, au Nord. En France, le partage de part et d'autre d'une ligne Le Havre-Saint-Etienne-Perpignan est particulièrement remarquable : plus des 9/10 des travailleurs maghrébins sont à l'Est de cette

ligne, dans la France industrielle ; ils sont très peu nombreux à l'Ouest (fig. 6).

Basse-Normandie, Bretagne, Poitou et Limousin ont les proportions les plus faibles. Inversement cinq régions concentrent à elles seules 84 % des émigrés maghrébins en France : Lorraine, Nord, Provence-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et région parisienne. En Belgique, les plus fortes concentrations s'observent dans le bassin houiller de Wallonie, dans l'agglomération bruxelloise et, de plus en plus, en Flandre, dans les villes de Gand et d'Anvers. Dans les Pays-Bas, les travailleurs sont dans les villes de la Randstad Holland, surtout Amsterdam et Rotterdam ainsi que certaines villes industrielles au Sud ou à l'Est du pays. En Allemagne occidentale, les Maghrébins sont principalement localisés en Rhénanie-Westphalie, à Francfort, Mannheim, Cologne, Düsseldorf. Cette distribution géographique correspond aux régions les plus industrialisées, les plus urbanisées et les plus dynamiques de France, du Bénélux et de R.F.A.

Par un apparent paradoxe, ces émigrants, provenant de milieux agricoles pour la plupart, sont employés dans les secteurs secondaires et tertiaires. En 1968, les activités agricoles et forestières ne retenaient que 3 % de la population active en France (les Marocains arrivant en tête avec 11 % puis les Tunisiens 3 % et les Algériens 1 %). L'industrie et le bâtiment occupent à eux seuls les 3/4 des actifs soit 77,4 % des Algériens, 68,8 % des Marocains et seulement 57,2 % des Tunisiens qui sont plus attirés par les activités tertiaires (I.N.S.E.E.).

Le bâtiment et les travaux publics constituent le secteur d'activité prioritaire (36 % des Algériens actifs, 25 % des Marocains et des Tunisiens en 1968). Les industries mécaniques et électriques viennent au second rang (18 % des Marocains, 17 % des Algériens et 11 % des Tunisiens). La troisième place est occupée par la production des métaux pour les Algériens (4 %), les mines pour les Marocains (12 %), ou le textile et la confection pour les Tunisiens (5 %) (I.N.S.E.E.).

Dans les autres pays européens, les rares statistiques disponibles permettent de penser que la structure des emplois occupés par les Maghrébins y est sensiblement différente : le secteur secondaire est plus important, la part du bâtiment est plus faible que celle des autres activités industrielles. Ainsi, en Allemagne occidentale, 17 % des Algériens travaillent dans le bâtiment et les travaux publics, 36 % dans la métallurgie et 30 % dans diverses industries manufacturières (Ministère algérien du Travail). Quant aux Marocains employés aux Pays-Bas en 1969, on n'en compte que 12 % dans l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction mais il y en a 23 % dans la métallurgie, 19 % dans les industries alimentaires, 8 % dans le textile et 6 % dans l'industrie chimique (Stat. Yearbook of the Netherlands, 1969-70).

Le secteur tertiaire occupe environ 1/3 des travailleurs maghrébins

en France. Proportionnellement à leur nombre d'actifs, les Tunisiens y sont les mieux représentés (39 % au recensement de 1968) ; on y reconnaît l'influence de l'émigration israélite mais aussi, pour les autres émigrants de ce pays, leur peu d'attrait pour les gros travaux manuels de l'industrie ou de l'agriculture. Les Algériens viennent ensuite avec 20 % de leurs actifs et les Marocains en troisième place avec seulement 16 % (I.N.S.E.E.). Les emplois salariés du commerce et des transports sont les plus courants. On dénombrait en 1970, 6 966 Algériens commerçants (épiciers, cafetiers, hôteliers) et 147 dans les professions libérales (avocats, médecins), (Ministère de l'Intérieur).

Ces emplois du secteur secondaire et tertiaire sont étroitement liés au milieu urbain. Effectivement, on constate que plus des 3/4 (79 %) des émigrés d'Afrique du Nord résident dans les villes supérieures à 50 000 habitants. L'implantation urbaine est nettement plus forte chez les Tunisiens (89 %) que chez les Algériens (78 %) ou les Marocains (75 %), ces derniers étant plus attirés par les activités du milieu rural (11 % d'actifs dans l'agriculture en 1968), (I.N.S.E.E.). En France, tous les types d'agglomérations abritent des communautés importantes : villes minières comme Lens ou Forbach, villes industrielles comme Montbéliard ou Mulhouse, villes de commerce et de services comme Montpellier ou Tours, ports comme Le Havre ou Toulon, villes de tourisme comme Cannes ou Vichy, capitales régionales comme Toulouse ou Bordeaux. Mais de toutes les villes, ce sont surtout les grandes agglomérations urbaines et industrielles qui attirent les travailleurs étrangers. Lyon, Marseille et Paris renferment plus de la moitié de la population maghrébine installée en France : 51 % en 1968 ; l'agglomération parisienne regroupe à elle seule 40 % de tous les immigrés d'Afrique du Nord. L'attraction de la grande ville sur les immigrants est compréhensible car celle-ci leur offre une grande variété d'emplois, des rémunérations plus élevées, la sécurité du regroupement communautaire en îlots et même en quartiers, sans parler du prestige de la grande ville sur des migrants issus souvent encore du milieu rural.

Le fort degré d'urbanisation de la population maghrébine résidant en Europe, son appartenance presque exclusive aux secteurs secondaire et tertiaire justifient sa concentration dans les régions les plus urbanisées. A l'inverse, s'explique la rareté, sinon l'absence, des Maghrébins dans les régions rurales, telles que la France de l'Ouest qui sont souvent incapables de retenir leur propre population. On remarquera d'ailleurs que la localisation des Maghrébins dans les régions rurales correspond très exactement à la présence de villes les plus importantes et les plus industrialisées telles que Toulouse, Bordeaux, Nantes ou Clermont-Ferrand.

La répartition géographique qui vient d'être indiquée évolue dans le temps : les Maghrébins, comme tous les étrangers, ont une mobilité beaucoup plus grande que celle des travailleurs français ; une enquête

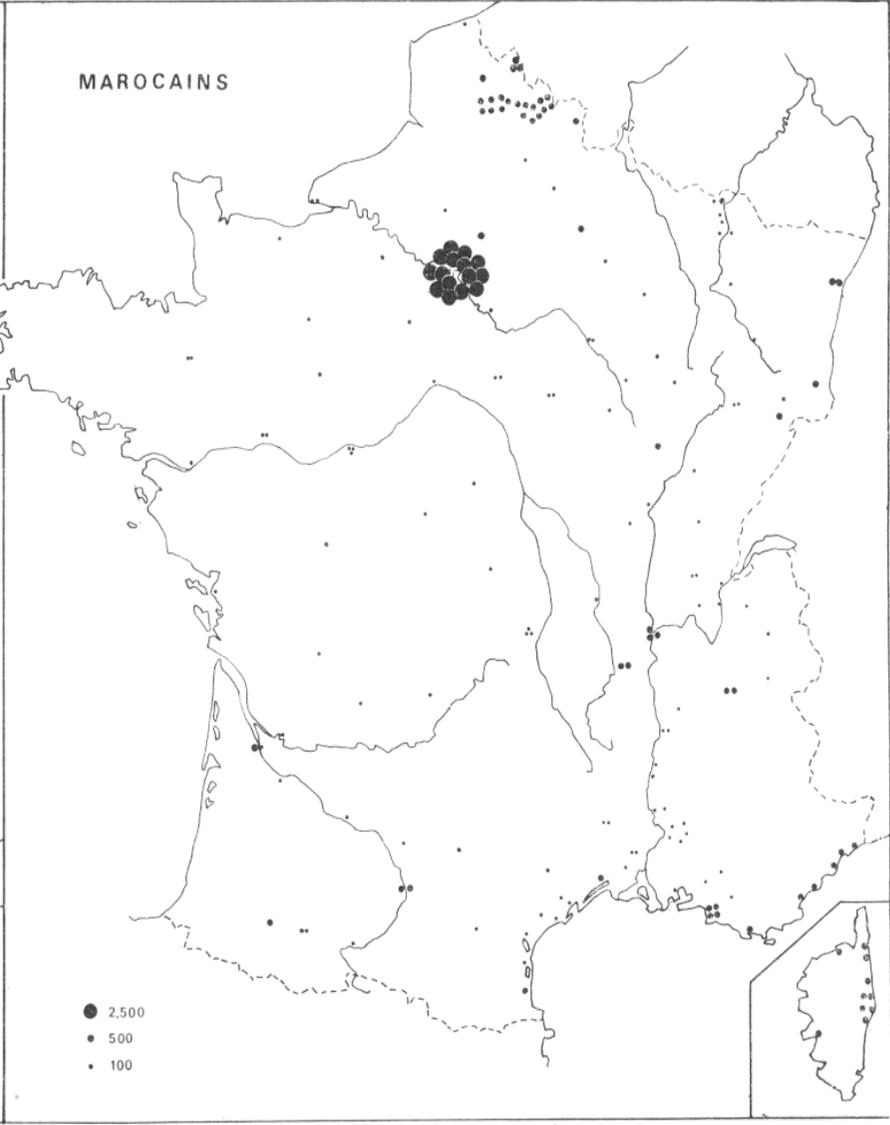
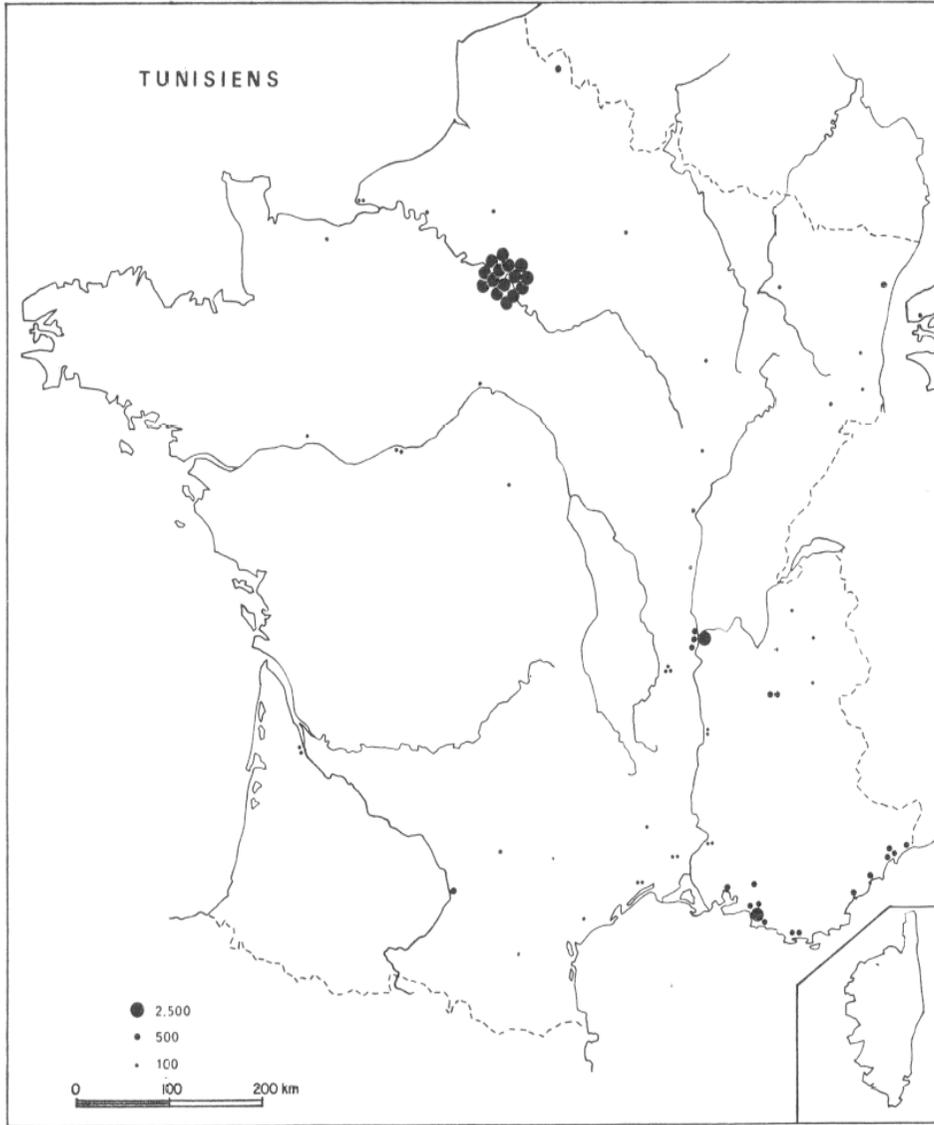
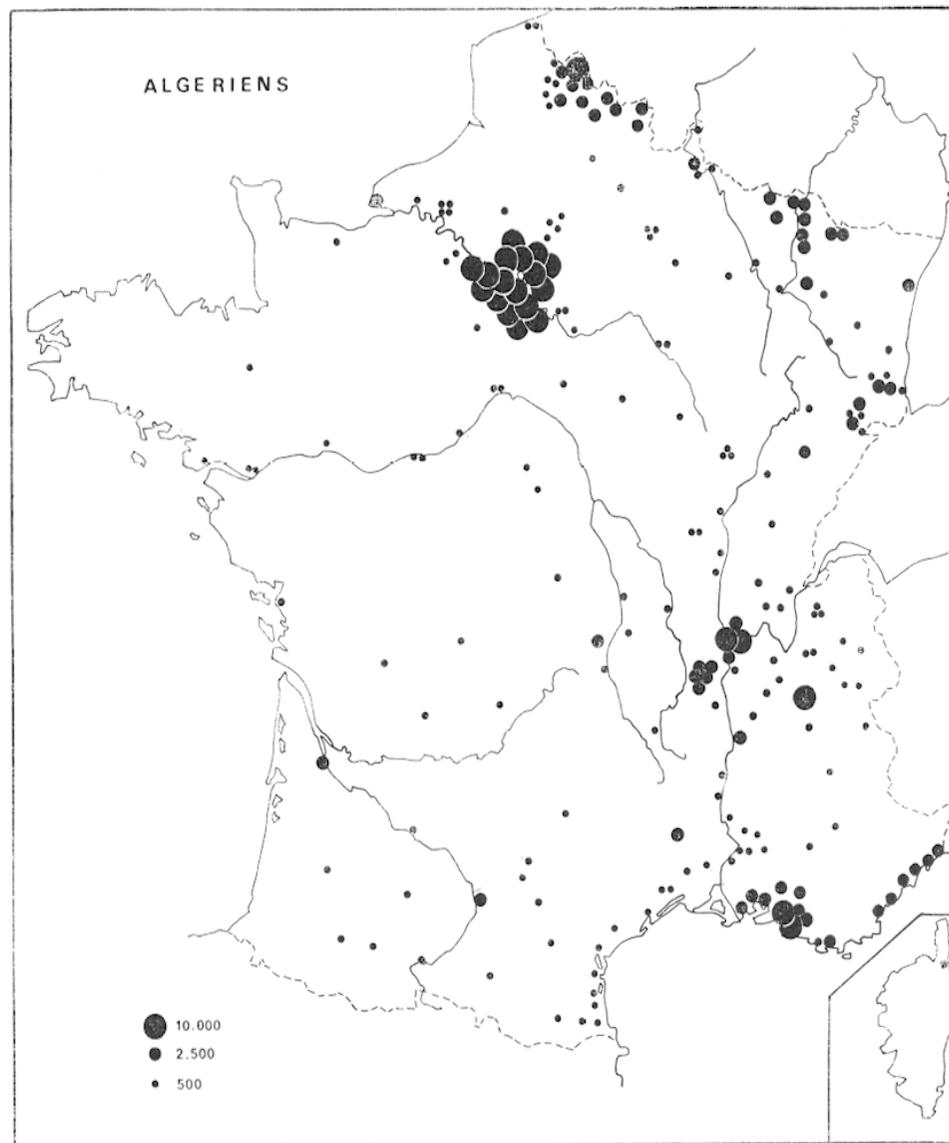


Fig. 6. — La répartition géographique des immigrants marocains, algériens et tunisiens en France.
(Source : recensement de 1968).



faite à Grenoble en 1969 (3), a montré que 37 % des enquêtés avaient séjourné dans d'autres départements que l'Isère depuis leur entrée en France et que le séjour dans une entreprise était en moyenne de dix-huit mois. Les changements dans la répartition géographique s'expliquent d'abord en fonction des mutations qui se produisent dans les secteurs d'activité ou dans les régions ; alors que 45 % des travailleurs algériens étaient employés dans les mines, la sidérurgie et le textile en 1950, il n'y en avait plus que 10 % en 1968 ; de même, on constate que leur nombre diminue en Lorraine mais augmente vite dans la région Rhône-Alpes. Ils s'expliquent aussi par d'autres facteurs comme l'ancienneté plus ou moins grande du séjour en France ; ainsi, les Tunisiens restent encore très groupés alors que les Algériens sont déjà très dispersés.

La combinaison de ces divers éléments concernant la répartition des Maghrébins dans l'espace européen autorise à établir, de la même façon que pour les foyers de départ, une typologie des régions d'arrivée.

B. - La typologie des lieux d'arrivée.

— Les régions agricoles qui accueillent les travailleurs maghrébins sont peu nombreuses. Rien d'étonnant à cela puisque les emplois de l'agriculture, généralement mal payés, n'attirent que 3 % de tous les travailleurs permanents, des Marocains pour la plupart. Il faut y ajouter, il est vrai, les saisonniers mais ils sont eux-mêmes peu nombreux. En fait, parmi les régions agricoles qui attirent les travailleurs d'Afrique du Nord, on ne peut citer que les régions maraîchères irriguées du Roussillon et du Bas-Rhône et les régions viticoles du Languedoc et de Corse.

— Les régions minières et sidérurgiques constituent un type plus fréquent et plus important. La main-d'œuvre française en effet quitte de plus en plus les emplois difficiles et dangereux de la mine ou de la sidérurgie et elle est remplacée par des travailleurs étrangers.

Au début de 1970, il y avait environ 43 000 Maghrébins dans le Nord - Pas-de-Calais. Les Algériens, qui y sont implantés depuis deux ou trois générations, sont les plus nombreux (27 000) et leur regroupement familial est net. Ils abandonnent les emplois de la mine (15 %) et travaillent surtout dans le textile (25 %), le bâtiment (21 %) les industries mécaniques (14 %) et la production des métaux (8 %), (Min. des Aff. Soc., 1968). Ils se concentrent surtout dans la conurbation lilloise (17 000) ; les autres foyers sont situés dans le bassin houiller : Valenciennes, Douai, Lens. Les Marocains sont en grand nombre dans le Nord : 14 000 (10 % de la communauté marocaine vivant en France, 14 % des entrées de travailleurs permanents en 1970) ; cette importance est en rapport avec leur emploi dans les mines. Les Tunisiens sont

(3) CORDEIRO (A.) : op. cité, p. 83.

encore fort peu représentés (1 200 en 1970) parce qu'ils sont arrivés les derniers dans cette région qui connaît un grave problème d'emploi et de reconversion mais aussi parce que les durs métiers de la mine ou de la sidérurgie ne les attirent guère ; travaillant dans le textile, on les rencontre surtout à Lille.

Les Maghrébins sont un peu moins nombreux en Lorraine. Dans cette région, la présence marocaine et tunisienne reste encore peu importante mais elle tend cependant à augmenter. Presque tous les travailleurs d'Afrique du Nord sont Algériens. Ils sont au nombre de 29 000. Leurs principaux emplois sont ceux de la sidérurgie (39 % en 1968), du bâtiment (34 %) et de l'industrie mécanique (6 %). Cette répartition professionnelle explique leur implantation dans les cités métallurgiques telles que Longwy, Hagondange, Briey, Thionville où ils sont plus nombreux qu'à Metz ou même à Nancy. Une petite minorité travaille aux houillères de Lorraine et se concentre essentiellement à Forbach. Parmi les régions du même type, on trouve la région de Saint-Etienne, celle du Creusot, le Borinage, le bassin de Charleroi et une partie de la Ruhr.

— Les régions à structure industrielle différenciée attirent de plus en plus de travailleurs immigrés, à l'inverse des régions d'industries de base, qui connaissent plutôt un certain tassement de leurs effectifs. Dans la région Rhône-Alpes, la croissance des communautés maghrébines a été très rapide depuis quinze ans. Il y avait, en 1955, 20 000 Maghrébins. En 1970, on en compte plus de 85 000. C'est le deuxième foyer d'arrivée pour les Algériens, le troisième pour les Tunisiens et le quatrième pour les Marocains. La main-d'œuvre algérienne se répartit entre les activités du bâtiment (43 %), des industries mécaniques et électriques (20 %), de la chimie (5 %) et du textile (4 %).

L'attraction de l'agglomération lyonnaise est considérable puisqu'elle regroupe 65 % de la communauté nord-africaine de cette région de programme et vient au second rang des agglomérations françaises. Les Maghrébins travaillent surtout dans les chantiers de construction et dans les grandes entreprises de la construction automobile (Berliet) ou de l'industrie textile et chimique. Ils habitent le vieux Lyon, la Croix-Rousse et la Guillotière ; ils s'entassent dans des immeubles vétustes et dans des garnis. On les rencontre aussi dans des foyers à Villeurbanne, Gerland et Vénissieux (4.).

Les plus forts taux de croissance de la population maghrébine sont observés dans les villes alpines : à Annecy, à Chambéry et surtout à Grenoble où le nombre des émigrés maghrébins a brusquement augmenté en quelques années pour atteindre près de 8 000 en 1968.

On trouve des régions d'accueil de même type mais avec des colonies nord-africaines moins nombreuses dans les agglomérations de

(4) CAILLOT (R.) : op. cité, pp. 14-145.

Marseille, de Lille, de Montbéliard-Belfort-Mulhouse, de Bruxelles, de Rotterdam, de Francfort ou de Cologne.

L'agglomération marseillaise a toujours eu une place spéciale dans les migrations maghrébines. Le recensement de 1968 y dénombrait 26 000 Algériens, près de 4 000 Tunisiens, et 1 700 Marocains, mais leurs effectifs sont certainement plus élevés. Principal point d'arrivée des émigrants qui débarquent ou embarquent par bateaux au moment du Ramadan et des vacances, Marseille joue le rôle de plaque tournante. Les conditions de logement sont parmi les plus mauvaises en France puisqu'on comptait à Marseille, en 1967, 20 bidonvilles et 2 cités « bidonvillisées » dont 60 % des habitants étaient maghrébins.

— Les régions touristiques constituent enfin un dernier type parmi celles qui accueillent les immigrants d'Afrique du Nord représentées en fait par deux exemples : la Côte-d'Azur et la Savoie, puis par quelques villes à caractère touristique comme Vichy. L'emploi n'y est que partiellement lié au tourisme. Dans les villes de la Côte-d'Azur par exemple, à Nice, à Cannes, à Monaco, à Menton, où les Maghrébins sont au nombre d'une vingtaine de milliers en 1970, ils travaillent surtout dans la construction ou les travaux publics (68 % des Algériens), mais aussi dans les transports et les entreprises industrielles. Une petite partie trouve à s'employer dans les petits métiers de la restauration ou de l'hôtellerie.

— *L'agglomération parisienne :*

Il convient de mettre à part l'agglomération parisienne en raison de l'importance tout à fait exceptionnelle de la colonie maghrébine.

La croissance rapide du nombre des nord-africains dans l'agglomération est l'un des faits essentiels de la migration en Europe occidentale : 1 000 à 2 000 en 1910, 38 000 en 1937, 125 000 en 1962, leur nombre s'élève au moins à 350 000 en 1970, y compris les enfants (d'après les statistiques du Min. de l'Int.). L'augmentation et la variété des emplois industriels et tertiaires, mais, aussi, l'attraction exercée par la capitale sont les facteurs essentiels de cet accroissement. Celui-ci s'effectue de deux façons : d'une part par entrée directe des immigrants d'Afrique du Nord (31 % des travailleurs tunisiens entrés en France en 1970, 19 % des Marocains, et 28 % des Algériens), d'autre part grâce aux migrations intérieures, en provenance des autres régions françaises et notamment des régions en difficulté, comme le Nord et la Lorraine.

Les Algériens sont les plus nombreux : 244 000 environ en 1970. Les Marocains sont à peu près 63 000 et les Tunisiens 53 000 (d'après des chiffres par département communiqués par le Ministère de l'Intérieur). Mais, par rapport à leur propre communauté nationale, ces derniers sont les mieux représentés ici avec 62 % contre 54 % pour les Marocains et 37 % pour les Algériens. La plus grande concentration des Tunisiens dans la capitale peut s'expliquer par le caractère récent

de leur arrivée en France, par leur répartition professionnelle et par le regroupement des Israélites à l'intérieur même de Paris.

La distribution par secteurs d'activités, n'est connue que pour les Algériens (Min. des Aff. Soc., 1968). Le bâtiment et les travaux publics n'emploient que le tiers des travailleurs, les industries mécaniques et électriques (29 %), les transports (5 %), les industries chimiques (5 %). Enfin, 19 % de la main-d'œuvre sont employés dans des industries très variées (alimentation, ameublement, habillement, etc...) et dans des services de nettoyage, le magasinage, la restauration. Pour les autres immigrants, notons que 37 % des Marocains et 30 % des Tunisiens entrés directement en 1970 dans la région parisienne ont été intégrés au secteur du bâtiment ; 26 % des Marocains et 12 % des Tunisiens ont été embauchés dans la métallurgie.

La répartition géographique des Maghrébins à l'intérieur de l'agglomération selon le recensement de 1968 (fig. 7) fait apparaître : l'importante concentration dans la ville de Paris (28 %), l'implantation prépondérante dans la proche banlieue industrielle et ouvrière du Nord et du Nord-Ouest (Seine-St-Denis, Hauts-de-Seine), la dispersion relative dans les départements de la banlieue Est et de la couronne suburbaine (Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines, Essonne, Seine-et-Marne).

A l'intérieur de Paris, la majorité des émigrants se retrouve surtout dans les arrondissements populaires (XVIII^e, XIX^e et XX^e), sur les pentes de Montmartre, dans le quartier de la Goutte-d'Or, à Belleville et Ménilmontant. Les noyaux moins importants apparaissent dans le V^e, le XIV^e et le XV^e. Une forte proportion de Tunisiens, en majorité des Israélites, se localise dans les III^e, IV^e, XI^e et XII^e arrondissements.

Les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-St-Denis renferment 42 % de la population maghrébine et cette supériorité par rapport à Paris n'est pas un fait récent. Les effectifs les plus importants s'observent à Boulogne-Billancourt, Suresnes, Puteaux, Nanterre, Colombes, Gennevilliers, Levallois, Clichy et Aubervilliers. La répartition géographique diffère pour chacune des communautés. Des regroupements se sont effectués au fil des années : à Gennevilliers par exemple, on trouve 17 % de la population marocaine de l'agglomération. L'importance des colonies maghrébines dans les banlieues Nord et Ouest semble être en rapport avec les grandes entreprises métallurgiques qui emploient souvent un gros contingent de travailleurs nord-africains : Renault, Citroën, Chausson, Kléber-Colombes ; l'usine Renault de Boulogne-Billancourt employait en 1970, 7 700 Maghrébins soit 21 % de son personnel.

Les migrations pendulaires entre Paris et cette banlieue sont importantes puisque 55 % des Maghrébins résidant à Nanterre vont travailler ailleurs (3/4 en banlieue et 1/4 à Paris) et inversement 43 % des Maghrébins travaillant à Nanterre viennent de l'extérieur, dont près de la moitié de Paris (5).

(5) GHARBAOUI (A.) : op. cité, p. 25.

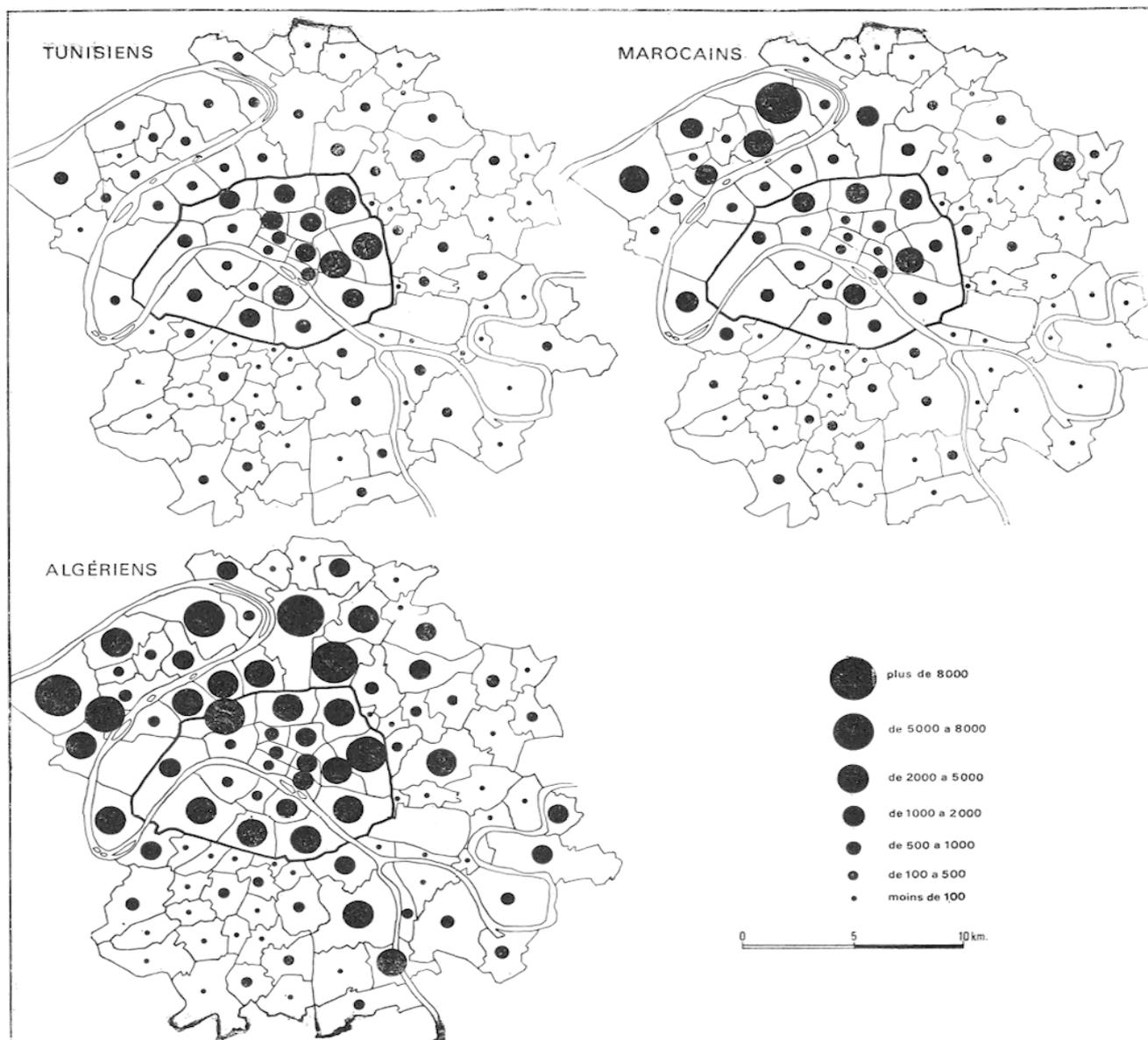


Fig. 7. — La répartition géographique des Marocains, des Algériens et des Tunisiens dans l'agglomération parisienne.

(Source : recensement de 1968).

Le logement des Maghrébins dans l'agglomération parisienne est l'un des grands problèmes sociaux de cette migration. Les familles résident le plus souvent dans des immeubles vétustes, dépourvus du moindre confort. Les isolés logent dans des garnis où, pour des loyers excessifs, ils s'entassent à plusieurs par pièce dans des conditions d'inconfort et d'insécurité totale. Certains sont dans des foyers, à Montreuil ou Aubervilliers. Mais un nombre encore élevé habite dans les bidonvilles à Gennevilliers, St-Ouen, Montreuil, Saint-Denis, Nanterre. Certains bidonvilles sont en cours de destruction mais le problème

de relogement se pose avec une grande acuité ; on assiste à une prolifération des mini-bidonvilles et des garnis clandestins.

V. — Les aspects économiques de la migration

La migration maghrébine vers l'Europe a de multiples effets dans les pays de départ et dans les pays d'arrivée sur des plans très divers : démographique, social, économique, politique. Il ne saurait être question de les passer en revue dans le cadre d'un article. Il est toutefois indispensable d'évoquer, au moins brièvement, quelques effets économiques en raison de leur importance.

— En Europe, l'évaluation du profit retiré par la participation des travailleurs nord-africains à l'expansion économique n'est que fort mal connue ; elle n'a fait l'objet d'aucun essai sérieux de quantification.

Pour les employeurs, les avantages sont en tous cas incontestables : la main-d'œuvre maghrébine accepte des travaux durs, ingrats, parfois dangereux ou insalubres, pour des salaires souvent faibles ; il faudrait en général accorder un surpaiement pour trouver des candidats français à ces emplois.

Pour les pays, le bilan est difficile à établir. Il y a des inconvénients : la balance des paiements est affectée par le transfert des économies faites par les travailleurs, l'abondance des bras est un frein à la modernisation, en particulier dans le bâtiment. Mais il y a des avantages très importants : la main-d'œuvre utilisée ne nécessite aucune dépense de formation puisqu'elle arrive à l'âge adulte ; elle ne demande pas de dépense de retraite ; le coût social des travailleurs utilisés est faible ; les transferts ont un léger effet anti-inflationniste ; enfin la présence de la main-d'œuvre nord-africaine permet à certaines branches d'activité de conserver un bon rythme d'expansion : il est certain, par exemple, que le rythme de la construction en France n'aurait pas été aussi fort au cours des dernières années sans les travailleurs du Maghreb (6).

— Dans les pays d'Afrique du Nord, il convient de distinguer deux niveaux différents pour l'étude des effets économiques : le niveau national et le niveau régional.

— Au niveau national, la contribution des migrants à l'économie du pays est importante. Il y a un très net bénéfice dans le domaine de la balance des paiements. L'évaluation des sommes transférées est difficile à établir. Pour obtenir des chiffres valables, il faudrait connaître avec plus de précision l'effectif des hommes qui transfèrent leur épargne et le montant moyen de ce qui est transféré chaque année sous diverses

(6) TREBOUS (M.) : op. cité, pp. 200-203. GRANOTIER (B.) : op. cité, pp. 234-238.

formes. La plupart des émigrés expédient ou apportent de l'argent avec eux à l'occasion des congés ou des retours mais ce n'est pas le cas pour ceux qui ont épousé une européenne ou qui ont fait venir leur famille. Faible dans certains cas, cette épargne peut atteindre exceptionnellement 7 000 F dans l'année ; en moyenne, elle paraît être de l'ordre de 4 000-5 000 F par an, ce qui représente le tiers ou la moitié des sommes gagnées. Cette épargne peut sembler élevée compte tenu des salaires mais il ne faut pas oublier les sacrifices considérables qu'elle suppose : une séparation pénible, un travail souvent dur, des heures supplémentaires, un logement dépourvu de confort, une nourriture frugale et l'absence de distractions. Pour 1970, on peut estimer très grossièrement à 1,4 milliard de francs le total des sommes transférées vers l'Algérie, à 600 millions vers le Maroc et à 150 millions vers la Tunisie. C'est donc un élément important pour la balance des paiements de ces trois pays mais cette arrivée d'argent a un caractère inflationniste.

Un autre aspect doit être considéré : la main-d'œuvre maghrébine acquiert en Europe l'habitude du travail industriel et une certaine formation professionnelle. L'Algérie a d'ailleurs invité ses nationaux expatriés ayant appris un métier à revenir au pays. Mais, pour que cet effet soit nettement positif, il faudrait que les anciens émigrés puissent trouver du travail à leur retour. Quelle proportion des ouvriers ayant travaillé en Europe est aujourd'hui employée dans les usines locales ? Ce point reste à préciser ; en tout état de cause, elle semble faible.

— Au niveau régional, les effets de la migration sont extrêmement nets partout où les départs sont massifs en milieu rural.

Il est visible que l'argent gagné en Europe est utilisé pour la consommation. L'aspect le plus spectaculaire est la transformation de l'habitat qui, par son confort et son caractère récent, fait un sérieux contraste avec celui des régions voisines dont les habitants n'émigrent pas ; dans certains villages, presque toutes les maisons sont ainsi transformées. L'argent sert aussi à acheter des aliments, des vêtements et divers biens de consommation durables. Il arrive que les mandats et les sommes apportées de l'extérieur représentent le plus clair des ressources : les 3/4, les 4/5 et même plus dans certains villages du Rif oriental ou de Kabylie.

Les investissements productifs sont en revanche faibles ou nuls. L'argent ne s'investit que rarement dans l'agriculture, jamais dans l'industrie. A la rigueur, certains émigrés utilisent leur épargne pour obtenir une boutique, un café, un taxi : ainsi l'argent qui n'est pas consommé sur place se dirige vers le secteur tertiaire qui est déjà pléthorique.

L'émigration, en définitive, permet avant tout de faire vivre une partie de la population maghrébine, surtout dans les régions surpeuplées où elle a pris un caractère massif. Mais quelle partie de la population ?

Voici encore un point impossible à préciser faute d'enquêtes. Il semble raisonnable de penser que le chiffre s'élève à deux ou trois millions de personnes au minimum, non compris bien sûr plus d'un million d'absents à l'étranger.

Conclusion

L'émigration des travailleurs d'Afrique du Nord vers l'Europe a attiré depuis longtemps l'attention des chercheurs en sciences humaines. Les études géographiques ont été nombreuses sur ce phénomène au cours des dernières années, particulièrement dans les pays d'arrivée. D'une façon générale, les recherches ont été assez morcelées. Un essai de synthèse comme celui que nous avons tenté ici montre que bien des points restent encore à élucider. Les lieux de départ restent à préciser, en particulier pour les villes : c'est un phénomène nouveau sur lequel on est encore très mal informé. Les lieux d'arrivée sont connus mais la répartition devrait être affinée, surtout dans les pays autres que la France ; il faudrait étudier la mobilité des travailleurs d'un lieu à l'autre. Les effets de la migration dans les pays du Maghreb restent également à préciser : on ne possède pour l'instant qu'un très petit nombre d'enquêtes sur ce point (7).

Il serait également utile de mener des études comparées car si la migration maghrébine vers l'Europe présente maints aspects spécifiques, elle présente aussi de très nombreuses analogies avec d'autres mouvements internationaux de travailleurs comme par exemple ceux qui amènent divers autres Méditerranéens vers l'Europe industrielle, des Antillais ou des Noirs vers l'Angleterre ou la France, des Porto-Ricains ou des Mexicains vers les Etats-Unis. Qu'il s'agisse des causes de départ, des lieux d'arrivée, des métiers exercés ou des effets économiques, les points communs sont multiples.

Dans tous les cas, c'est le décalage existant entre les niveaux de développement qui est à l'origine du mouvement. Des campagnes ou des villes du Maghreb aux agglomérations industrielles européennes, ce décalage est très grand. Et, malheureusement, il a eu tendance à s'accroître au cours des dernières années. La migration des travailleurs maghrébins n'a eu nullement pour effet de le réduire. Bien au contraire. Elle s'accompagne certes d'effets avantageux de part et d'autre mais on est bien obligé de constater qu'elle sert plus l'expansion des pays d'arrivée que le développement des pays de départ.

Gildas SIMON et Daniel NOIN.

(7) Le manuscrit a été remis en septembre 1971.

Bibliographie

Les publications concernant la migration maghrébine en Europe sont nombreuses. On ne citera ici qu'un choix d'ouvrages et d'articles parus au cours des dix dernières années.

- AUGARDE (J.). — La migration algérienne, *Hommes et Migrations*, n° 116, 1970, 161 p.
- BATTESTI (L.M.). — Les travailleurs algériens dans l'économie française depuis le 1^{er} juillet 1962, *I.G.*, sept.-oct. 1967, pp. 159-168, 2 cartes.
- Les travailleurs étrangers saisonniers en France. *I.G.*, janv.-fév. 1969, pp. 27-37.
- BELKHODJA (A.) et (J.). — Les Africains du Nord à Gennevilliers. *Cah. Nord-Afr.*, E.S.N.A., Paris, n° 97, août-sept. 1963, 140 p.
- BEN SASSI (T.). — Les travailleurs tunisiens dans la région parisienne, *Hommes et Migrations*, n° 109, 1968, 115 p., 1 carte.
- CAILLOT (R.). — L'insertion sociale des étrangers dans l'aire métropolitaine Lyon-St-Etienne, *Hommes et Migrations*, n° 113, 1969, pp. 64-154, 3 cartes.
- *Colloque sur la migration algérienne*, 13-15 oct. 1966, Assoc. France-Algérie.
- CORDEIRO (A.). — *Eléments sur la condition des travailleurs immigrés algériens d'après l'enquête réalisée à Grenoble* (mai-juin 1969), Institut de Recherche Econom. et de Planif., 1970, 182 p.
- (L')Emigration algérienne à l'étranger, *Ann. Alg. de Géographie*, n° 5, janv.-juin 1968, pp. 151-154.
- GHARBAOUI (A.). — Le prolétariat maghrébin immigré dans la banlieue Nord-Ouest de Paris, *Bull. Econ. Soc. Maroc*, oct.-déc. 1969, n° 115, pp. 25-49.
- Les travailleurs maghrébins immigrés dans la banlieue Nord-Ouest de Paris, *Rev. de Géogr. du Maroc*, 1971, n° 19, pp. 3-56, cartes.
- GHYS (J.). — Dix ans de migrations maghrébines en Europe, 1960-70, *Hommes et Migrations*, doc. n° 798, 1-12-1970, pp. 8-14.
- GULLY (M.). — Les travailleurs maghrébins dans le département de la Seine (Université de Paris, thèse de 3^e cycle en géographie, 1967).
- GRANOTIER (B.). — *Les travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspéro, 1970, 279 p., 2 cartes.
- (L')Emigration marocaine dans la Seine, *Cahiers Nord-Africains*, E.S.N.A., Paris, n° 100, janv. fév. 1964, 101 p.
- NICOLAY (Th.). — *Quelques aspects démographiques et sociologiques des immigrants étrangers dans le bassin houiller de Lorraine*, Nancy, 1967, 185 p., tabl.
- NOIN (D.). — *La population rurale du Maroc*, Paris, P.U.F., 1970, 2 vol., 279 et 342 p.
- PRÉVOST (G.). — Des chiffres et des hommes, les étrangers en France, *Hommes et Migrations*, n° 113, 1969, pp. 8-46.
- ROJO (J.). — *Statistique sur les résidents étrangers de 29 nationalités à Paris et dans sa couronne*, Préf. de Paris, Service d'ét. et de rech., 1969, 2 vol., 201 p.
- SERKLANI (M.). — Petite Kabylie : aspects démographiques et problèmes d'emploi, *Rev. Tunis. de Sc. Soc.*, Tunis, juin 1965, pp. 147-158.
- SIMON (G.). — Campagnes du Sud-Tunisien et grandes villes françaises, l'émigration et son rôle dans le développement régional du Sud-Tunisien (2^e colloque de Géogr. Maghr., Alger, sept. 1970, à paraître dans les *Ann. Alg. de Géogr.*).
- TRÉBOUS (M.). — *Migrations et développement ; le cas de l'Algérie*, Centre de Dévelop. de l'O.C.D.E., Paris, 1970, 241 p.

L'IMMIGRATION ARABE DANS LE MONDE

Salah Ferhi

Centre d'information et d'études sur les migrations internationales | « Migrations Société »

2009/5 N° 125 | pages 11 à 40

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2009-5-page-11.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'information et d'études sur les migrations internationales.

© Centre d'information et d'études sur les migrations internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'IMMIGRATION ARABE DANS LE MONDE¹

Salah FERHI *

L'immigration arabe, visible dans les cinq continents, est un phénomène très ancien qui a connu des évolutions différentes dans le temps et dans l'espace en fonction de sa concentration par zone géographique, du pays d'origine et de la période de la migration. De son côté, la destination a de tout temps été conditionnée par le contexte géopolitique local, régional et international. De la sorte, l'itinéraire et la destination sont dépendants des événements historiques qui se sont succédé. Les causes de ces migrations ont varié au fil du temps. Ainsi, à titre d'exemple, citons les migrations intra-arabes dont celle des Algériens vers le Maroc, la Tunisie et la Syrie, une migration qui remonte au lendemain de la colonisation de l'Algérie par la France en 1830. C'est aussi le cas des Palestiniens qui, au lendemain de la Nakba de 1948, se sont réfugiés en Jordanie et en Syrie. Dans les deux cas il s'agit d'un exil permettant de fuir l'oppression d'un occupant.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, l'immigration arabe a pris un autre tournant. La présence turque au Moyen-Orient, la misère en Algérie sont à l'origine d'un autre type de migration. L'Amérique et l'Europe sont devenues les nouvelles destinations des migrants arabes. La découverte du pétrole, et plus précisément l'essor économique dans les pays du Golfe arabo-persique, en Libye et en Irak, ont drainé des milliers d'ouvriers arabes en provenance d'Égypte, de Palestine, du Maroc, de Tunisie... et aussi d'autres ressortissants étrangers. Ainsi, le poids et le choix du pays de destination sont étroitement liés à divers facteurs : colonisation, offre d'emploi, politique migratoire, etc.

La destination des migrants arabes n'a pas toujours été de même et a évolué dans le temps selon le contexte et la politique migratoire du pays d'accueil. Si certains pays de destination sont parfois prisés de

* Géographe, chercheur associé à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), Université du Québec à Montréal (UQAM), Canada.

1. Par commodité de langage et suivant la logique qui a présidé à la création de la Ligue arabe, nous employons ici le substantif et l'adjectif "arabe" dans le sens large et qui comprend ainsi les populations berbères d'Afrique du Nord.

longue date par les migrants de divers pays arabes, d'autres ne le sont que tardivement : l'Amérique du Nord est une destination très ancienne pour les Arabes du Moyen-Orient, alors qu'elle est relativement récente pour les Maghrébins. Bien que certains pays d'accueil soient déjà considérés comme des foyers très anciens, d'autres viennent d'être découverts par certains migrants depuis quelques décennies, voire seulement quelques années. Parmi ces pays figurent l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, l'Italie et les pays scandinaves. Certains pays d'accueil sont plus connus que d'autres pour leur forte présence, ainsi la France pour le nombre de Maghrébins alors que les pays d'Amérique latine se distinguent par le nombre important de Libanais (ou Syro-Libanais). Notre première interrogation concerne le nombre de migrants qui composent cette immigration. Combien y a-t-il d'Arabes en dehors de leurs pays d'origine ? Les chiffres avancés çà et là indiquent des écarts énormes : ils seraient au minimum un peu plus de 14 millions, alors qu'en combinant certaines sources un chiffre maximum avoisinant les 50 millions est évoqué. Les sources, les carences de certaines statistiques et le comptage ou l'omission de certaines catégories d'Arabes ou de leurs descendants sont à l'origine de ce grand écart.

Malgré leur présence quasi planétaire, ils sont toutefois inégalement répartis, et l'on remarque trois foyers majeurs de concentration : les pays arabes et plus particulièrement les pays du Golfe arabo-persique formant le Conseil de coopération du Golfe (CCG) plus l'Irak et la Libye où vivent quelque 3,5 millions d'Arabes, l'Europe occidentale avec un peu plus de 5 millions et, enfin, l'Amérique (Amérique du Nord et Amérique latine), le plus important foyer, où vivent entre 14 et 30 millions. Les migrants arabes qui sont des binationaux ne sont plus considérés comme des étrangers. En France, par exemple, officiellement on ne parle que de Français, sans jamais faire allusion à l'origine. Les statistiques sur cette question sont rares, voire inexistantes. Aux États-Unis et dans certains pays d'Amérique latine c'est le comptage des descendants de migrants arabes qui pose problème. À partir de quel moment est-on considéré ou non comme étant un "descendant d'Arabe" ? Tout le monde s'entend sur le nombre élevé de personnes qui ont des racines arabes — descendant des premiers migrants arabes — et qui ne sont pas classées dans la catégorie "migrants arabes". Aux États-Unis, une étude signale « *qu'au moins trois millions d'individus ont des racines dans le monde arabe alors que le Bureau de recensement américain avait compté 1,2 million d'Arabes* »³.

3. ARAB AMERICAN INSTITUTE, "US Arab population doubled over 20 years", The Associated Press, 5 décembre 2003.

En raison de la complexité du thème abordé, la présente analyse se focalisera uniquement sur l'étude des trois régions où l'immigration arabe est fortement implantée, à savoir les pays du Golfe arabo-persique plus l'Irak et la Libye, l'Europe de l'Ouest et le continent américain. Cela paraît aussi justifié par le besoin de compréhension des relations entre les pays arabes eux-mêmes, mais aussi entre ceux-ci et l'Occident au lendemain du 11 septembre 2001 et de la crise du Golfe, en fonction des prises de position des uns et des autres.

Une forte communauté arabe en Europe

Historiquement l'émigration arabe vers l'Europe s'est orientée vers deux pays : le Royaume-Uni et la France, tous deux anciennes puissances coloniales du monde arabe. En Grande-Bretagne, la composante principale des migrants arabes est originaire du Moyen-Orient (Égypte, Irak, Palestine et Syrie), alors qu'en France ils viennent en grande partie du Maghreb. À travers ce phénomène migratoire, ce sont essentiellement les liens historiques que les pays arabes ont gardé avec leurs métropoles coloniales. La langue et les connaissances culturelles et linguistiques sont aussi un autre facteur que les migrants mettent en évidence dans leur projet migratoire afin de faciliter leur intégration dans la société d'accueil. Beaucoup plus tard, l'émigration arabe s'est étendue vers d'autres pays européens en faisant tache d'huile. Ce sont d'abord les pays d'Europe de l'Ouest, tels que l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, qui ont renoué avec l'immigration arabe, ainsi que les pays scandinaves. L'Europe méditerranéenne (l'Espagne, l'Italie et la Grèce), quant à elle, était jusqu'aux années 1970 composée de pays fournisseurs de main-d'œuvre. Elle n'est devenue une région d'accueil pour les migrants arabes entre autres que beaucoup plus tard.

- **La France, principal pays d'accueil européen pour les migrants arabes**

En tant que colonie mais aussi comme département français, l'Algérie a été le premier pays arabe à fournir des travailleurs à la France. L'arrivée des premiers d'entre eux remonte au XIX^e siècle. Alors qu'au début du XIX^e siècle quelque 5 000 Algériens travaillaient en France, en 1871 ils n'étaient plus que quelques centaines — baisse due au manque de travail — originaires des montagnes algériennes et plus

particulièrement de la Kabylie⁴. Ce chiffre a très vite connu une hausse lorsque les patrons de certaines entreprises comme les savonneries et le port de Marseille, ou encore du secteur de l'industrie métallurgique et minière du Nord ont décidé de faire appel à la main-d'œuvre originaire des colonies françaises à chaque fois que cela était possible, au lendemain des grèves lancées par la main-d'œuvre locale.

Durant la Première Guerre mondiale (1914-1918), des milliers de personnes avaient rejoint la France. Cette fois-ci elles ne venaient pas uniquement de l'Algérie, mais aussi du Maroc, de la Tunisie et des colonies d'Afrique noire, appelées par la France pour renforcer l'armée française, mais aussi pour remplacer les travailleurs français mobilisés et envoyés au front. Ainsi, de 1915 à 1918, il y avait en France plus de 132 000 Maghrébins, dont 78 566 Algériens, 35 506 Marocains et 18 000 Tunisiens⁵. À la fin de la guerre, nombreux ont été les soldats maghrébins qui ont choisi de rester en France pour y travailler, les salaires y étant nettement plus élevés. Pour remercier ces soldats, en grande partie des Algériens, le gouvernement français de l'époque a construit pour eux la Grande Mosquée de Paris.

Au lendemain de la guerre, la France avait besoin de main-d'œuvre pour reconstruire son économie. La force de travail locale étant insuffisante, c'est dans les colonies, plus particulièrement en Algérie, que le pays a trouvé la solution une fois de plus.

Durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le même scénario que celui de la guerre de 1914-1918 se répète avec les Nord-Africains, mobilisés à nouveau pour combattre les nazis. Plusieurs villes françaises ont été libérées par ces soldats, et en août 2004 ces vétérans de la Seconde Guerre mondiale ont été décorés par le président Jacques Chirac, qui a enfin reconnu leur contribution à cette guerre planétaire. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement français a encouragé l'immigration des Maghrébins en France, tout comme celle originaire de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal. Après l'indépendance des pays du Maghreb (1956 pour le Maroc et la Tunisie, 1962 pour l'Algérie), la France a signé des accords concernant l'immigration avec chacun des trois pays du Maghreb, comme cela avait été fait avec d'autres pays (l'Espagne, l'Italie et la Yougoslavie...). Au

4. Cf. RAGER, Jean-Jacques, *L'émigration en France des musulmans d'Algérie : principaux aspects démographiques, économiques et sociaux. Rapport établi à la demande du Haut Comité consultatif de la population et de la famille*, Alger : Cabinet du Gouverneur général d'Algérie, 1956, 153 p.

5. *Ibidem*.

travers de ces accords, c'est l'immigration maghrébine en France qui a été réglementée par une législation qui fixait des quotas annuels.

Au moment où l'Algérie et la France révisaient leurs accords sur l'émigration des Algériens vers la France (accords de 1968 et de 1971), le Maroc et la Tunisie négociaient chacun de son côté des accords encourageant l'émigration de leurs ressortissants vers d'autres pays européens comme l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas. Pour ces deux pays, l'émigration était une source importante de devises, alors que l'Algérie de l'époque ne voyait pas d'intérêt majeur, puisque le pays était en pleine industrialisation et qu'il disposait de revenus confortables dus à l'exportation de gaz (des hydrocarbures). Les responsables algériens considéraient qu'ils étaient ainsi en mesure de fournir du travail à toute la population.

Tableau 1 : Nombre de migrants maghrébins installés en Europe (en milliers)

Pays	Algériens	Marocains	Tunisiens	Total
France	932	516	260	1 708
Belgique	18	138	6	162
Pays-Bas	6	209	7	222
Allemagne	17	83	8	108
Italie	10	148	50	208
Espagne	10	130	0,5	140,5
Suisse	3	5	3	11
Pays scandinaves	3	7	2	12
Royaume-Uni	15	11	3	29
Grèce	0,2	0,2	0,2	0,6
Autriche	0,13	0,4	0,6	1,13
Total	1 014,33	1 247,6	340,3	2 602,2

Source : LÓPEZ GARCÍA, Bemabé, "España y la inmigración magrebí : de país de tránsito a país de destino", *Revue de Géographie Maghrébine*, vol. 15, n° 1-2, 1993, dossier "Les retombées de l'émigration internationale sur les régions de départ", pp. 23-47 ; SOPEMI, "Migrations, coopération internationale et développement économique", in : SOPEMI, *Tendances des migrations internationales, Rapport annuel 1996*, Paris : OCDE, 1997, pp. 67-70.

Toutefois, les migrants maghrébins ne se sont pas cantonnés dans les pays avec lesquels leurs dirigeants avaient signé des accords. Bien au contraire, ils se sont dirigés vers d'autres pays comme les pays scandinaves, la Suisse et l'Autriche (voir tableau 1).

Par ailleurs, l'émigration vers la France, alors en plein essor, a subi son premier coup d'arrêt. Au lendemain du "choc pétrolier", comme

beaucoup d'autres pays occidentaux, elle s'est trouvée en pleine "crise économique", ce qui a engendré un climat social très tendu, une partie de la population française regardant d'un mauvais œil la présence des immigrés, surtout celle des Maghrébins. Pour faire baisser la tension, la France a décidé d'arrêter officiellement l'immigration. Les actes racistes et xénophobes commis contre les Algériens ont amené le gouvernement algérien à stopper unilatéralement toute émigration vers ce pays quelques mois avant la décision française. La décision d'arrêter l'immigration n'était pas uniquement le fait de la France, puisque d'autres pays européens ont fait de même. En effet, à partir de 1974, la plupart des pays d'Europe de l'Ouest ont imposé de fortes restrictions aux migrations de travail, allant jusqu'à parler d'"immigration zéro", un slogan souvent mis en avant par l'extrême droite et repris dans les années 1990 par la majorité de droite alors au pouvoir. Cette décision n'a jamais pu réellement mettre fin à l'immigration. L'arrivée des étrangers en Europe s'est poursuivie et se poursuit en prenant différentes formes légales (regroupement familial, études, mariages mixtes ou arrangés...) et illégales (séjour irrégulier après expiration de visas de séjour, entrée illégale...). L'échec de cette politique européenne d'"immigration zéro" a été démontré par la présence massive de migrants en situation irrégulière et qui se poursuit encore de nos jours. D'ailleurs, face à ce phénomène nouveau, les pays européens ont procédé maintes fois à des régularisations générales ou partielles : en France (1981, 1997-1998 et 2005), en Belgique (1985-1986, 1991, 1996-1997, 2000, 2003 et 2005), en Espagne (1987-1988, 1991, 1996, 1998-2000 et 2003) et en Italie (1996 à 2003).

De nos jours, si certaines sources font état d'environ 4 millions de Maghrébins en Europe, pour d'autres leur nombre serait nettement plus élevé et dépasserait les 5 millions. Rien qu'en France, si on prend en considération ceux ayant acquis la nationalité française, on atteint facilement les 4 millions. Le reste est inégalement réparti entre les autres pays, avec plus de 150 000 immigrés en Allemagne, en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Les Maghrébins constituent la communauté la plus importante en Europe, sauf en Grande-Bretagne où ils sont minoritaires, devant les autres immigrés arabes originaires du Moyen-Orient.

Pour ce qui est du Royaume-Uni, il est difficile de cerner la nationalité des migrants arabes selon leur pays d'origine dans la mesure où les Arabes font partie d'un seul groupe appelé "communauté arabe" (*Arab community*). Aussi, en se référant au pays de naissance, les estimations de ceux qui quittent le monde arabe pour la Grande-Bretagne

ne sont-elles ni claires ni faciles à interpréter. Les descendants des soldats britanniques nés en Égypte avant l'indépendance de ce pays ne sont pas forcément des Arabes, et encore moins des musulmans. C'est aussi le cas des coptes égyptiens qui ne sont pas inclus dans le groupe de la communauté arabe⁶.

Toutefois, on estime que plus de 210 000 immigrés arabes sont installés Outre-Manche, en provenance principalement du Moyen-Orient (Égypte, Irak). Les Moyens-Orientaux sont bien ancrés dans la société britannique et cela depuis fort longtemps. Quant à la présence maghrébine au Royaume-Uni, elle reste récente. Les premiers immigrés en provenance du Maghreb étaient des commerçants marocains arrivés au début des années 1960⁷ qui se sont installés dans les grandes villes comme Londres, Leeds, Liverpool, Manchester et Cardiff. Le nombre de Maghrébins est très réduit ; toutefois, depuis les trois dernières décennies il connaît une hausse considérable. Le mode de vie britannique fondé sur un modèle souvent dit "communautariste" intéresse les Maghrébins et les Arabes en général. On compte ainsi quelque 40 000 Maghrébins installés en Grande-Bretagne dont 15 000 Algériens, un peu plus de 10 000 Marocains, de 7 000 à 8 000 Libyens et environ 3 000 Tunisiens.

En Europe, et en dehors du Royaume-Uni, l'immigration arabe originaires du Moyen-Orient est estimée à environ 400 000 personnes en provenance essentiellement du Liban et installées en France (quelque 200 000) et en Allemagne (54 000). Les Palestiniens sont entre 60 000 et 70 000, dont 30 000 en Allemagne, alors qu'au Danemark et en Suède se trouve une communauté palestinienne composée chacune de 15 000 à 20 000 membres. L'Europe compte un peu moins de 30 000 Égyptiens répartis entre l'Allemagne, la France et la Grèce, avec respectivement 13 000, 6 000 et 7 000 personnes. On trouve environ le même nombre de Syriens sur le sol européen (27 000), l'Allemagne recevant le contingent le plus important (18 000).

Le nombre d'immigrés originaires du reste du monde arabe est très peu significatif : moins de 3 000 Jordaniens, quelque 12 000 Libyens et environ 23 000 Mauritanien, y compris les Négro-Mauritanien, qui sont un peu partout en Europe.

6. Cf. ABU HAIDAR, Farida, "La coexistence linguistique chez les Marocains en Grande-Bretagne. Les problèmes du maintien de la langue d'origine", in : BERRIANE, Mohamed ; POPP, Herbert (sous la direction de), *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe. Actes du colloque maroco-allemand de Munich 1997*, Passau : LIS Verlag, 1998, pp. 39-42.

7. *Ibidem*.

Tableau 2 : Nombre d'immigrés originaires du Moyen-Orient en Europe (en milliers)

Pays	Égyptiens	Libanais	Syriens	Jordaniens	Palestiniens	Total
France	6	197	6	-	-	209
Belgique	-	2	-	0,7	-	2,7
Allemagne	13	54	18	-	30	115
Espagne	0,6	1	1	-	-	2,6
Pays scandinaves	1	6	0,6	0,7	30	38,3
Grèce	7	3	2,5	1	-	13,5
Total	27,6	263	28,1	2,4	60	381,1

Source : SOPEMI, *Tendances des migrations internationales. Rapport annuel 1998*, Paris : OCDE, 1999.

En Europe, cette présence arabe est fortement concentrée dans quelques foyers (France, Belgique et Royaume-Uni). La France est, pour des raisons historiques, le principal pays d'accueil des Arabes, leur nombre s'étant toutefois stabilisé, voire ayant diminué selon certaines données statistiques en France et en Belgique. Cela est vrai dans un sens et dans la mesure où tous ceux qui optent pour la nationalité du pays d'accueil ne sont plus considérés comme des étrangers. Or, au regard de leur origine, ils sont toujours "arabes". Ailleurs en Europe, le nombre d'"Arabes" est en hausse considérable, notamment en Allemagne, en Italie et en Espagne. La proximité géographique de ces deux derniers pays avec le Maghreb a fait d'eux la porte d'entrée vers l'Europe non seulement pour les migrants arabes, mais aussi pour l'ensemble des migrants originaires du continent africain. La migration irrégulière et son impact en Espagne et en Italie, et donc en Europe, se fait plus que jamais sentir avec acuité. La preuve est fournie par les différents programmes (FRONTEX⁸) et mesures de lutte contre l'immigration illégale ainsi que toute l'armada humaine et matérielle que l'Europe a déployée le long de ses frontières Sud.

Par ailleurs, et quoi qu'on dise de cette immigration arabe et de l'hostilité qu'affichent certains pays d'accueil envers elle, les Arabes sont bien enracinés et font partie de la société locale. Ils sont un maillon parmi tant d'autres. Nombreux sont les descendants de migrants qui sont belges, français, néerlandais ou britanniques et qui ne connaissent pas ou peu de choses sur le pays d'origine de leur famille. Désormais, ils sont des acteurs qui jouent pleinement leur rôle dans la vie économique, culturelle, politique et sociale locale et nationale.

8 . Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures.

- **Y a-t-il une diaspora arabe en Europe ?**

En Europe, l'immigration arabe était dans sa grande majorité composée initialement de personnes non qualifiées, voire analphabètes, originaires des zones montagneuses et rurales. Embauchées d'abord dans le bâtiment, les usines, les mines, etc., avec le temps leurs activités se sont diversifiées pour toucher l'ensemble des activités économiques. Deux éléments majeurs ont contribué à cette diversification : l'enracinement dans la société d'accueil et le regroupement familial, qui a modifié cette immigration ouvrière par excellence. De ce fait apparaît une catégorie de descendants de migrants arabes regroupés sous une appellation fort critiquable : "seconde génération", voire "troisième génération". À la migration ouvrière s'ajoute la forte immigration d'intellectuels qui ont quitté leur pays d'origine. Cette catégorie de migrants avait pris de l'ampleur avec le nombre d'étudiants arabes envoyés par leurs gouvernements en Europe ou ailleurs pour faire des études supérieures et qui, à la fin de leur formation, ne sont jamais rentrés dans leur pays d'origine.

En France, comme ailleurs, la répartition des immigrés maghrébins dans les secteurs d'activité montre une transformation spectaculaire. Au départ essentiellement ouvriers, ils évoluent aujourd'hui dans l'ensemble des secteurs d'activité : plus de 38 % dans les secteurs du commerce et des services, 26 % dans l'industrie et la métallurgie. Toutefois, leur taux de chômage bat tous les records, avec 30 % en 1992 contre 13 % dans les années 1980, alors que celui de la population française est de l'ordre de 9,5 %.

Ailleurs, en Europe, 37 % des Maghrébins vivant aux Pays-Bas travaillent dans les mines, l'industrie et les services⁹. En Italie, où 76,4 % des Maghrébins sont analphabètes, notamment ceux originaires du Maroc, 19,5 % du total travaillent dans l'agriculture et 43,8 % dans l'industrie lourde, où l'italien n'est pas indispensable. En Espagne les Maghrébins présentent les mêmes caractéristiques que leurs compatriotes résidant en Italie. Ils sont présents dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie, du bâtiment et des services, avec respectivement 25 %, 10 %, 21 % et 40 % de l'ensemble des Maghrébins de la péninsule Ibérique¹⁰.

9. Cf. MUUS, Philipp, *Migration, immigrants and policy in the Netherlands. Report for the continuous reporting system on migration*, Amsterdam : Center for Migration Research, University of Amsterdam, 1996.

10. Cf. MINISTERIO DE TRABAJO Y ASUNTOS SOCIALES, *Anuario de migraciones 1998*, Madrid : Secretaría general técnica, Ministerio de Asuntos Sociales, 1999, 789 p.

Certains Maghrébins sont bien placés dans l'échelle des catégories socioprofessionnelles : ils sont cadres au sein de grandes entreprises, chefs ou gérants d'entreprises. Aigle Azur, BYA Electronics sont des entreprises dirigées par des patrons d'origine maghrébine. Les médecins maghrébins se chiffrent en Europe à quelques milliers, la France en comptant à elle seule plus de 7 000 sur les quelque 10 000 médecins d'origine étrangère. De leur côté, les commerçants, les épiciers et les patrons de cafés, bars et restaurants sont présents partout en Europe et se comptent parfois dans certains pays par dizaines de milliers.

Les Maghrébins sont aussi présents en politique. Certains ont exercé les plus hautes responsabilités dans les gouvernements de Jean-Pierre Raffarin et de Dominique de Villepin, d'autres sont membres du gouvernement de François Fillon. Le même phénomène est observé en Belgique. Certes, le nombre est très réduit et reste tout de même un fait nouveau, mais qui témoigne d'une prise de conscience à la fois dans la classe politique française et au sein de la communauté arabe du besoin d'intégrer une élite de Français d'origine étrangère.

Par ailleurs, de nombreuses personnalités politiques d'origine maghrébine émergent aux échelons locaux et régionaux en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Si à une certaine époque les parents et les grands-parents ont beaucoup souffert de la marginalisation dans les sociétés d'accueil, de nos jours c'est toute une élite qui y prend place. Ce sont donc les enfants et les petits-enfants de ces ouvriers montagnards qui forment cette élite appelée à s'étoffer grâce à la présence importante de jeunes d'origine maghrébine dans les écoles, les lycées et les universités. Instruites et connaissant parfaitement les rouages de la société du pays d'accueil, ces élites sont partout et entendent jouer pleinement leur rôle dans le pays d'accueil formées qu'elles sont aussi de citoyens à part entière.

Tout n'est cependant pas rose car la présence de 5 millions d'Arabes en Europe ne laisse pas indifférentes les franges racistes et xénophobes de la société, qui peuvent aller jusqu'à commettre des actes racistes et discriminatoires. On parle alors de xénophobie et d'islamophobie. Bien que toute l'Europe soit concernée par ce comportement haineux envers les Arabes notamment depuis le 11 septembre 2001, c'est toutefois dans des pays comme la Belgique et la France que la discrimination est importante, se manifestant essentiellement dans l'accès à l'emploi et au logement. Les incidents survenus à deux ou trois reprises au stade de France où *La Marseillaise* a été sifflée par des jeunes issus de l'immi-

gration, mais aussi citoyens français, sont révélateurs d'un profond malaise au sein de cette partie de la population française.

Immigration arabe en Amérique

L'immigration arabe vers les Amériques (Amérique du Nord et Amérique latine) est un phénomène qui remonte loin dans le temps. Plusieurs Arabes originaires des pays du Levant, parfois des familles entières, ont quitté leur terre natale du temps de l'Empire ottoman pour s'installer dans des pays lointains. Les pays du Moyen-Orient ont été les plus touchés par ces départs. Cette première vague migratoire était essentiellement composée d'Arabes de confession chrétienne qui ont fui leur pays d'origine de peur d'être persécutés par les Ottomans. D'autres migrations arabes de toutes les confessions se sont succédé par la suite, les plus récentes étant celles en provenance d'Afrique du Nord.

Alors que l'Amérique du Nord recevait des migrants venant de l'ensemble des pays arabes, l'Amérique latine n'attirait que des Arabes originaires du Moyen-Orient, et plus particulièrement des Libanais. Leur religion chrétienne y est pour quelque chose : les Libanais comme la population de l'Amérique latine sont dans leur grande majorité des chrétiens, ce qui favorise leur intégration. L'Amérique du Nord, quant à elle, est multiculturelle et multiconfessionnelle, donc ouverte à tous les groupes ethniques. Compte tenu de cette spécificité, l'étude de la présence arabe sur le continent américain se fera en deux parties. La première abordera l'immigration arabe en Amérique du Nord ; la deuxième se penchera sur les Arabes en Amérique latine.

- **Immigration arabe en Amérique du Nord : une présence ancienne et continue**

Au Canada comme aux États-Unis, les Arabes sont présents depuis très longtemps, notamment les Moyens-Orientaux, la présence maghrébine, quant à elle, étant plus récente. Plus de 2 millions d'Arabes vivent en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), avec une forte concentration aux États-Unis, pays où le *US Census Bureau*, le bureau de recensement américain, en avait dénombré environ 1,2 million en 2000¹¹.

11. US Census 2000, Summary File 4 (SF 4).

Toutefois, les estimations parlent d'au moins 3,5 millions d'Américains d'origine arabe¹².

L'origine de l'immigration arabe dans ce pays remonte au début de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elle s'est faite par vagues, parfois soumise à des quotas. Selon Abdel R. Omran et Farzaneh Roudi, la première vague migratoire a eu lieu entre 1875 et 1912. En provenance du Moyen-Orient, elle était constituée majoritairement de chrétiens libanais, syriens, jordaniens et palestiniens qui avaient quitté leur pays d'origine pour l'Amérique. À leur arrivée dans le Nouveau Monde, ils se sont installés dans le Nord-Est où ils travaillaient comme employés ou petits commerçants¹³. Une deuxième vague migratoire s'est produite de 1914 à 1946. En 1924, les Arabes, entre autres, ont été soumis à un système de quotas, resté en place jusqu'au milieu des années 1960, soit pendant plus de 40 ans.

Jusqu'à-là, l'émigration arabe vers l'Amérique ne concernait que les Arabes chrétiens, leur exode étant intervenu dès que le monde arabe est passé sous domination ottomane. L'émigration des Arabes musulmans ne s'est amorcée qu'à partir de la troisième vague migratoire, c'est-à-dire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En effet, entre 1947 et 1960, l'émigration vers le continent américain s'est généralisée à tous les Arabes, quelle que soit leur confession (chrétiens, musulmans...). Pour la première fois quelques Arabes originaires du Maghreb émigraient. Avec la suppression de la loi sur le système des quotas d'immigrés sous la présidence de Lyndon Johnson (1963-1969), l'afflux des Arabes a connu une hausse considérable à partir de 1965. C'est là le début de la quatrième vague migratoire qui touchait aussi, entre autres, un certain nombre de Nord-Africains¹⁴. Depuis, le nombre de migrants d'origine arabe ne cesse de croître.

Lors des deux dernières décennies du XX^e siècle, l'évolution du nombre d'Arabes a connu une croissance considérable, passant de 610 000 dans les années 1980 à 860 000 dans les années 1990, soit une augmentation de 38 % et de 41 % pour les deux décennies de 1980 et de 1990. Enfin, selon les données du recensement américain de 2000,

12. Cf. SULEIMAN, Michael W., *Arabs in America : building a new future*, Philadelphia : Temple University Press, 1999, 355 p. ; McCARUS Ernst (Ed.), *The development of Arab-American identity*, Ann Arbor : University of Michigan Press, 1994, 221 p.

13. Cf. OMRAN, Abdel R. ; ROUDI, Farzaneh, "The Middle East population puzzle", *Population Bulletin*, vol. 48, n° 1, July 1993, 40 p.

14. Cf. FERHI, Salah, "L'émigration algérienne aux États-Unis et la formation d'une élite", *Revue de Géographie Politique*, n° 94, dossier " Europe du Sud, Afrique du Nord", 1999, pp. 46-53.

les Arabes sont au nombre de 1 189 731, soit 0,42 % de la population américaine. Sur cet effectif, environ les deux tiers sont des Arabes originaires du Moyen-Orient, les Égyptiens, les Libanais et les Syriens constituant à eux seuls 60 % de cette population arabe américaine.

Toutefois, ce sont les Libanais qui constituent le groupe le plus important. Un peu plus du tiers (37 %) des Américains ayant un ancêtre arabe sont des descendants de Libanais. Les Arabes en provenance d'Afrique du Nord sont plus de 50 000, soit 4,7 % de la population arabe des États-Unis. Parmi les Maghrébins on compte environ 40 000 Marocains (3,3 %) et quelque 11 000 Algériens (0,9 %)¹⁵. Toutefois, l'afflux le plus important demeure celui des personnes originaires du Moyen-Orient. Les Égyptiens ont vu leur nombre croître de 81 %, passant de 79 000 à 143 000 entre le recensement de 1990 et celui de 2000. Pour les immigrés syriens on enregistre une croissance de 10 %, soit une évolution de 13 000 à 14 300 personnes pour la même période. Bien que la majorité des Arabes soient originaires des pays du Levant, ceux qui viennent des pays du Ponant ont eux aussi contribué à cet apport migratoire. Cette hausse importante de la population d'origine arabe est due au fait que l'immigration a touché l'ensemble des pays arabes, y compris certains petits pays comme la Tunisie, la Mauritanie et les pays du Golfe. De plus, les États-Unis restent un pays très recherché par les Arabes. Même depuis le 11 septembre 2001, le pays reste la destination privilégiée de nombreux candidats arabes à l'émigration en raison des possibilités offertes pour une bonne réussite et émancipation professionnelles. Il y a eu certes un déclin après ces attentats, mais le flux a aussitôt repris.

Le tableau 3 illustre parfaitement l'évolution de la hausse du nombre d'immigrés arabes survenue entre 1990 et 2000. Certes, la hausse globale de cet apport migratoire entre 1990 et 2000 n'est que de 38,3 %, mais pour certains pays elle est nettement supérieure, dépassant même les 100 % pour certaines nationalités. C'est le cas des Yéménites (185 %), des Algériens (172 %), des Koweïtiens (142 %) et des Marocains (104 %). Il n'est donc guère étonnant de voir qu'en 20 ans, c'est-à-dire entre 1980 et 2000, le nombre de ces immigrés arabes a doublé.

15. Le nombre d'Algériens présents aux États-Unis est en réalité supérieur à 11 000 personnes. Il y a quelques années, Idriss el Jaziri, alors ambassadeur d'Algérie en poste aux États-Unis, avait déclaré que la communauté algérienne aux États-Unis dépassait les 20 000 personnes, dont la moitié étaient des immigrés en situation irrégulière.

Tableau 3 : Origine des immigrés arabes aux États-Unis

Nationalité	1990		2000		Évolution entre 1990 et 2000	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Libanais	394 180	45,8	440 279	37	46 099	11,7
Syriens	129 606	15	142 897	12	13 291	10,3
Égyptiens	78 574	9	142 832	12	64 258	81
Palestiniens	48 019	5,5	72 112	6	24 093	50
Jordanais	20 656	2,4	39 734	3,3	19 078	92
Marocains	19 089	2,2	38 923	3,2	19 834	104
Irakiens	23 212	2,7	37 714	3,1	14 502	62,5
Yéménites	4 093	0,4	11 683	1	7 590	185
Algériens	3 215	0,3	8 752	0,7	5 537	172
Saoudiens	4 486	0,5	7 149	0,6	2 933	65,4
Tunisiens	2 376	0,2	4 735	0,4	2 359	99
Koweïtiens	1 306	0,1	3 162	0,2	1 856	142
Libyens	2 172	0,2	2 979	0,2	807	37
Total	860 354		1 189 731		329 377	38,3

Source : US Census 2000, Summary File 4 (SF4).

Par ailleurs, la répartition des Arabes à travers le territoire américain n'est pas homogène. Certes, ils se trouvent dans tous les États, mais ils ne sont fortement présents que dans quatre régions : le Nord-Est (27 %), le Sud (26 %), le Midwest (24 %) et l'Ouest (22 %). En 2000, presque la moitié des immigrés arabes (1 908 911) vivaient en Californie, contre 1 203 700 dans l'État de New York, 1 152 840 dans le Michigan et 717 700 dans le New Jersey. Par ailleurs, la moitié de ces immigrés se concentrent dans les dix principales grandes villes des États-Unis et, plus important encore, le tiers vit dans six villes : New York, Los Angeles, Chicago, Houston, Detroit et San Diego¹⁶.

Mais les Arabes ne s'établissent pas uniquement aux États-Unis, le Canada étant lui aussi très familier de cette immigration qui remonte à 1882, et où il existe une communauté aussi ancienne que celle des États-Unis. D'ailleurs, les premiers Arabes installés en Amérique du Nord ont la même origine, Syriens et Libanais dans leur grande majorité. Chrétiens pour la plupart, ils venaient en petits groupes, fuyant la pauvreté et le régime colonial de l'Empire ottoman, d'où leur appellation courante de *Turcos*.

16. US CENSUS BUREAU, Summary File 3, Matrices PCT18, 2000.

En 1901, le Canada comptait environ 2 000 immigrés syriens, contre 7 000 en 1911. L'émigration arabe vers le Canada a connu une légère hausse au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. La reconnaissance du multiculturalisme dans les années 1970 a permis au Canada d'accueillir quelque 40 000 ressortissants arabes dont la majorité était originaire du Moyen-Orient (Égypte, Liban, Palestine et Syrie). Ces premiers immigrés arabes étaient des cols-bleus ou des commerçants. Toutefois, l'ouverture du Canada vers l'étranger et sa décision d'accueillir des immigrés autres qu'Européens ont été une incitation pour l'immigration arabe. Par ailleurs, l'afflux des migrants arabes qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale se composait de chrétiens, mais aussi d'un nombre important de musulmans et de druzes qui ont fui les conditions sociales, économiques et politiques défavorables qui prévalaient dans leur pays d'origine.

D'abord minime, le nombre d'autorisations d'entrée au Canada a considérablement augmenté au fil des années. À titre d'exemple, entre 1946 et 1955, le pays accueillait en moyenne 150 immigrés arabes par an, avant que ce chiffre ne passe à 446 de 1956 à 1960, à 2 884 de 1961 à 1970, à 3 986 de 1971 à 1980, à 8 319 de 1981 à 1990 et à 24 615 en 1991 et en 1992. Ainsi donc, entre 1946 et 1992, le Canada a accueilli plus de 200 000 immigrés en provenance des pays arabes.

En 1981, le nombre d'Arabes accueillis au Canada a dépassé les 100 000. Cet apport, déjà important, s'est accru grâce à l'augmentation de l'immigration en provenance du Maghreb, jusque-là faible et largement dépassée par celle originaire du Moyen-Orient. La décision du Québec de choisir ses propres immigrés a contribué à susciter l'intérêt des Maghrébins pour le Canada. Francophones et hautement qualifiés, ils présentent pour le Canada français un atout majeur. La dénatalité accrue du Canada et du Québec est aussi un autre élément qui a poussé les autorités fédérales et provinciales à recevoir plus d'immigrés. Cependant, les Libanais sont à la fois les plus anciens et les plus nombreux au Canada. Le nombre des nouveaux arrivants originaires du Maghreb, quant à lui, connaît une hausse considérable. Ainsi, comme le montre le tableau 4, sur les 25 premiers pays arabes fournisseurs d'immigrés pour le Québec figurent d'abord l'Algérie¹⁷, qui occupe la

17. Cf. FERHI, Salah, "Le Canada, nouvelle terre d'accueil pour les Algériens", in : *Actes du colloque "Immigration algérienne : hommage à Abdelmalek Sayad"*, Alger : Université d'Alger, à paraître. Voir aussi FERHI, Salah, "Quelle place pour les immigrants maghrébins au Québec ?", communication présentée au colloque *L'immigration maghrébine au Québec : les défis de l'intégration*, organisé par le CRIEC, Montréal, le 30 novembre 2007.

troisième position (7,6 %), suivie du Maroc (7,3 %) et enfin le Liban en neuvième position (2,6 %).

Tableau 4 : Pays de naissance des immigrants admis au Québec pour les 15 principaux pays, 1996-2000

Rang	Pays de naissance	%
1	France	8,9
2	Chine	8,7
3	Algérie	7,6
4	Maroc	7,3
5	Roumanie	4,6
6	Haïti	4,4
7	Inde	3,1
8	Pakistan	2,7
9	Liban	2,6
10	Sri Lanka	2,5
11	Corée du Sud	2,2
12	République démocratique du Congo	2,1
13	Colombie	2,1
14	Russie	2,0
15	Philippines	1,5
Total des 15 premiers pays		62,5 (101 652 personnes)
Total, ensemble des pays		100 (163 381 personnes)

Source : Ministère canadien de l'Immigration et des Communautés Culturelles, Direction de la population et de la Recherche. Données préliminaires, 2000.

Lors du recensement de 2001, le Canada comptait 348 000 Arabes, soit environ 1,2 % de la population canadienne totale. Cette population est concentrée dans l'Ontario (43 %) et au Québec (39 %), deux provinces riches et prospères qui comptent à elles seules plus de 80 % du total. Ailleurs, ils sont 8 % en Alberta (Edmonton et Calgary), 4 % en Colombie-Britannique (Vancouver) et 3 % en Nouvelle-Écosse (Halifax). L'autre grande caractéristique qui ressort des données du recensement de 2001 est la concentration des Arabes dans les grands ensembles urbains comme Montréal au Québec et Toronto dans l'Ontario. Toutefois, c'est au Québec que se trouve la plus forte proportion de Canadiens d'origine arabe par rapport à la population provinciale. En 2001, près de 2 % de la population du Québec se disait d'origine arabe, comparativement à environ 1 % en Ontario, en Nouvelle-Écosse et en

Alberta. Dans les autres provinces et dans les territoires, moins de 0,5 % de la population totale est d'origine arabe.

Pour ce qui est de la situation professionnelle des Arabes en Amérique du Nord, il semble qu'elle soit nettement meilleure aux États-Unis qu'au Canada : quoi qu'on dise sur les États-Unis, leurs possibilités de réussite restent nombreuses. Employés dans tous les secteurs d'activité, y compris les secteurs sensibles, il s'agit d'immigrés hautement qualifiés. À ce propos, James Zogby écrit que « 72 % des Arabes sont des cadres, [travaillant] dans la vente, dans les professions libérales et des scientifiques »¹⁸. Seule une minorité de personnes non qualifiées et les nouveaux arrivants occupent des emplois pénibles et non qualifiés. Au Canada, l'immigration arabe peine à s'intégrer au niveau professionnel. Bien qu'une grande partie des immigrés soit hautement qualifiée, ils restent marginalisés. Malgré tous ces atouts, les Arabes, notamment les plus récemment arrivés, ont du mal à s'intégrer sur le marché du travail canadien en raison de leur origine. Pourtant, en 2002, selon Statistique Canada, 88 % des personnes ayant déclaré être d'origine arabe ont dit éprouver un profond sentiment d'appartenance au Canada. Elles sont activement impliquées dans la société canadienne, puisque plus des deux tiers (69 %) de celles qui ont le droit de vote ont déclaré avoir voté lors des élections fédérales de 2002. Malgré tous leurs efforts pour trouver une place décente au sein de la société, elles restent marginalisées.

En 2001, Statistique Canada avait estimé que le taux de chômage de la communauté arabe atteignait 12,3 %, alors que celui de l'ensemble de la population canadienne était de 7,4 %. Au niveau provincial et plus précisément au Québec où les Arabes sont fortement concentrés, ce taux est encore plus élevé : 16,8 %, contre 7 % pour l'ensemble de la province. Pour certains Arabes comme les Maghrébins du Québec, la situation est pire encore : le taux de chômage bat tous les records en frôlant les 28 % selon les données révélées par Statistique Canada en février 2008. Dans l'Ontario ce taux n'est "que" de 19,7 %. Il est vrai aussi que le 11 septembre 2001 a été un coup fatal pour la communauté arabe, même si la situation n'était déjà pas brillante avant cette date. Or, aux États-Unis, la situation est beaucoup moins dramatique. Selon le *US Census Bureau*, le taux d'activité chez les Arabes est le même que celui de l'ensemble des Américains (64 %). Quant au taux de

18. ZOGBY, James, "Are Arab American people like us?", *Foreign Service Journal*, 1-5-2000 ; SAMHAN, Helen, "Arab Americans", *Grolier's Multimedia Encyclopedia*, site consulté le 21 avril 2006.

chômage (5 %), il est légèrement plus bas que la moyenne américaine (6 %) ¹⁹.

- **Amérique latine : une immigration arabe et une immigration libanaise**

Tout comme l'Amérique du Nord, l'Amérique latine connaît l'immigration arabe depuis longtemps. En embarquant sur des bateaux, les Arabes, notamment des Syriens et des Libanais, n'avaient aucune idée de leur destination. Leur rêve était d'atteindre le Nouveau Monde et de fuir le régime ottoman ainsi que la pauvreté qui sévissait dans leur pays. Souvent, ils n'avaient en tête que le mot *Amrik*, qui veut dire "Amérique". Ils sont arrivés en Amérique latine par hasard et non par choix, voulant en réalité rejoindre les États-Unis. Au Canada comme aux États-Unis, les Arabes proviennent de l'ensemble du monde arabe, alors qu'en Amérique du Sud presque tous sont des Syro-Libanais ou des Libano-Palestiniens. Il existe cependant quelques immigrés originaires d'autres pays arabes, mais ils sont là depuis très peu de temps.

Le nombre d'Arabes ou de leurs descendants en Amérique latine varie selon les sources. Leyla Bartet, chercheuse péruvienne, les a estimés à 5 millions ²⁰, alors qu'Abla-Antoinette Safadi en compte 20 millions rien qu'au Brésil ²¹. Selon cette dernière, l'Argentine compte aussi entre 2,5 millions et 3,5 millions d'Argentins d'origine arabe. Selon d'autres sources, il y a au Brésil 10,5 millions d'Arabes ²². En somme, le nombre de Latino-Américains d'origine arabe varie selon les sources entre 5 millions et une trentaine de millions. L'écart est énorme et le problème des données statistiques se présente avec acuité.

L'histoire de la présence arabe en Amérique latine nous apprend que les premiers arrivés étaient des voyageurs et des aventuriers à la recherche d'un lieu de liberté et de dignité où ils trouveraient des gens sympathiques avec lesquels ils pourraient nouer une amitié solide. En effet, lors de sa visite au Liban en 1876, l'empereur brésilien Pedro II

19. U.S. CENSUS BUREAU, Census 2000, Summary File 4.

20. Cf. BARTET, Leyla, "Les Levantins au bout du monde", conférence donnée à la faculté d'Alger le 19 février 2007.

21. Cf. SAFADI, Abla-Antoinette, "Migrations arabes en Amérique du Sud", *Informations et Commentaires*, n° 139, avril-juin 2007, pp. 49-54.

22. Déclaration de l'ambassadeur brésilien extraordinaire, Arnaldo Carrilho, faite le 11 novembre 2007.

avait invité les Libanais à visiter le Brésil²³. L'archevêque de Saïda et de Deir El Kamar au Liban, Basilius Hadjar, s'était rendu au Brésil en 1879 en réponse, semble-t-il, à l'invitation de l'empereur. Ces deux visites sont à l'origine de la mise en place d'une intense relation économique entre le Brésil et le Liban. Par la suite, ce sont des milliers de familles libanaises qui se sont installées dans différents endroits comme São Paolo, Rio de Janeiro — alors la capitale — et dans l'État du même nom, ainsi que dans les régions de l'Amazonie et de l'extrême sud du pays (Rio Grande do Sul)²⁴.

La population locale appelait ces premiers immigrés les *Turcos*. Depuis, le nombre d'immigrés arabes n'a cessé d'augmenter. Après le Brésil, ils sont présents dans presque tous les pays d'Amérique latine mais avec une forte concentration en Argentine. Afin de mieux s'intégrer, ils ont tous pris la nationalité du pays d'accueil. Ailleurs en Amérique latine, le nombre d'Arabes varie de quelques milliers à quelques centaines de milliers : environ 30 000 en Bolivie, 1 00 000 au Chili et « 300 000 à 400 000 Arabes » au Venezuela²⁵.

Les Arabes établis en Amérique latine sont bien intégrés dans la société d'accueil où ils vivent en parfaite harmonie. Ils se sentent « latinos » mais ils n'oublient jamais leur origine : « *Nous sommes chrétiens, nous croyons en Dieu et notre mère patrie* »²⁶, disent-ils avec fierté. Ils sont partout dans la société d'accueil et occupent des emplois dans toutes les structures de la vie économique, sociale et politique, parfois même à des postes à haute responsabilité. D'ailleurs, l'un des anciens présidents argentins était d'origine arabe. Ainsi, les Arabes et leurs descendants sont considérés dans ce continent comme membres à part entière de la société où ils vivent. Les Arabes originaires du Moyen-Orient et plus particulièrement les Libanais, les Syriens et les Palestiniens forment le groupe le plus nombreux, que ce soit en Amérique du Nord ou en Amérique du Sud. Ce sont les migrants les plus anciens et les mieux intégrés. Dès les premiers temps les Arabes se sont lancés dans le petit

23. Cf. KHATLAB, Roberto, *Brasil-Libano : amizade que desafia a distância*, São Paulo : Ed. EDUSC, 1999, traduit en arabe, Beirut : Ed. Dar Al-Farabi, 2000 ; KHATLAB, Roberto, *Mahjar, Saga libanaise no Brasil*, Beirut : Éd. Mokhtarar, 2002, 253 p.

24. Cf. KHATLAB, Roberto, *Brasil-Libano : amizade que desafia a distância*, *op. cit.*

25. Cf. OLGUÍN TENORIO, Myriam ; PEÑA GONZÁLEZ, Patricia, *La inmigración árabe en Chile*, Santiago : Instituto Chileno Árabe de Cultura, 1990, 163 p. ; ASOCIACIÓN CHILENO-ÁRABE DE COOPERACIÓN, *Censo de la población de origen árabe del Gran Santiago*, Santiago : Talls. Arancibia Hnos., 1970, 98 p. ; HASSAN MATAR, Hamad, *Guía social de la Colonia Árabe en Chile (Siria, Palestina, Libanesa)*, Santiago : Impr. Haues Hnos., 1941, 380 p.

26. Cf. KHATLAB, Roberto, *Brasil-Libano : amizade que desafia a distância*, *op. cit.*

commerce familial, voire souvent dans le commerce informel. Avec le temps ils sont devenus de grands commerçants, à la tête d'un monopole. Ils ont réussi leur intégration et sont devenus des acteurs importants et parfois incontournables de la vie économique, culturelle, sociale et même politique, puisque bon nombre d'entre eux sont des hommes politiques (députés, sénateurs...).

Cependant, au lendemain du 11 septembre 2001, les choses ont beaucoup changé pour les Arabes, notamment en Amérique du Nord, car ils sont devenus victimes de tracasseries, parfois de véritables persécutions de la part des autorités des pays d'accueil, notamment aux États-Unis mais aussi dans d'autres pays comme le Canada. Toutefois, ces agissements ont eu lieu beaucoup plus aux États-Unis qu'ailleurs. Nombre d'Arabes ou même de non-Arabes mais portant un nom à consonance arabe font l'objet d'humiliations et subissent un traitement inhumain. En raison de leurs noms, de leur religion et de leurs tenues vestimentaires²⁷, les Arabes sont convoqués par le FBI. Lors de leurs voyages à l'étranger, ils sont contrôlés plus que les autres passagers et passent de longues heures aux postes frontaliers. L'ensemble de ces mesures anti-Arabes ainsi que des mesures fondées sur les *USA Patriotic Act* ont été dénoncées par de nombreuses associations de défense des droits de la personne. En 2001, le FBI a enregistré 481 actes haineux et discriminatoires à l'égard des Arabes, contre seulement 28 l'année précédente. L'*American-Arab Anti-Discrimination Committee* (ADC), une organisation de défense des droits civiques, a rendu publics les délits racistes et discriminatoires (agressions, meurtres et actes de vandalisme à caractère raciste) envers les Arabes au lendemain du 11 septembre 2001. Selon le rapport de l'ADC, entre novembre 2001 et mars 2002 les abus de la police à l'échelle locale et fédérale ont touché 8 000 personnes d'origine arabe.

Toutefois, aux États-Unis, la discrimination à l'encontre de ces migrants n'est pas récente : elle remonte au temps de la présidence de Richard Nixon (1969-1974) qui, au lendemain des événements de Munich lors des Jeux olympiques de 1972, a pris un certain nombre de mesures anti-Arabes. Ces mesures haineuses inscrites dans un document officiel sous le nom d'*Operation Boulder* consistaient entre autres à surveiller, mettre sur écoute et interroger toute personne arabe — qu'elle soit américaine ou pas — dans le but de savoir si elle était impliquée dans des "activités terroristes".

27. Cf. EL NASSER, Haya, "US Census Reports on Arab American for the first time", *USA Today*, 2003.

Face à cette situation, les Arabes ont pris les choses en main pour tenter de contrebalancer les préjudices causés par les attentats du 11 septembre 2001. Par ces tentatives ils essaient non seulement de montrer leur indignation par rapport à ces actes non conformes à leurs cultures et à leurs traditions, mais aussi d'expliquer une telle incompatibilité aux autres membres de la société d'accueil. Par ailleurs, l'enseignement de la culture du pays d'origine occupe une place primordiale dans l'éducation des enfants. Certains Arabes candidats à l'immigration, notamment ceux ayant une qualification, préfèrent s'installer plutôt dans les pays arabes du Golfe arabo-persique que dans un pays occidental. D'ailleurs, selon le *US Census Bureau*, au lendemain du 11 septembre 2001, le nombre d'Arabes présents aux États-Unis a connu une baisse sensible, avec un rebond dès l'année 2004.

Les pays du Golfe arabo-persique : un autre foyer de l'immigration arabe

De tout temps les Arabes ont été des voyageurs et des migrants. Ils ont atteint l'Afrique, la Chine et se sont beaucoup déplacés entre le Maghreb et le Madrek. Lors de la colonisation des pays arabes par les Européens, nombreux sont les Arabes qui ont fui leur pays d'origine pour se réfugier dans un "pays frère". C'est le cas des Palestiniens et des Algériens qu'on trouve en Syrie, au Liban et en Jordanie pour les premiers, au Maroc et en Tunisie pour les seconds. De nos jours, les racines de ces Arabes se trouvent à la fois au Maghreb et au Madrek. Au lendemain de leur indépendance, les pays arabes se sont lancés dans une sérieuse reconstruction de leurs économies. De ce fait, deux groupes de pays se sont dégagés :

— le premier groupe est composé des six États du Golfe arabo-persique (Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Oman) membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), ainsi que de l'Irak et de la Libye. Il s'agit de pays pétroliers riches et très peu peuplés qui ont besoin de recourir à la main-d'œuvre étrangère²⁸. Ils sont donc devenus une terre d'immigration pour toute la région, et même au-delà ;

— le second groupe comprend des pays pauvres ou avec des revenus moyens tels que l'Égypte, la Syrie, le Soudan, le Yémen, ou encore les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie et Mauritanie). De par leur

28. Voir les travaux de TATTOLO, Giovanna, "Arab labor migration to the GCC States", in : *Regional conference on Arab migration in a globalized world*, Le Caire, 2-4 septembre 2003.

situation économique et démographique, ils sont devenus des pays fournisseurs de main-d'œuvre. C'est un bassin d'émigration non seulement vers les pays du Golfe, mais aussi vers d'autres destinations comme l'Europe ou l'Amérique du Nord.

L'essor économique enregistré dans cette région du monde après le choc pétrolier des années 1970 est à l'origine d'un profond bouleversement. Très convoitée, la région du Golfe est devenue La Mecque des populations en quête d'un travail à l'étranger. Ainsi, les pays du Golfe sont devenus attractifs pour des centaines de milliers de travailleurs, qualifiés ou non. Ces migrants sont originaires du monde entier. On y trouve en plus des Arabes, des Asiatiques, notamment du Sud et du Sud-Est asiatique comme les Pakistanais, les Sri-Lankais, les Indiens, les Indonésiens, les Iraniens, les Thaïlandais, les Philippins... sans compter les Africains, les Européens et les Américains. L'émigration des travailleurs vers la région du Golfe a atteint une ampleur sans précédent au cours des trois dernières décennies.

- **Le tiers de l'immigration dans les pays du Golfe arabo-persique est d'origine arabe**

En 2002, la population des pays du Golfe (population locale et population immigrée) était estimée à plus de 40 millions de personnes, auxquelles s'ajoutent 26 millions d'Irakiens, soit plus de 65 millions d'habitants. Sans l'immigration, les pays du Golfe resteraient une région sous-peuplée. En prenant en compte l'étendue de la région, le peuplement est considéré comme faible, la densité de population des pays du CCG étant de 15 hab/km², alors qu'en Irak elle est quatre fois plus élevée (64 hab/km²). Cette faible densité s'explique en partie par la nature de la géographie de la région (espace désertique). Sur les 65 millions d'habitants cités, l'immigration représente plus de 38,5 %, soit 12,5 millions d'immigrés toutes origines confondues²⁹.

L'immigration arabe dans le Golfe, estimée à 3,5 millions de personnes, occupe la première position, suivie par celle originaire de l'Inde (3,2 millions), du Pakistan (1,7 million), auxquelles s'ajoutent quelque 800 000 Bangladais, 700 000 Philippins et 700 000 Sri-Lankais.

29. Cf. KAPISZEWSKI, Andrzej, *Nationals and expatriates : population and labor dilemmas of the Gulf Cooperation Council States*, Lebanon : Ithaca Press, 2001, 290 p. ; KAPISZEWSKI, Andrzej, "Arab labor migration to the GCC States", in : *Regional Conference on Arab Migration in a globalized world*, Le Caire, 2-4 septembre 2003.

Tableau 5 : Répartition de l'immigration non arabe dans les pays du Golfe (en milliers)

Nationalité	Bahreïn	Koweït	Oman	Qatar	Arabie Saoudite	Émirats arabes unis	Total
Indiens	100	295	300	100	14 000	1 000	3 200
Pakistanaï	50	100	70	70	1 000	450	1 740
Bangladaï	-	160	110	-	450	100	820
Philippins	-	60	-	50	500	120	730
Sri-Lankais	-	160	-	35	350	160	705
Indonésiens	-	-	-	-	250	-	250
Iranien	45	80	-	20	-	40	185
Turcs	-	-	-	-	100	-	100
Autres migrants	-	70	-	-	120	-	190
Total migrants non arabes	200	925	480	275	4 170	1 870	8 000
Total migrants arabes	-	420	15	255	2 521	276	3 500
Immigration totale dans le Golfe	200	1 475	630	530	7 000	2 488	12 500

Source : GIRGIS, Maurice, "Would nationals and Asians replace Arab Workers in the GCC?", Paper at the Fourth Mediterranean Development Forum, Amman, Jordanie, octobre 2002, <http://www.worldbank.org/mdf/mdf4/papers/girgis.pdf>, site consulté en novembre 2002 ; "The world's emptiest quarter is filling up fast (People Pressure)", *The Economist* (print version) du 21-3-2002.

Cette région est un important foyer d'accueil des migrants puisqu'elle en attire plus de 10 millions sur un total mondial de 175 millions. Après la guerre du Golfe, des milliers de migrants ont été contraints de fuir la région, qui demeure toutefois encore de nos jours très attractive. En réalité, la crise du Golfe n'a affecté en rien le poids de l'immigration, n'ayant subi des mutations qu'en ce qui concerne l'origine des travailleurs et leur lieu d'installation. L'apport migratoire des Arabes dans les pays du Golfe est dominé par les Égyptiens (1,5 million)³⁰ et les Yéménites (un million)³¹. Un second groupe de migrants comprend les Jordano-Palestiniens (500 000), les Syriens (265 000) et les Soudanais (quelque 250 000) (voir tableau 6). Les Maghrébins sont présents depuis les années 1980, mais ils sont moins nombreux que les Arabes du Moyen-Orient. En effet, malgré toutes les restrictions à leur accueil, d'autres Arabes s'y sont installés au cours des dernières années, surtout attirés par le Qatar et les Émirats arabes unis. Dans la région on trouve

30. Cf. FARGUES, Philippe, "Du Nil au Golfe : problèmes de l'émigration égyptienne", *Population*, n° 1, janvier-février 1985, pp. 71-102.

31. Cf. FERGANY, Nader, *Al Hijra Illa Natl/Migration to Oil*, Le Caire : Centre d'Études de la Ligue Arabe, 1984 ; FERGANY, Nader, "Aspects of labor migration and unemployment in the Arab Region", 2001, www.almishkat.org

288 000 Marocains dont 130 000 dans les Émirats arabes unis et quelque 27 000 en Arabie Saoudite, les Algériens, quant à eux, n'étant que quelques milliers.

Tableau 6 : Répartition de l'immigration arabe dans les pays du Golfe (en milliers)

Nationalité	Bahreïn	Koweït	Oman	Qatar	Arabie Saoudite	Émirats arabes unis	Total
Égyptiens	-	275	15	35	1 000	130	1 500
Yéménites	-	-	-	-	1 000	35	1 035
Jordano-Palestiniens	-	50		50	270	110	480
Syriens		95			170		265
Soudanais					250		250
Total des migrants arabes	-	420	15	85	2 810	406	3 500
Total des migrants dans le Golfe	200	1 475	630	420	7 000	2 488	12 500

Source : Compilation personnelle à partir de diverses sources. Voir GIRGIS, Maurice, "Would nationals and Asians replace Arab Workers in the GCC?", Paper at the Fourth Mediterranean Development Forum, Amman, Jordanie, octobre 2002, <http://www.worldbank.org/mdf/mdf4/papers/girgis.pdf>, site consulté en novembre 2002 ; "The world's emptiest quarter is filling up fast (People Pressure)", *The Economist* (print version) du 21-3-2002.

D'une façon générale, le nombre d'immigrés est tel qu'ils représentent une fraction importante de la population totale de plusieurs pays du Golfe. Ainsi, dans les Émirats arabes unis, la population étrangère représente 80 % de la population totale, et elle dépasse les 60 % au Koweït et au Qatar.

Tableau 7 : Poids de l'immigration dans la population des pays du Golfe

Pays	1975		1985		2002	
	Population totale	Part de l'immigration	Population totale	Part de l'immigration	Population totale	Part de l'immigration
Bahreïn	261 600	22,9	434 700	36,5	690 000	40,0
Koweït	994 900	69,1	1 697 300	72,3	2 360 000	63,0
Oman	766 000	13,1	1 193 000	18,4	2 420 000	26,0
Qatar	174 700	56,9	241 000	52,3	585 000	72,0
Arabie Saoudite	7 026 300	13,3	12 642 200	30,7	23 000 000	30,0
Émirats arabes unis	525 100	63,0	1 116 800	63,8	3 110 000	80,0
Total	9 721 600	22,6	17 325 000	36,5	32 500 000	38,5

Source : Compilation personnelle à partir de diverses sources. Voir GIRGIS, Maurice, "Would nationals and Asians replace Arab Workers in the GCC?", Paper at the Fourth Mediterranean Development Forum, Amman, Jordanie, octobre 2002, <http://www.worldbank.org/mdf/mdf4/papers/girgis.pdf>, site consulté en novembre 2002 ; rapport annuel du secrétariat du Conseil de Coopération du Golfe de 2001.

L'évolution du poids de l'immigration a connu une nette progression tout au long de la période 1975-2002 dans l'ensemble des pays du Golfe, sauf en Arabie Saoudite et au Koweït, où l'immigration a connu une baisse considérable au lendemain de la guerre du Golfe puisque son poids est passé de 72 % à 63 % au Koweït, alors qu'il stagnait en Arabie Saoudite, passant de 30,7 % à 30 %. Dans ces deux pays la baisse de l'immigration est étroitement liée à la guerre et a essentiellement touché l'immigration arabe, devenue indésirable. Le Koweït a purement et simplement chassé tous les Palestiniens de son territoire au lendemain de la visite du leader palestinien en Irak et de ses déclarations favorables à l'invasion du Koweït par les troupes de Saddam Hussein. Le poids de la présence arabe a lourdement pesé sur la population des pays d'accueil, d'où leur décision de se passer de ces nombreux migrants (voir tableau 7). D'ailleurs, ils y sont encore nombreux, notamment en Arabie Saoudite (2,8 millions), au Koweït (420 000) et dans les Émirats arabes unis (quelque 300 000). Les monarchies de la région perçoivent cela comme une menace, d'où l'expulsion de centaines de milliers d'Arabes au lendemain de la guerre du Golfe suite aux prises de position politique des uns et des autres. Ainsi, la présence arabe a été revue à la baisse dans les pays du Golfe, où elle a été remplacée par une main-d'œuvre nationale ou asiatique moins coûteuse. La richesse accumulée par les monarchies grâce à la rente des hydrocarbures et l'arrivée de millions d'étrangers en quête d'un travail ont laissé apparaître des pratiques et des rapports inhumains. Désormais on parle de servage, voire d'esclavage.

- **L'immigration dans les pays du Golfe arabo-persique : immigration ou esclavage ?**

Dès la seconde moitié du XX^e siècle, avec le développement de l'exploitation du pétrole et la recherche qu'elle a engendré, le besoin d'une main-d'œuvre importante s'est rapidement fait sentir et est devenu un choix indispensable³². La population locale ne peut répondre aux besoins de cette offre d'emploi de plus en plus importante. D'ailleurs aucun pays du Golfe ne dispose d'une force de travail correspondant à plus de 50 % de l'offre. Dans certains pays comme le Qatar, le Koweït et les Émirats arabes unis, la population locale n'occupe qu'environ

32. Cf. AMBROSETTI, Eléna ; TATTOLO, Giovanna, "Pétrole et migration vers les pays du Golfe", in : *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives*, 13^e colloque de l'AIDELF, Budapest (Hongrie), 20 au 24 septembre 2004.

10 % des emplois disponibles dont la majorité sont occupés par des étrangers. C'est dire le poids de la population étrangère dans ces pays.

Les circuits migratoires menant vers les pays du Golfe sont très variés. Les immigrés arabes font appel aux ambassades des pays du Golfe ou à des réseaux professionnels, personnels ou informels. Quant aux Asiatiques, ils sont recrutés par des agences spécialisées ou par des citoyens ayant une autorisation de recrutement, d'où la présence de "réseaux de trafic" moyennant d'énormes sommes d'argent³³. L'immigration dans cette région du monde est placée sous le régime du statut précaire.

Dans ces pays, l'immigration est temporaire. Les immigrés sont considérés comme des esclaves ou presque, et ne sont pas libres sur le plan juridique. Ils sont dépendants d'un *kafil*, une sorte de tuteur³⁴. Ce dernier peut être l'employeur, le gestionnaire de l'agence de placement, l'entrepreneur ou encore un associé dans le cas où l'immigré possède un commerce ou une entreprise. L'immigré ne peut rien faire sans l'accord de son *kafil*. La *kafala* (tutorat) a été instaurée dans les pays du Golfe au cours de la période de l'essor économique des années 1960. En l'absence d'un code du travail applicable aux immigrés, une telle mesure juridique fait du migrant un mineur sans protection sociale et à la merci de son *kafil*, d'où l'existence de certaines pratiques indignes et inhumaines. L'immigré est exploité et sous-payé, les plus exploités étant ceux originaires d'Asie, souvent rémunérés selon le niveau de vie de leur pays d'origine. Seuls les immigrés occupant des postes à responsabilité importants s'en sortent bien. L'élément le plus marquant de cette différence entre la population locale, le travailleur arabe et le travailleur originaire d'Asie réside dans le salaire. En effet, si le travailleur arabe perçoit la moitié de ce que gagne un Saoudien pour un travail équivalent, le travailleur asiatique touche trois fois moins.

Toutefois, si les Arabes se débrouillent mieux sur la question des salaires, les autorités des pays du Golfe mènent depuis une quinzaine d'années une politique qui ne leur est guère favorable, et dans ces monarchies les Asiatiques sont les plus convoités pour occuper les emplois disponibles.

33. Cf. YOUCEF-KHODJA, Djamilia, "Immigration Sud-Sud : vers les pays du Golfe", *La Tribune* (Algérie) du 3-11-2007.

34. Cf. BEAUGE, Gilbert, "La kafala : un système de gestion transitoire de la main-d'œuvre et du capital dans les pays du Golfe", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n° 1, septembre 1986, pp. 109-122. Voir aussi ARAB POPULATION CONFERENCE, *Hijrat El Amala El Arabia/Migration de la main-d'œuvre arabe*, Amman, 1993.

- **Désarabisation, “asiatisation” et nationalisation de la main-d’œuvre**

La situation précaire des immigrés due à l’exploitation des étrangers, la dépendance vis-à-vis du *kafil* et les salaires précaires, ainsi que l’absence de droits sociaux poussent ces immigrés à retourner dans leur pays d’origine. Ce choix d’une immigration de courte durée est voulu par les gouvernements des pays du Golfe car ils ne veulent pas que les étrangers s’installent sur leur sol pour une longue période. L’immigration est limitée dans le temps et n’est jamais définitive, ce qui permet aux dirigeants de ces pays d’avoir la mainmise directe sur cette main-d’œuvre étrangère et de pouvoir agir sur elle en cas de besoin. De ce fait, l’immigration est toujours la cible du politique qui dispose des pleins pouvoirs pour gérer les flux d’étrangers comme bon lui semble. Seuls les immigrés d’origine arabe veulent y vivre plus longtemps. Or, ces derniers y sont de plus en plus indésirables.

Au début des années 1990, après l’invasion du Koweït par les troupes irakiennes, les pays arabes se sont trouvés divisés entre ceux qui étaient favorables à cette invasion et ceux qui étaient contre. Cette division est devenue visible par la mise en place d’une coalition militaire dirigée par les Américains en vue de libérer le Koweït et de sanctionner l’envahisseur. Après la fin de la guerre, une chasse aux Palestiniens sans précédent s’est opérée au Koweït.

Si la préférence des pays du Golfe portait sur les Arabes, les musulmans et enfin les Asiatiques, ce choix a été mis de côté au lendemain de la guerre du Golfe. Il s’agit là d’une conséquence de cette crise pour certains pays arabes. Se venger sur les populations des pays ennemis est devenu une pratique courante des deux côtés. C’est le cas des Yéménites, qui bénéficiaient en Arabie Saoudite d’un statut favorable, dispensés qu’ils étaient avant la guerre du contrat de travail et du *kafil* pour séjourner dans le royaume. À la fin de la guerre et suite aux prises de position du Yémen favorables à l’invasion du Koweït par l’Irak, les Yéménites vivant dans le royaume wahhabite ont été regroupés dans des camps³⁵. Le même phénomène a eu lieu en Irak où les Égyptiens ont vu leur nombre se réduire suite au ralliement de l’Égypte aux pays du Golfe et à leurs alliés : leur nombre a été ramené à moins de 10 % de tous les immigrés égyptiens du Golfe, alors qu’ils étaient quatre fois plus nombreux avant le renvoi d’un demi-million d’Égyptiens par

35. Cf. YOUCEF-KHODJA, Djamilia, “Immigration Sud-Sud : vers les pays du Golfe”, art. cité.

Bagdad. À cela s'ajoutent les 250 000 Égyptiens expulsés par Tripoli en 1985 et les 200 000 autres qui ont quitté le Koweït pour fuir la guerre.

En guise de remerciement à l'Égypte pour ses prises de position durant la crise du Golfe, l'Arabie Saoudite a augmenté le nombre d'Égyptiens sur son sol pour remplacer les milliers de Yéménites renvoyés chez eux. L'Arabie Saoudite compte à elle seule presque un million d'Égyptiens (924 000) sur les 2 millions présents dans les pays du Golfe, soit environ 48 % en 2001. La main-d'œuvre arabe dans ces pays est plus que jamais indésirable et est remplacée par des Asiatiques.

À côté de cette réaction des monarchies du Golfe au lendemain de la guerre, les régimes en place ont entamé une nationalisation de certains emplois. Du coup, de nouvelles réglementations ont été imposées. Les autorisations de travail autrefois facilement renouvelables ne le sont plus, et parfois elles sont même retirées dans la mesure où le poste peut être occupé par un national. L'Arabie Saoudite interdit tout simplement l'accès des étrangers au travail dans une douzaine de domaines. Les Émirats arabes unis ont même fait voter une loi interdisant les titres de séjour de longue durée. Afin de préserver leurs intérêts dans le reste du monde arabe, les pays du CCG se montrent rassurants en affirmant que les travailleurs arabes sont toujours favorisés, mais bien évidemment après leurs nationaux.

Les immigrés arabes sont donc plus que jamais contestés, car ils sont les seuls à vouloir s'installer durablement en faisant venir dans le pays d'accueil les membres de leur famille alors que les Asiatiques sont des ouvriers qui s'installent sans leur famille. À cela s'ajoutent des considérations politiques. Partant de ce constat, une campagne de dés-arabisation s'est mise en place favorisant une immigration asiatique moins revendicatrice. On parle alors de l'"asiatisation" de la migration de travail. N'ayant aucun lien avec la population locale, cette dernière est exploitée, sous-payée et facilement expulsable.

Conclusion

L'immigration arabe est très diversifiée tant en ce qui concerne la destination que les origines. Elle a connu des variations dans le temps et dans l'espace. Certains flux sont anciens, alors que d'autres sont récents. La migration la plus ancienne est celle des Libanais qui ont atteint le continent américain durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, la

plus récente étant celle des Maghrébins en Amérique du Nord et dans les pays du Golfe. Les pays arabes eux-mêmes sont divisés en deux groupes : d'une part, pays d'accueil pour les pays du Golfe, la Libye et l'Irak ; d'autre part, pays fournisseurs de migrants. L'immigration arabe est présente dans le monde entier avec une forte concentration dans trois zones géographiques : les Amériques, l'Europe et les pays pétroliers du Golfe. L'autre caractéristique de cette immigration concerne sa concentration dans les pays d'accueil selon les nationalités. Ainsi les Libanais sont-ils les plus répandus dans toute la planète avec une forte concentration en Amérique, les Égyptiens fortement présents dans les pays du Golfe alors que les Maghrébins sont les plus nombreux en Europe occidentale, sauf en Grande-Bretagne où dominent les Arabes en provenance du Moyen-Orient.

Au début et pendant très longtemps l'immigration arabe était avant tout une migration de main-d'œuvre. La population fuyait la misère et la pauvreté, voire l'oppression, comme c'était le cas des Moyens-Orientaux. Plus tard, à cette migration sont venus s'ajouter des cadres dans le contexte de la "fuite des cerveaux". De nos jours, les migrants arabes sont présents dans toutes les branches d'activité économique, ils sont bien insérés dans leur pays d'accueil mais ils n'y n'échappent pas aux discriminations. Ces comportements discriminatoires ont été ressentis essentiellement en Europe occidentale de façon accrue après le premier "choc pétrolier" des années 1970. Dans ces pays, le racisme et le chômage sont le lot quotidien de beaucoup d'immigrés arabes ou de leurs descendants. Au lendemain du 11 septembre 2001, les Arabes ont fait l'objet de certaines mesures contraires aux droits civiques aux États-Unis, au Canada et aussi dans certains pays européens. Le pire a toutefois eu lieu dans les pays du Golfe, où des immigrés arabes ont été renvoyés chez eux suite aux prises de position de leurs gouvernements lors de la guerre du Golfe.

Dans cette région du globe on assiste plus que jamais à une lutte contre l'immigration arabe, et on considère que sa présence va à l'encontre de la construction de l'identité nationale. Toute une campagne de désarabisation de la main-d'œuvre étrangère est mise en place, remplacée par des Asiatiques, et l'on interdit aux immigrés l'exercice de certains métiers jugés comme relevant de la souveraineté nationale désormais réservés aux nationaux.

Pour les pays d'origine, cette migration n'est pas uniquement une solution pour résorber le chômage, mais aussi une source vitale de

devises, car elle leur rapporte des milliards de dollars. Pour l'Égypte celle-ci génère plus d'un milliard de dollars par an : 1,6 milliard en 1983-1984 et 3,7 milliards en 1999-2000. Au cours de cette même période, l'émigration égyptienne dans les pays arabes a rapporté environ 1,55 milliard rien qu'à elle seule. Tout comme l'Égypte, le Maroc profite des transferts de fonds envoyés par ses ressortissants, mais à un degré moindre.

En somme, la migration arabe reste encore un enjeu de taille tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine. Elle est source de devises pour certains, une solution au chômage ou au manque de main-d'œuvre pour d'autres. Elle répond aussi aux carences démographiques des pays d'accueil occidentaux. Par ailleurs, elle suscite moult réactions dans les pays d'accueil en matière d'"intégration".



Les immigrations maghrébines

Ezzedine Mestiri

Citer ce document / Cite this document :

Mestiri Ezzedine. Les immigrations maghrébines. In: Hommes et Migrations, n°1114, Juillet-août-septembre 1988. L'immigration dans l'histoire nationale. pp. 64-72;

doi : <https://doi.org/10.3406/homig.1988.1196>

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1988_num_1114_1_1196

Fichier pdf généré le 27/02/2019

LES IMMIGRATIONS MAGHRÉBINES

par Ezzedine Mestiri

Evoquer la présence du Maghrébin dans l'histoire nationale française n'est pas une tâche facile. Avant d'interroger cette histoire, fixons-nous quelques repères.

Si les travaux et les publications sur les communautés immigrées dans l'histoire de France restent rares, ils sont sur la présence des Maghrébins presque inexistantes.

Autre remarque au sujet de la notion et du concept d'arabité : quand va-t-on admettre d'une façon définitive que les Arabes sont un peuple qui utilise l'arabe comme langue quotidienne, un point c'est tout, et que les Arabes d'Afrique du Nord ne sont pas exclusivement les descendants d'Arabes venus d'Arabie ? Les Maghrébins sont des descendants de populations qui vivaient en Afrique du Nord et qui furent arabisées. Les relations de la France avec le monde arabe aujourd'hui enveloppées dans un climat de méfiance, quelquefois d'hostilité, n'ont pas toujours été telles. Des siècles peuvent témoigner que le voisinage Maghreb-France n'a été ni indifférent, ni stérile.

Sur les rapports Occident-Orient planent des personnages et des fantômes. Il n'y a pas eu que Charles Martel, Philippe Auguste, Saladin, Saint Louis, Abdelkader, Bonaparte ou la guerre d'Algérie ! Il y a eu aussi René Caillé, Isabelle Eberhardt, Charles de Foucauld, le Général Laperrine, le Maréchal Lyautey, Saint Augustin - un des plus grands mystiques chrétiens, un Berbère né en Algérie où devait naître plus tard Albert Camus -, Eugène Fromentin ou André Gide, et d'autres. Tous animés d'idéaux divers ont apporté des mots, des couleurs et des pensées à l'édification d'une histoire franco-maghrébine. Depuis des siècles, se sont instaurés des échanges entre l'Orient et l'Occident. Entre la France et le Maghreb, les cultures et les civilisations se sont rencontrées dans une dynamique de choc, même dans les moments les plus cruciaux.

Dans son "Histoire de la Colonisation Française"⁽¹⁾ parue en 1938, Georges Hardy reconnaît ce que les Croisades ont apporté de vitalité et de renaissance à l'Occident et à la France : des nouvelles routes commerciales, l'art de construire des navires et d'aménager les ports (digues et phares), la boussole (du mot arabe "mouassola"), tout le vocabulaire maritime et commercial (amiral, arsenal, mousson, douane, tare, magasin, bazar, caravane...), les industries du sucre, du coton, de la soie, du velours, des tapis, des teintures, du cuir, de la céramique, de la verrerie...

(1) Georges Hardy, Histoire de la colonisation française, Librairie Larose, 1938.

Même l'agriculture se transforma et adopta de nouvelles plantes : l'échalote, l'abricot, la prune, l'artichaut, les épinards, l'aubergine, qui ont gardé à peu près intacts leurs noms arabes.

Il y eut aussi une profonde influence sur la littérature, les sciences et les arts. Les mathématiques, l'astronomie, les sciences naturelles, la médecine sortirent de l'enfance grâce aux apports des Arabes.

L'Occident a emprunté et appris de l'Orient. Savez-vous par exemple que les tapis dans les églises, des tapis d'Orient rapportés des Croisades, ont inspiré les techniques des artistes ? L'alternance du noir et du blanc telle qu'on peut la voir dans l'église de la Madeleine à Vézelay est d'influence sarrazine. L'opposition brutale des teintes est une technique tout à fait sémitique. Dans l'architecture de quelques châteaux forts comme celui de Château Gaillard, par exemple, on trouve la copie d'architectures militaires musulmanes comme celle de la porte du Talisman qui existait naguère à Bagdad.

La pensée philosophique arabe a eu également une influence immense dans tout le Moyen-Age, depuis le thomisme catholique jusqu'à Spinoza.

En étudiant "La littérature algérienne d'expression française"⁽²⁾ Ghani Merad rappelle les liens étroits entre les Lettres arabes et les Lettres françaises. Les incursions mauresques en terre française et celles des Français en terre mauresque avaient donné lieu à des contacts linguistiques et culturels.

L'auteur cite l'exemple de Guillaume IX, duc d'Aquitaine (1071-1127), qui, au contact des seigneurs maures qu'il combattait, se piquait de poésie et transformait sa cour en salon de rencontres artistiques et littéraires. La tradition de la femme au sein de la cour et de la poésie est arabe. Elle ne pouvait venir des Grecs ni des Latins, encore moins des Gaulois. Plus tard, le remplacement de l'assonance par la rime sera dû également à l'influence de la poésie arabe.

Evoquer les immigrations maghrébines dans l'histoire nationale exige de s'entourer de précautions pour conserver aux nuances leurs précisions et leurs traits propres. En France, malheureusement, on confond étrangers, immigrés, ressortissants des DOM-TOM, Harkis, gens de couleur, Musulmans... à tel point que l'on ne voit plus très bien ce que recouvre ce mot "immigré" dans le contexte hexagonal.

La société française a envisagé ses relations avec les Maghrébins dans la complexité et même la passion. Il n'est pas possible d'affirmer un type de relation nouée avec l'étranger, et dans notre cas le Maghrébin, sans préciser de qui l'on parle et la relation de qui à qui. Il y a l'homme de la rue, le citoyen, le militant politique ou le religieux, il y a aussi le niveau culturel, social, la relation directe ou lointaine... Toute étude exige le choix précis d'un angle pour décrire exactement dans une époque la large diversité des attitudes à l'égard de l'étranger et du Maghrébin.

Durant toute son histoire se sont affirmées dans la relation de la société française avec le Maghrébin deux tendances que l'on retrouve tout au long du parcours, solides comme des forteresses : celle de ceux qui expriment une largesse d'esprit et une générosité à l'égard des Maghrébins (la position de l'Eglise aujourd'hui) et celle qui anime certains jusqu'à une violente antipathie, parfois une haine du Maghrébin. Dans les deux tendances, se croisent des réactions collectives et des réactions individuelles.

Autre remarque, une spécificité de l'immigration maghrébine : hors du Maghreb, il n'existe pas de concentrations de populations algériennes, marocaines ou tunisiennes comparables à celles de France. (C'est-à-dire, à la manière de la diaspora chinoise, libanaise ou syrienne présentes dans le monde et dans de nombreux pays).

(2) Ghani Merad, La littérature algérienne d'expression française, J.P. Oswald, 1976.

L'émigration maghrébine possède une tradition remontant au début du siècle. Libre, spontanée, volontaire ou forcée, elle appartient à un passé, une histoire entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Déjà, à la fin du XIXe siècle, des Maghrébins venaient en France. Les premiers migrants algériens à traverser la Méditerranée étaient des commerçants ambulants appelés "Turcos" dans les années 1870-71. Ces marchands faisaient la criée sur les marchés, les stations thermales et les plages pour vendre des tapis et des articles de l'artisanat nord-africain (bijoux, peaux de chèvre...)

Dès l'année 1899, un nommé Aït Mehdi, représentant kabyle aux délégations financières, signalait à ses collègues et aux autorités françaises que ses compatriotes "montagnards travailleurs et intelligents"⁽³⁾ pourraient rendre des services à l'économie métropolitaine. Mais il a fallu attendre le début du XXe siècle pour que des Algériens et plus particulièrement des kabyles partent vers la métropole. Les premiers ouvriers algériens originaires de Tizirt et Bougie, s'étaient installés sur la rive nord de la Méditerranée. En 1905, leur nombre atteignait plusieurs centaines dans la région marseillaise, travaillant dans les huileries en particulier. En 1912, on estimait à 5 000 le nombre d'Algériens employés en France. Plus de la moitié étaient kabyles et occupés dans l'industrie marseillaise (les savonneries et les docks). 1 500 travaillaient dans les mines et les usines du Nord et du Pas-de-Calais. Dans la région parisienne, un contingent était employé à la raffinerie Say et sur les chantiers de constructions du Métropolitain.

A cette même époque, les premiers Marocains débarquèrent. Sur cette immigration maghrébine d'avant la première guerre, on dispose de peu de chiffres précis. Les départs du pays se faisaient individuellement et souvent dans la clandestinité. Déjà en 1909, Joanny Ray signalait la présence d'ouvriers marocains dans une usine métallurgique nantaise et faisait état de l'arrivée de 700 autres à Bordeaux⁽⁴⁾.

Faut-il rappeler que de 1850 à 1906, l'immigration en France est un exode rural qui franchit la frontière, une immigration de voisinage ?

En 1886, on recensait plus de 1 100 000 étrangers : 482 000 Belges, 246 000 Italiens, Allemands, Espagnols, Suisses... Ils étaient plus ou moins dispersés dans la population et leur intégration ne se réalisait pas sans heurts ni lenteur. A cette même époque, des mesures de police étaient prises pour obliger l'étranger à déclarer sa résidence, signaler ses changements d'adresse et interdire aux employeurs l'embauche d'un étranger non inscrit à la mairie.

L'IMMIGRATION ALGÉRIENNE

Les flux migratoires algériens vers la France représentent une particularité par rapport aux autres flux de populations indigènes vers la métropole. L'empire colonial n'a organisé que des flux migratoires très limités des Colonies vers la Métropole. Nous distinguons trois phases dans l'immigration algérienne en France.

1830-1914

Jusqu'en 1830, le courant migratoire très limité, réservé à des catégories sociales précises, n'a pas concerné de façon significative les Algériens. L'éloignement, les différences de religion, de langue, de traditions, de mode de vie, autant d'éléments qui s'opposaient au développement de ce flux migratoire. Au moment de la colonisation, la communauté algérienne autochtone fut présentée à

(3) La migration algérienne, Hommes & Migrations, Etude n° 116, 1970.

(4) Joanny Ray, Les Marocains en France, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1938.

l'opinion publique française comme une population "aux moeurs barbares". Cette vision de l'autre vint justifier les opérations militaires qui réprimaient des soulèvements et des résistances d'Algériens contre l'occupation française. L'émigration n'était alors ni opportune, si souhaitée. Pourquoi accueillir des "primitifs" et des "barbares" ? Et au fil des années, une réglementation draconienne va restreindre de plus en plus la liberté de circulation des Algériens vers la métropole et vers d'autres pays et même contrôler sévèrement le droit de se déplacer chez eux. Ces "sujets français" devaient donc avoir un passeport pour se rendre en France. L'administration coloniale distinguait les Algériens en plusieurs catégories. Leurs déplacements tant à l'intérieur qu'entre l'Algérie et la France donnaient lieu à la délivrance de documents différents selon le cas de chaque personne et après enquête. Le décret du 16 mai 1874 institue un permis de voyage pour les Algériens se rendant en France. Le premier transfert massif d'Algériens en France interviendra dans le contexte de la première guerre mondiale : incorporation de contingents de soldats algériens mobilisés pour la défense de la patrie et engagés par la suite pour la reconstruction économique du pays. Cela se fit contre l'opposition farouche des colons, désireux de maintenir la force de travail arabe sur place. D'où la suppression du permis de voyage pour les candidats à l'émigration (abrogation du décret du 16 mai 1874 par un arrêté du gouvernement du 18 juin 1913).

Le choix dans le recrutement de cette main-d'oeuvre était orienté vers les natifs de Kabylie. Le colonialisme rusait par l'accentuation des divisions ethniques. Son idéologie distinguait le Kabyle, assimilable dans la civilisation française, et l'Arabe réfractaire. Donc, jusqu'en 1914, si courant migratoire il y eut entre l'Algérie et la France, il fut le fait de la colonisation (entre 1907 et 1913, environ 10 000 Kabyles arrivèrent en France à l'appel d'industriels).

Après 1913, le nombre des Maghrébins atteignit 30 000. Le gouvernement organisa par la suite la venue d'une migration forcée pour compléter ses besoins en soldats et en travailleurs. Durant la guerre, 132 000 Maghrébins travaillaient en remplacement des Français dans les fermes et les usines d'armement.

C'est dans le contexte de l'après-guerre, en 1916, que fut créé le service des travailleurs coloniaux qui recruta le premier contingent de travailleurs tunisiens, près de 10 000 hommes amenés en France. Ce contingent était relativement faible en nombre quand on sait que le contingent algéro-marocain ne comptait pas moins de 122 000 hommes. En Tunisie, la main-d'oeuvre n'était pas excédentaire. Les services coloniaux durent recourir à l'enrôlement forcé, à tel point qu'une pénurie de main-d'oeuvre se posa aux nouveaux colons.

170 000 Algériens furent mobilisés sous l'uniforme de 1914 à 1918. 35 900 furent tués : plus du quart des hommes envoyés sur le front. 250 000 furent arrachés à l'Afrique et 60 000 sont "morts pour la France". De vaillants combattants venant d'un douar, d'un bled, d'une savane, d'un tropique, étaient utilisés comme "chair à canon" en première ligne. Morts inconnus et anonymes.

"Dans l'impossibilité de trouver en Europe, au début de la guerre, la main-d'oeuvre qui nous manquait, c'est tout naturellement vers nos colonies que le gouvernement se tourna. En Afrique du Nord, la tâche des recruteurs était particulièrement délicate, car il fallait éviter de tarir le recrutement des engagés volontaires pour l'armée et aussi laisser la main-d'oeuvre nécessaire à l'activité de la colonie produisant pour la métropole"⁽⁵⁾ souligne Georges Mauco.

En Algérie, l'Etat procéda par réquisition à ce recrutement (décret du 14 septembre 1915) et fixa les pourcentages utiles en arrêtant l'immigration individuelle libre. Ces travailleurs vivaient en cantonnement et étaient nourris obligatoirement à une cantine ou à un ordinaire. Considérés en état de réquisition, les récalcitrants étaient passibles du Conseil de Guerre.

(5) Georges Mauco, Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique, Ed. A. Colin, 1932.

Les résultats furent au-delà des espérances. Jamais l'immigration massive n'atteignit une telle ampleur. (78 566 Algériens furent introduits en France entre 1915 et 1918).

1918-1945

C'est à partir du conflit mondial que va naître le mouvement migratoire algérien vers la France. La dépossession des paysans de leurs terres, la dislocation de l'organisation sociale au Maghreb par le système colonial ont permis l'émergence de populations potentiellement transférables. Les 170 000 Algériens hommes de troupe et sous-officiers déployés sur les champs de bataille vont démystifier l'image de "l'indigène barbare" en métropole et favoriser une meilleure image de la métropole en Algérie. Les cargaisons de "chair à canon" des années de guerre se sont alors transformées en cargaisons de "chair à mines et à usines". La loi du 15 juillet 1914 accorda définitivement aux Algériens l'entière liberté de circulation.

Stimulée durant la décennie des années 1920, période de déficit de main-d'oeuvre, cette immigration fut bloquée dans son élan en 1930.

L'émigration algérienne n'a pris naissance de façon significative qu'entre 1914 et 1936, en conséquence d'une politique initiée par les pouvoirs publics et par le patronat métropolitain. Cette émigration a concerné plus spécialement certains réservoirs de main-d'oeuvre dans la région kabyle et d'autres zones rurales sinistrées par le sous-emploi. (Des hommes jeunes, célibataires ou mariés, ayant délaissé leurs femmes et leurs enfants en Algérie). Entre 1914 et 1928, 471 390 Algériens avaient quitté leur pays, dont 365 024 étaient retournés, ce qui laissait supposer que quelque 100 000 Algériens restaient résidents en France. Le Ministère de l'Intérieur évaluait à 69 999 le nombre des migrants algériens en 1926 et à 80 000 en 1928. Ces chiffres étaient sûrement en deçà des réalités puisqu'au début de la seconde guerre mondiale, l'effectif de la population algérienne en France devait avoisiner les 200 000.

L'ACCUEIL

Ces Algériens, ces Maghrébins n'étaient pas plus mal traités que les Italiens ou les Polonais. Dans les années 30, l'opinion française faisait fleurir des images négatives sur le mode de vie des étrangers et leurs comportements : les Américains étaient considérés comme des "ivrognes", les Italiens et les Espagnols "des paresseux" et les Arabes, "des satyres syphilitiques" !

Un sondage effectué en 1924 à l'échelle nationale (258 grands établissements métallurgiques occupant 61 139 salariés dont 47 276 étrangers) demandait aux employeurs de classer leurs ouvriers étrangers en trois groupes : les bons, les moyens, les insuffisants.

Majoritairement, les Maghrébins avaient l'honneur de l'insuffisance ! Lors d'une autre enquête menée en février 1926 dans une grande usine de construction automobile de la région parisienne (17 229 ouvriers dont 5 074 étrangers) il fut demandé à huit chefs de service de noter les travailleurs étrangers par nationalité dans les domaines aussi précis que l'aspect physique, la régularité au travail, la mentalité, la discipline... Les résultats mettaient les Belges et les Italiens en premier rang, les Nord-Africains très loin en fin de classement⁽⁶⁾. Incontestablement, il y avait plus d'indulgence pour les immigrés d'origine européenne, les Maghrébins, quant à eux, éveillaient l'hostilité de l'entourage.

(6) Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers (1919-1939)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1985.

Pour l'écrivain Jean Giraudoux par exemple, les Arabes appartiennent à des "races primitives ou imperméables, dont les civilisations, par leur médiocrité ou leur caractère exclusif, ne peuvent donner que des amalgames lamentables"⁽⁷⁾.

L'appartenance religieuse des Maghrébins était considérée comme un primitivisme, une soumission, et même un infantilisme. "Tout geste d'un Musulman, toute pensée d'un Musulman, a, si lointaine soit-elle, une origine religieuse", affirmait un certain docteur Martial, se disant grand spécialiste de l'immigration nord-africaine à l'époque.

L'opinion publique et les observateurs interdisaient toute chance aux Musulmans de s'insérer dans le monde occidental. La lecture d'un rapport comme celui du Préfet de la Loire peut paraître presque surréaliste aujourd'hui. Ce Préfet n'imaginait aucune communication possible entre Français et Nord-Africains. Selon lui, le conflit entre ces deux communautés était "permanent, définitif et irréductible. Il y a entre nous et eux un fossé que rien ne comblera. Nous ne devons du reste pas le souhaiter. Moralement et physiquement, ces étrangers que minent la tuberculose et la syphilis, ne peuvent rien donner de bon. S'ils s'adaptent, c'est dans la mesure où il partagent les vices et non les qualités de la civilisation"⁽⁸⁾.

Dans les années 20, toute une presse, une littérature et même le cinéma, insistaient sur les "tendances naturelles de paresse" des Nord-Africains, leur "insouciance", leurs "instincts violents", leur "aspect sordide", leur "visage inquiétant", bref, des êtres "malpropres, à la paresse ancestrale, maladroits et d'une valeur médiocre au travail !" Ces hommes étaient à peine considérés comme des êtres humains, appelés péjorativement "bicots" ou "sidi", ils n'inspiraient que la peur et la répulsion !

Un juriste célèbre, Robert Fonville, s'interrogeant à cette époque sur la valeur des Nord-Africains concluait : "Que valent les indigènes ? Absolument rien".

L'ignorance profonde des cultures et des modes de vie des Maghrébins donna rapidement naissance à la légende du "sidi" lubrique, chapardeur et assassin ! M. Houdas, député de Seine et Marne, écrivait en 1923 dans les annales coloniales : "des milliers d'indigènes terrorisent certaines régions de la France, certains quartiers de Paris. Ils végètent dans la misère ajoutant les vices des bas-fonds urbains à ceux qu'ils possèdent en gestation au moins. Les crimes lubriques sont devenus plus nombreux, les viols, les rapt, les vols à main armée ne se comptent plus".

Malgré l'absence d'études détaillées sur la délinquance et la rareté des statistiques à cette époque, une certaine presse n'hésitait pas à désigner des coupables et à insister sur certains d'entre eux. C'est ainsi qu'on pouvait lire dans "L'Oeuvre" du 10 juin 1925, sous la plume de Georges de la Fouchardière, cette énumération de préjudices subis par les Français : "Aujourd'hui, qui surine les passants aux confins de la Villette et qui pique jusqu'au foie la même feignasse au boulot ? C'est Ahmed ben Mohamed, importé à grands frais du désert africain. Qui cambriole les villas désertes ? Qui ouvre les coffres-forts par le fer et par le feu ? C'est Ladislas Tombek, Waclaw Pucholski et Zygmund Riwierkowitz, venus des bords de la Vistule".

Le Préfet de la Gironde se plaignait des Marocains qui constituaient "l'élément le plus turbulent" et le Préfet de la Loire déclarait son impuissance devant ces "Africains fort dangereux" et difficilement contrôlables.

Ajoutons que la qualification professionnelle moyenne des travailleurs Nord-Africains était située au bas de l'échelle. Un groupe de 848 Marocains de Gennevilliers, étudié en 1936, présentait cette répartition : 81,6 % de manoeuvres,

(7) Jean Giraudoux, Pleins Pouvoirs, Gallimard, Paris, 1939.

(8) Cité par Ralph Schor.

14,9 % d'ouvriers spécialisés, 3,5 % de commerçants⁽⁹⁾. Et dans un groupe de 285 Algériens débarquant à Marseille en 1938, on comptait 140 manoeuvres, 103 cantonniers, 39 journaliers et 3 "divers".

1946-1962

La deuxième guerre mondiale constitua une nouvelle occasion de transferts d'Algériens à des fins militaires. Comme en 1914-1918, cette période sera un choc pour les appelés et les mobilisés qui découvraient la France et les Français dans les réalités du combat et de l'occupation.

A-t-on oublié que des immigrés se sont battus dans la plaine de Flandre, à Monte-Cassino ou sur les bords du Rhin ? N'a-t-on pas dit que le Maréchal Juin avait pris le Monte-Cassino grâce aux tirailleurs africains habitués au djebel ?

Lors de la campagne d'Italie, mal connue des Français, des tirailleurs marocains, algériens, tunisiens, infatigables, se lancèrent avec une grande bravoure contre les positions tenues par les Allemands sur les Monts Ornito, Faito, et dans le village de Castelforte... Ces soldats appelés Djebaïli, Smati, Lammi, Ben Aïssa, Ben Akka... contribuèrent aussi à la victoire contre le nazisme. "Lors de la bataille pour le Belvédère, le lieutenant tunisien El Hadi Ben Goum, après être arrivé avec ses derniers hommes au sommet de la côte 470, meurt en criant : "Vive la France !"⁽¹⁰⁾.

Dans les maquis, sur les champs de bataille, dans les camps de concentration, face à la barbarie, ils n'avaient pas tous la même couleur de peau, ni la même religion, ni la même nationalité. Leur patriotisme n'avait que deux lumières : Liberté et Fraternité.

La métropole avait grand besoin de main-d'oeuvre extérieure pour suppléer aux pertes humaines et reconstruire le pays. Il sera fait appel aux Algériens pour des raisons économiques mais à aucun moment il ne sera envisagé que "l'Arabe" redevenu, après avoir combattu aux côtés des Français pour la liberté le "barbare", ne puisse contribuer au renouvellement démographique de la population française.

Après la guerre, l'INED et le Commissariat Général au Plan faisaient état d'un déficit de la population française se situant entre 5 et 14 millions de personnes dont 2,5 millions d'adultes. La quasi totalité des études de cette époque, s'accordaient à souligner l'urgence de promouvoir une politique d'immigration intensive.

Le Général de Gaulle dans son discours prononcé devant l'Assemblée Constitutive le 2 mars 1945, proposait "d'introduire au cours des prochaines années avec méthode et intelligence de bons éléments d'immigration dans la collectivité française". Ce label "bons éléments" fut accordé aux immigrés venant de pays limitrophes (Belges, Italiens et Espagnols) mais pas aux Maghrébins ni aux autres populations de l'Empire colonial.

L'immigration algérienne continuera longtemps et ne sera considérée que par rapport à l'utilité économique qu'elle présentera. Les Algériens, citoyens français pourtant, considérés comme des étrangers, ne bénéficieront d'aucun privilège, même au moment où les pouvoirs publics développaient à l'égard de l'immigration européenne en France des mesures intégrationnistes (regroupements familiaux, facilités de naturalisation, etc.) Les entrées des travailleurs algériens, de l'ordre de 35 000 en 1946, ont connu par la suite une progression constante : 90 000 en 1950, 150 000 en 1952, presque 200 000 en 1955, une diminution en 1956 et 1958, 79 000, pour redépasser le seuil des 100 000 entrées par an à partir de 1961.

(9) Cité par Joanny Ray dans "Les Marocains en France".

(10) Henri Amouroux, Un printemps de mort et d'espoir, Robert Laffont, 1985.

L'IMMIGRATION MAROCAINE

En 1915, 700 Marocains seulement résidaient en France. Trois ans après, on en dénombrait 133 129 dont la majorité originaire du Sud était venue pour les besoins de l'économie française. Après la guerre, une grande partie de ces travailleurs recrutés sur contrat furent rapatriés, et en 1919, il ne restait que 3 000 d'entre eux en France.

En 1938, 13 000 Marocains ont été recrutés dans le contexte de la deuxième guerre mondiale. En 1945, on en dénombrait 44 000. Puis, même phénomène de rapatriement qu'après la première guerre. En 1950, on comptait à peine 16 000 Marocains résidant dans l'hexagone.

Durant la période 1950-1960, l'immigration marocaine connut une stagnation et même un recul, seule l'immigration algérienne était en progression à cette époque.

C'est à partir de 1960 qu'on assista à un développement massif de l'immigration marocaine vers l'Europe et particulièrement vers la France.

	1975	1982	variations 1975-1982
Algériens	710 690	795 920	+ 12,0 %
Marocains	260 025	431 120	+ 65,8 %
Tunisiens	139 735	189 400	+ 35,5 %

L'IMMIGRATION TUNISIENNE

De toutes les mains-d'oeuvre étrangères en France, l'immigration tunisienne est incontestablement l'une des plus récentes. Il existait certes quelques courants migratoires qui avaient entraîné l'installation de Tunisiens en Egypte, (Caire et Alexandrie), depuis le XVIIIe siècle, en Libye et en Algérie depuis le début du XXe siècle. Mais il s'agissait surtout d'une émigration commerçante (des Djerbiens, des marchands de beignets de Ghomrassen). Ces commerçants installés en Algérie ont quitté par la suite ce pays pour venir s'installer en France dans les années 70.

Le phénomène migratoire tunisien vers la France a débuté pratiquement en 1956 et n'a pris une certaine ampleur que depuis 1963-1964. On ne peut pas dire qu'il existe une tradition migratoire tunisienne en France comparable à celle des deux autres communautés maghrébines.

3 200 Tunisiens se trouvaient en France lors du recensement de 1946 et 4 800 en 1954.

Les problèmes du chômage et du sous-développement restent l'élément primordial de l'émigration maghrébine vers la France et l'Europe. On ne peut sous-estimer l'importance de ces phénomènes et les chiffres laissent peu de doute : en Algérie, près de 900 000 personnes étaient sans emploi en 1966. On comptait 765 000 chômeurs au Maroc en 1967 et la Tunisie dénombrait 300 000 sans emploi en 1969.

Au Maghreb, nous sommes peu conscients quelquefois que ces émigrés sont encore une part de nous-mêmes. La France, elle, n'est pas tout à fait sûre, ou plutôt a du mal à admettre que les Maghrébins sont et seront de plus en plus une partie d'elle-même. Un malentendu. Un de plus, qui ne peut se régler seulement dans la recherche de quelques solutions socio-économiques. La réalité culturelle et identitaire prime souvent dans les rapports France-Maghreb. La France, avec son "petit Maghreb", regarde le grand. Ce grand Maghreb qui a du mal à se situer dans son histoire récente, observe à son tour l'hexagone. Un face à face géographique et culturel avec une attente réciproque à la porte d'un destin qui ne peut être que commun.

Les mots "immigration" et "exil" n'ont pas la même signification en Occident que dans la culture arabo-musulmane. En Orient, le thème de l'exil n'est fondamental et important que dans la renaissance. Abraham a dû s'exiler de sa terre pour chercher la "vérité". Mohamed, le Prophète, a dû émigrer (Hijra) de La Mecque à Médine pour fuir les persécutions et renaître dans la force du message qui lui avait été confié.

L'émigration dans la culture arabo-musulmane est le symbole du dépassement, de la création, de la réalisation, et de la renaissance. Qui penserait que le manoeuvre maghrébin transcende son passage dans l'aventure de l'émigration dans une dimension mythique, historique et originale ? Fidèle, héritier de l'Hijra. D'ailleurs, cet exil du Prophète en 622 ne marque-t-il pas le début du calendrier de l'ère musulmane ?

Toujours une renaissance et l'espérance quand on se détache de sa terre, de sa famille, de ses amis, pour se retrouver chez l'autre.

L'immigration : une affaire d'Etats. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973)

Sylvain LAURENS

Sylvain Laurens est Maître de conférences en sociologie à l'université de Limoges. Chercheur au GRESCO (EA 3815) et au CURAPP (UMR 6054), ses travaux actuels portent sur les politiques d'immigration et les transformations de l'Etat dans les années suivant la décolonisation. Contact : sylvainlaurens@free.fr

L'administration de l'immigration repose en France sur un mode de légitimation fondé sur la notion de « souveraineté »¹ et sur la distinction entre nationaux et étrangers. Elle est le produit d'une longue histoire de surveillance des populations étrangères sur le sol national. Historiquement, l'étranger est celui qui est exclu de la citoyenneté, soupçonné de ne pas faire preuve de « loyauté »². L'Etat, par la mise en place progressive de techniques d'identification³, a cherché à contrôler ses déplacements d'abord à des fins politiques, puis pour distinguer la main-d'œuvre nationale de la main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail (surtout à compter des premières grandes crises économiques de la fin du XIX^e siècle et l'instauration du code de la nationalité en 1889⁴). Ce mode de domination bureaucratique repose sur un lexique singulier lié notamment à l'enracinement de la III^e République et à l'émergence d'un groupe de fonctionnaires spécialisés. L'administration coloniale repose, elle, sur un mode de légitimation fondé historiquement sur l'idée de « mission civilisatrice » : certains indigènes peuvent être des « nationaux », mais ils sont exclus des droits politiques, « la négation de ces droits étant la condition de leur infériorisation sociale⁵ ».

1. Beaud O., *La Puissance de l'Etat*, Paris, PUF, 1994, p. 111.

2. Lochak D., *Etrangers, de quel droit ?*, Paris, PUF, 1985.

3. Crettiez X., Piazza P. (dirs.), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

4. Rygiel P., *Le Bon Grain et l'ivraie, l'Etat-nation et les populations immigrées 19^e-20^e siècles*, Paris, Presses de l'ENS, 2006.

5. Spire A., *Colonisation et Immigration*, communication au Congrès de l'Association française de sociologie, septembre 2006.

Schématiquement, et si on s'attache uniquement à la question de l'encadrement administratif des flux migratoires, la décolonisation peut s'analyser dans les termes d'un passage progressif d'un mode de domination bureaucratique à un autre⁶. Chaque processus d'indépendance a en effet suscité une série d'interactions entre les fonctionnaires-gouvernants français et les représentants de ces nouveaux Etats. C'est au terme de ces rapports de force successifs – dans le cadre desquels a été négocié un grand nombre de questions économiques, militaires mais aussi juridiques – que s'est joué le sort de ceux qui, d'« *indigènes* », étaient désormais appelés à devenir les « *ressortissants* » d'un pays étranger.

Dans un premier temps, la plupart des ressortissants des anciennes colonies se sont vus octroyer, au gré de ces négociations, des droits de circulation très étendus. Mais, dans un deuxième temps et dans la mesure où ce processus de décolonisation allait de pair avec une réévaluation des intérêts français en Afrique et l'avancée de la construction européenne, les agents du Quai d'Orsay et de bien d'autres ministères ont multiplié les négociations bilatérales avec ces pays nouvellement indépendants, dans le but de réduire ces droits de circulation, tandis que des droits toujours plus étendus étaient accordés aux pays de la zone européenne. Des accords ont ainsi été signés presque simultanément avec la Tunisie (commission mixte créée en 1963, accord du 11 décembre 1975), le Maroc (commission mixte créée en 1963, accords du 25 janvier 1978), le Portugal (accords de main-d'œuvre de 1963, 1971 et du 11 janvier 1977), l'Espagne (commission mixte créée en 1961, accords du 9 juillet 1976), l'Algérie (1962 et 1968), la Turquie (accords du 8 avril 1975), la Mauritanie (convention de circulation de 1963, négociations de 1976), la Haute Volta (convention de 1970), le Niger (1970), le Bénin (1971 et 1975), la Côte d'Ivoire (1970), le Mali (1963 et 1974), le Cameroun (1976) et le Sénégal (mars 1974). Ces accords ne sont que la face immergée et la concrétisation dans le droit d'interactions incessantes, voire de tentatives de renégociations parfois échouées qui visent invariablement à aligner les ressortissants de l'ancien Empire sur l'ordonnance de 1945 et à octroyer, à l'inverse, aux ressortissants européens des droits étendus de circulation.

Au fil de ces interactions, des flux migratoires (parfois très anciens) entre la France et les anciennes colonies ont ainsi été irrémédiablement saisis par une logique « *interétatique*⁷ ».

Une analyse de cette transformation à grande échelle des rapports entre l'Etat français et tous les Etats nouvellement indépendants constituerait en soi un programme de recherche. A partir d'un travail sur archives consacré principale-

6. Cette distinction est moins établie si on se situe du côté du patronat métropolitain par exemple, qui cherche à combler un déficit de main-d'œuvre dès le début du XX^e siècle sans s'arrêter à ces distinctions.

7. Nous empruntons le terme « *interétatique* » à Elias N., *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1983.

ment aux hauts fonctionnaires français en charge de l'immigration⁸, cet article se limitera à l'exemple algérien, en analysant les interactions entre les hauts fonctionnaires français et les représentants du FLN au moment de l'indépendance. Nous montrerons comment les migrations entre la France et l'Algérie se sont trouvées saisies par ce processus multiforme d'étatisation et de transformation des modes de domination bureaucratique. La mise au jour de ce processus ne remet bien évidemment pas en cause les résultats des travaux démontrant, pour d'autres échelons administratifs, la reconduction, au-delà de la décolonisation, de pratiques d'encadrement issues du moment colonial⁹. Il s'agit d'introduire ici un point de vue complémentaire, qui permet de saisir toute la complexité d'une séquence historique où le redéploiement des agents de l'Etat impérial en métropole va de pair avec la construction de nouveaux régimes d'extranéité, reposant sur l'instauration de rapports diplomatiques bilatéraux avec les anciennes colonies. Seul un tel point de vue complémentaire peut permettre de comprendre comment la redéfinition des droits de circulation pour les anciens indigènes a conféré une acuité nouvelle à une logique interétatique, en faisant de ces mouvements de population une affaire d'Etat à Etat, une affaire d'Etats.

Des migrations d'indigènes à « l'immigration algérienne »

Lorsqu'il s'agit de désigner la façon dont les pouvoirs publics métropolitains appréhendent les « migrations algériennes » entre 1947 et 1962, la plupart des chercheurs utilisent alternativement et indifféremment les termes « migration » et « immigration ». Or, malgré nos recherches, à aucun moment les acteurs politiques ou les hauts fonctionnaires d'alors ne semblent employer le terme « immigration » au sujet des Algériens¹⁰. C'est bien le terme « migration » qui est mobilisé. Alors que l'expression « immigration nord-africaine¹¹ » est parfois employée pour désigner les migrants tunisiens ou marocains, la perception des migrants algériens par le pouvoir parisien fait appel, avant 1962, à un autre lexique.

Il ne s'agit pas là de jouer sur les mots, mais de rappeler à quel point l'histoire particulière de la conquête de l'Algérie par la France s'est objectivée dans un dispositif politique et administratif singulier dont les catégories de classement diffèrent de celles usuellement employées à l'égard des étrangers.

8 . Laurens S., *Hauts Fonctionnaires et immigration en France 1962-1982. Socio-histoire d'une domination à distance*, thèse pour le doctorat de l'EHESS, Noiriol G. (dir.), 2006. Idéalement, une telle mise en perspective nécessiterait d'explorer les fonds d'archives français et algériens. Or, cet article exploratoire mobilise essentiellement des fonds français (et, en complément, des témoignages publics d'anciens responsables du FLN).

9 . Se reporter à « La colonie rapatriée », *Politix*, n°76, 2006.

10 . Le terme d'« immigration » naît sous la III^e République et renvoie à la perception, par l'administration métropolitaine, des étrangers présents sur le territoire national.

11 . Le terme d'« immigration » est utilisé par les services statistiques français pour désigner aussi les Français qui changeaient de résidence de la France vers l'Afrique du Nord. Dans ce même dénombrement de la population non musulmane en Algérie, le concept étranger est utilisé pour comptabiliser les populations venant d'autres pays européens (Espagnols, Italiens, Suisses, etc.). Voir Gouvernement général de l'Algérie, *Service de statistique générale*, vol 2, 1948, p. 16.

Une analyse de la construction juridique d'une extranéité algérienne nécessite d'emblée, en effet, d'adopter une perspective diachronique. Pour le pouvoir parisien, parler d'« immigration algérienne » avant 1962 aurait signifié reconnaître un caractère extra-national aux « Algériens », alors même que le discours officiel émis par les autorités contre le FLN (surtout à compter de 1958) était un discours d'inclusion. Pour l'historien, parler d'« immigration algérienne » avant 1947, c'est écarter d'un revers de main le fait que, de part et d'autre de la Méditerranée, un dispositif politico-administratif appréhende les déplacements de travailleurs algériens comme un flux d'« indigènes musulmans ». C'est écarter qu'en 1947, après quelques semaines d'hésitation sur l'alignement possible du « cas » algérien sur les logiques assimilationnistes (promues entre autres par un groupe de dirigeants démocrates-chrétiens)¹², un consensus administratif s'était dégagé pour maintenir une distinction à l'égard des Français musulmans d'Algérie (FMA).

Mais surtout, parler d'« immigration algérienne » pour « l'avant 1962 » revient à occulter que les termes « immigration » ou « immigré » sont alors réservés en Algérie à une autre catégorie de population. Ils sont en effet exclusivement utilisés par l'administration pour désigner les « *immigrés italiens* » et autres « *clandestins non nationaux* »¹³.

Si les mots de l'historien n'ont pas à être systématiquement ceux des acteurs historiques, il est probable que, sur ce point, nombre de travaux cèdent à l'anachronisme et soient victimes d'un voile téléologique qui conduit à raconter l'histoire des flux migratoires algériens avec le lexique du présent. Ralph Schor évoque ainsi « *l'immigration algérienne* » qui se « *développa fortement* » dans les années 1950¹⁴, Vincent Viet évoque comment « *l'immigration algérienne a bouleversé la politique de repopulation* »¹⁵ à la Libération et Benjamin Stora analyse « *l'immigration algérienne en France entre 1912 et 1992* »¹⁶.

Rappelons une nouvelle fois, dans le sillage de nombreux travaux récents, toute la particularité que revêtent, pour les autorités parisiennes, les flux des migrants algériens entre 1947 et 1962¹⁷. Ni véritablement étrangers, ni véritablement citoyens français à part entière, les « travailleurs algériens » font l'ob-

12. Spire A., *Sociologie historique des pratiques administratives à l'égard des étrangers en France (1945-1975)*, thèse pour le doctorat de sociologie, Suaud C. (dir.), université de Nantes, 2003, p. 144.

13. Centre des archives d'Outre-Mer (CAOM), versement 81 F 1589.

14. Schor R., *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Collin, 1996, p. 198.

15. Viet V., *Le Cheminement des structures administratives et la politique française de l'immigration (1914-1986)*, Paris, MIRE, 1996, p. 153.

16. Stora B., *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992*, Paris, Fayard, 1992.

17. Spire A., « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des Français musulmans d'Algérie en métropole », *Genèses*, n°53, décembre 2003, p. 68.

jet d'un dispositif à la fois juridique et administratif « à part » et dont la mise à bas est justement au cœur d'une discussion entre le FLN et les négociateurs français au moment des accords d'Evian.

Si, au lieu de désigner les migrants algériens d'avant et d'après 1962 par le même terme d'« immigrés », qui ne renvoie à rien sur le plan de l'activité administrative réelle de l'époque, on analyse « pas à pas » la genèse d'un nouveau statut pour les migrants algériens, les choses se compliquent pour le socio-historien. En effet, obtenir une vision claire des choses nécessite de tenir ensemble les différentes facettes d'un processus au terme duquel l'ensemble d'une population « française musulmane » se vit retirer ses papiers d'identité et attribuer, par la magie du droit, une nouvelle nationalité « à distance », tandis qu'au même moment, l'ensemble d'un groupe de Français « colons d'Algérie » devint, lui aussi par la force du droit, « étranger » parfois sans avoir à migrer¹⁸. Si, selon les mots de Michel Offerlé, l'histoire est bien « *un cimetière d'intérêts*¹⁹ », le détour par les « *processus inaboutis, possibilités qui, ouvertes dans certaines conjonctures, n'ont finalement pas été concrétisées*²⁰ » permet d'analyser tout ce qui serait occulté si l'on réduisait le passé aux dichotomies claires du présent entre « Français » et « Algériens », « nationaux français » et « immigrés algériens ». Il apparaît alors que le statut particulier donné aux Algériens en France après 1962 et la mise en place des « certificats de résidence » (et non pas d'un système de cartes de séjour) à compter de 1968 sont bien le produit d'une confrontation continue entre deux groupes d'acteurs s'instituant progressivement en défenseurs et porte-parole de deux « Etats-nations »²¹.

« *L'immigration algérienne* » : le sous-produit d'un cheminement sinueux vers deux Etats-nations séparés

Le statut adopté à Evian est le produit altéré de projets sans cesse discutés et amendés visant à aménager un statut pour « une communauté européenne minoritaire », voire de projets envisagés avec plus ou moins de réalisme de découper l'Algérie afin de créer une enclave française. On ne peut comprendre comment un statut exceptionnel a pu être donné à compter de 1962 aux migrants algériens si l'on n'intègre pas à quel point le sort de la communauté algérienne (musulmane) en France s'est trouvé lié, pour les négociateurs d'Evian et les agents du Quai d'Orsay, au sort de la communauté européenne d'Algérie. Le statut à don-

18. Les enfants nés en Algérie des premiers colons peuvent refuser la nationalité algérienne en 1962 et, de ce fait, devenir des étrangers français dans l'Algérie indépendante sans jamais avoir vécu en France métropolitaine auparavant et sans avoir migré.

19. Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, PUF, 1994, p. 47.

20. Buton F., « L'Etat et ses catégories comme objets d'analyse socio-historique », in Laborier P., Trom D., *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 59.

21. Ce point de vue sur les accords d'Evian est sensiblement différent de celui de T. Schepard in Schepard T., *The Invention of Decolonization : The Algerian War and the Remaking of France*, Cornell University, Ithaca, 2006. Nous renvoyons sur ce point à une recension à paraître dans *Les Annales, Histoire, Sciences sociales*, n°3, 2008.

ner à cette dernière constituée, dès 1961 (avec le sort du Sahara et les ressources pétrolières), l'un des enjeux principaux des négociations entre les représentants de l'Etat français et du FLN. Afin d'éviter un découpage territorial, les négociateurs français en contact avec le FLN espèrent pouvoir parvenir à un découpage juridique qui maintiendrait la « communauté européenne d'Algérie » et les Français musulmans résidents en France dans un statut particulier.

Comme a déjà pu le souligner Sylvie Thénaut dans ses travaux, les diplomates français voudraient dans le cadre des accords d'Evian ériger les « Français d'Algérie » « *en minorité protégée par des dispositions particulières* ²² » et préserver ainsi leur influence dans le nouvel Etat algérien. Ces derniers espèrent empêcher un « *exode massif de la population française* » au moment d'une éventuelle indépendance en assurant un statut protecteur à une minorité européenne au sein d'un Etat algérien « *qui non seulement apporterait [aux] nationaux la sécurité de leurs biens ou de leurs emplois, le libre exercice des libertés individuelles et des libertés publiques, mais qui instituerait aussi un système efficace de garanties collectives* ²³ ». Dans les documents préparatoires des accords d'Evian, le sort de la communauté musulmane algérienne en France semble donc intimement lié au sort de cette future « minorité européenne ». Selon les fonctionnaires-gouvernants français, dans ces négociations « la France » disposerait d'un argument de poids pour emporter l'adhésion des *leaders* indépendantistes vis-à-vis de ce statut de la minorité. Il suffirait de proposer aux *leaders* du FLN la réciprocité des droits :

« Il lui suffira [à la France] – pour ce faire – de proposer la réciprocité de traitement : il y a en France environ 400 000 travailleurs algériens. On peut parfaitement envisager qu'ils jouissent sur le territoire de la métropole, dès lors qu'ils manifestent leur intention d'y séjourner quelques années, d'un certain nombre de droits et de privilèges analogues à ceux résultant du "statut de la minorité" applicable aux Français d'Algérie ²⁴. »

En 1961, les hauts fonctionnaires français espèrent toujours imposer un projet à deux facettes aux *leaders* du FLN. D'un côté, les « *Européens d'Algérie* », appelés selon les projets provisoires « *Algériens minoritaires* » ou « *Algériens européens* », bénéficieraient d'une « *part équitable à la gestion des affaires publiques, qu'il s'agisse des affaires générales de l'Algérie ou des affaires des collectivités locales, des établissements publics et entreprises publiques* » ²⁵. Ils disposeraient d'une « *authentique représentation* » dans « *toutes les assemblées à caractère poli-*

22 . Thénaut S., *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005, p. 243.

23 . CAOM 81F/148. Cabinet du ministre d'Etat aux Affaires algériennes, mars 1961, note générale sur le statut des communautés.

24 . *Ibid.*

25 . *Ibid.*

tique, administratif, économique, social ou professionnel » en Algérie. Le droit constitutionnel algérien leur garantirait « dans chaque assemblée » une représentation importante et, pour tout litige, d'un juge issu de la même « communauté ».

De l'autre côté, et « en creux » du statut donné aux Européens, les « musulmans installés en France » ne « possèderaient pas la double nationalité et n'auraient pas droit à l'établissement d'un statut municipal dans les villes où ils habitent en forte proportion », mais ces derniers « bénéficieraient de tous les autres droits ou garanties reconnus aux minoritaires en Algérie »²⁶. Autrement dit, les « musulmans installés en France, ressortissants algériens » disposeraient notamment de la « jouissance de toutes les libertés individuelles et publiques », du « libre accès aux emplois privés de toute nature », ainsi que du « droit de fonder des écoles privées musulmanes »²⁷. En cas de litige, ces derniers bénéficieraient de « l'application de leur statut personnel » et disposeraient du « droit d'être jugés par des tribunaux où siègerait un juge algérien ». Sur le plan municipal, symétriquement au statut défendu pour les Algériens européens en Algérie²⁸, les conseillers de Louis Joxe prônent l'idée d'une « participation à la gestion municipale dans les villes où existe une population algérienne importante (plus de 10 %) ». Leur séjour ne serait pas soumis à la possession d'un titre de séjour mais à un « certificat d'établissement »²⁹ (équivalent du certificat de résidence, qui sera finalement adopté en octobre 1968). On le voit ici dans sa genèse même, les droits de circulation et les libertés octroyées aux travailleurs algériens en France sont pensés initialement par les diplomates français comme des contreparties cédées afin de préserver les intérêts et l'influence des « Européens d'Algérie ». Face à ces projets d'instaurer des communautés juridiquement protégées, les représentants du FLN vont opposer pendant toutes les négociations d'Evian l'idée d'une nation algérienne « une et indivisible » contribuant ainsi à l'affirmation d'un découpage juridique reposant exclusivement sur des bases étatico-nationales.

Evian et les luttes autour du contenu d'une « nation algérienne »

A quelques jours du lancement des négociations d'Evian, les négociateurs français espèrent toujours obtenir un statut particulier et pensé sur des bases de réciprocité. Mais, dès le premier jour des négociations³⁰, ce projet d'ins-

26. CAOM 81 F/148. Note (non signée) de mars 1961 sur la réciprocité d'une garantie des minorités, cabinet de M. Joxe.

27. *Ibid.*

28. Les accords prévoient que, dans toute commune algérienne où les Européens représentent plus de 10 % de la population, un conseiller municipal européen siège d'office au conseil municipal.

29. *Ibid.*

30. CAOM 81 F 150. Procès-verbal de la première séance du 20 mai 1961, intervention du responsable de la délégation algérienne A. Belkacem : « Ce problème algérien est celui d'une décolonisation totale. Elle implique la disparition d'un système périmé et l'accession du peuple algérien à l'indépendance. [...] l'intégrité du territoire national et l'unité du peuple algérien doivent être respectées ».

taurer des minorités protégées rencontre une opposition franche de la part des négociateurs du FLN, qui surprend les diplomates français³¹ et tempère leurs espoirs de parvenir à imposer leur point de vue dans l'accord final. Les négociations s'enlisent et, des mois durant, le sort des musulmans algériens installés en France va ainsi se trouver irrémédiablement lié, « à distance », à un conflit autour de la notion de « nation ». Les représentants du FLN s'instituent en gardiens d'un Etat-nation algérien en devenir et rejettent conjointement à la fois l'éventualité d'une partition administrative et l'idée d'une « minorité protégée » qui s'opposerait, selon eux, à l'idée de souveraineté du peuple algérien. Les débats se développent alors autour du contenu de la future « identité nationale » algérienne. Convoquant le thème de « la terre » et des « morts », les négociateurs français défendent l'idée que cette nation ne pourrait être « *une nation* » sans intégrer ceux qui ont vécu sur son sol durant « *plus d'un siècle* »³². Louis Joxe plaide pour une « *nécessaire* » coexistence entre minoritaires et majoritaires au sein d'un même ensemble politique dont le contenu resterait à définir. Les procès-verbaux de ces échanges (dont la plupart sont retranscrits mot pour mot) montrent comment le responsable de la délégation française, en citant Ernest Renan, définit la nation « *comme un principe spirituel* », une « *âme* », et enjoint les responsables algériens à intégrer dans la nation à venir la communauté européenne sous un statut particulier, légitimant ce statut par l'idée qu'il s'agirait là, déjà, d'une « *famille* » soudée par une histoire commune et singulière :

« Le terme de “peuple” est juridiquement et politiquement imprécis. Aucun des éléments recherchés pour déterminer le contenu de cette notion n'est suffisant ou décisif. La géographie ne suffit pas, [...] ni la religion, ni la langue [...]. Le cumul de ces critères ne permet pas de parvenir à la notion de peuple. Il vaut mieux reprendre la définition de Renan, selon laquelle la nation est un “principe spirituel”, une “âme” ; le souvenir des grandes actions faites ensemble, la volonté d'en entreprendre d'autres dans l'avenir. [...] A défaut, il n'y aurait hélas qu'une autre voie possible, c'est que les membres de la communauté européenne soient regroupés par la France avec les autres Algériens qui voudraient rester Français afin qu'ils puissent demeurer en Algérie et y vivre chez eux comme ils en ont le droit³³. »

Contre cette définition d'une nation algérienne qui resterait à construire, contre cette idée d'une « nécessaire » détermination de droits distincts à l'intérieur

31 . La délégation ne pouvait visiblement céder sur ce point de l'unité nationale au risque de subir des dissensions internes, voir le livre autobiographique de l'ancien président du GPRA, Ben Khedda B., *Les Accords d'Evian*, Paris, Sud/OPU, 1986.

32 . CAOM 81 F 150. Intervention de Louis Joxe lors de la réunion du 25 mai 1961.

33 . *Ibid.* Procès-verbal du 6 juin 1961, déclaration de la délégation française (L. Joxe).

d'une même nationalité, les *leaders* du FLN opposent systématiquement l'existence d'une nation algérienne déjà plus que centenaire et dans laquelle les anciens colons, « *alluvions de l'histoire* ³⁴ », n'auraient qu'à se fondre sans statut particulier.

Ces longs échanges autour du contenu et des conditions d'accès de certains groupes à la nationalité algérienne montrent comment la sortie d'un système de domination bureaucratique colonial est passé systématiquement par un processus de redéfinition des ressorts de légitimité sur lesquels étaient fondés les découpages juridiques préexistants. Ces interactions nous permettent ici surtout de mettre au jour tout ce que le basculement d'un mode de légitimation à l'autre, loin d'être évident et « logique », doit à ces rapports de force permanents entre, d'une part, des représentants des futurs Etats indépendants et, d'autre part, des « grands commis » qui se trouvent institués dans ces interactions en garants des droits d'une « communauté nationale » sur le point de devenir « étrangère » dans les anciennes possessions.

Si les droits de circulation accordés à ces nouveaux migrants furent distincts de ceux octroyés aux étrangers régis par l'ordonnance de 1945, c'est notamment parce que ces rapports de force n'aboutirent pas toujours « naturellement » et « spontanément » à un compromis. Ainsi, à Evian, après vingt et un jours de négociation, aucune avancée n'a pu être obtenue. Face à des négociateurs français manifestement confiants au début des négociations, les représentants du FLN défendent toujours sans faillir l'idée d'un ensemble national un et indivisible, sans communauté intégrée en son sein qui disposerait de droits particuliers. Après les négociations des Rousses, un compromis est trouvé, à mi-chemin entre la conception d'un droit des communautés et la définition souveraine de la nation algérienne défendue par les représentants du FLN. Afin de préserver les « intérêts français » en Algérie, les diplomates s'accordent sur une liberté réciproque de circuler (« *sauf décision de justice tout Algérien muni d'une carte d'identité est libre de circuler entre l'Algérie et la France* ³⁵ »). La communauté européenne d'Algérie se voit désignée par son « *statut civil de droit commun* ³⁶ » et découpée sous un double critère d'ancienneté de résidence en Algérie et de filiation. Au terme de trois ans, la nationalité algérienne est optionnelle et s'obtient par inscription sur les listes électorales.

L'exemple de l'Algérie est sans doute un exemple particulier, tant par les conditions de l'accession à l'indépendance que par l'importance de la colonie « européenne » installée et, donc, des enjeux économiques soulevés. Mais cet exemple est d'autant plus intéressant qu'il permet de voir, presque « en raccourci »

34 . *Ibid.* Procès-verbal de la séance du 10 juin 1961. Intervention de B. Krim (FLN).

35 . *Les Accords d'Evian, op. cit.*, p. 37.

36 . Dans les accords d'Evian définitifs, la « communauté européenne » est définie ainsi : « *les Français quelles que soient leur origine ou leur religion qui relèvent du statut civil de droit commun par opposition au statut civil local ou coranique* ».

et dans la continuité des événements, comment ces compromis passés au moment des indépendances ont pu être remis en cause en seulement quelques années.

Les migrations franco-algériennes saisies par des rapports entre Etats-nations

A compter du moment où deux entités bureaucratiques définies sur des bases nationales se font face, les flux de personnes entre la France et l'Algérie se trouvent saisis, de part et d'autre de la Méditerranée, par des rapports diplomatiques incessants. Le cessez-le-feu est conclu le 19 mars. N'ayant pu parvenir à arracher un statut juridique hybride pour la colonie européenne, le 3 juillet, le gouvernement français envoie son premier ambassadeur et des consuls « *partout où l'importance de la colonie française justifie sa présence* »³⁷. Témoignant de l'enjeu particulier que représente la « question algérienne » pour le pouvoir politique et au sein de l'Etat, le général De Gaulle nomme lui-même comme premier ambassadeur de France à Alger un de ses anciens ministres : Jean-Marcel Jeanneney³⁸. En quelques semaines, le Quai d'Orsay met en place une représentation consulaire dans chacune des villes où la colonie « européenne » – devenue potentiellement binationale par la magie du droit – est installée. Le fonds d'archives déposé par Jean-Marcel Jeanneney permet de mesurer comment s'opère, dans la continuité des accords d'Evian et en seulement quelques semaines, une conversion du regard de part et d'autre de la Méditerranée sur les flux de personnes entre la France et l'Algérie, tant depuis le point de vue du gouvernement français que du nouveau gouvernement algérien.

« Protéger nos ressortissants » : *l'intérêt des hauts fonctionnaires français à l'étatisation de la société algérienne*

A compter de septembre 1962, les gouvernants algériens deviennent en quelques mois, pour les fonctionnaires-gouvernants français, les interlocuteurs diplomatiques incontournables par lesquels se décide du sort de 312 000 ressortissants français (devenus) expatriés³⁹, auxquels est liée la préservation d'intérêts économiques et stratégiques. Tandis que, réciproquement, les conditions de séjour de 350 000 étrangers algériens en France se voient tout autant déterminées, du côté algérien, par les relations bilatérales instaurées avec l'ancienne puissance coloniale. Il est saisissant de voir à quel point les relations franco-algériennes, à partir de l'hiver 1962, deviennent en seulement quelques semaines des relations d'Etat à Etat. Jusque dans leurs formes protocolaires, les échanges sont désormais régis

37. Fonds Jean-Marcel Jeanneney (JMJ). Compte rendu « très secret » du conseil des Affaires algériennes, rapport de J.-M. Jeanneney du 16 novembre 1962.

38. Né en 1910, fils de Jules Jeanneney, ancien président du Sénat, professeur agrégé de droit, il débute sa carrière politique auprès de son père, ministre à la Libération. Ministre de l'Industrie (1958-1959), Jean Marcel Jeanneney qualifie d'« *inéluçtable* » l'indépendance algérienne au moment du Conseil des ministres d'août 1959 consacré à cette question.

39. Fonds JMJ. Télégramme de l'ambassadeur de France à Alger, août 1962.

par le cadre structurant des échanges diplomatiques. Il est également frappant de voir dans quelle mesure le processus d'étatisation de la société algérienne est encouragé par les représentants français. L'équipe consulaire participe, en effet, à la délimitation des contours d'un nouvel Etat : Trésors publics, Sécurités sociales, comptabilités nationales sont séparés, les règles des relations commerciales et de coopération militaire sont établies avec l'aide des diplomates français. Loin des représentations qui pourraient être portées par des acteurs mémoriels qui limitent l'histoire de la décolonisation aux départs des pied-noirs, la préservation des intérêts « français » passe pour ces hauts fonctionnaires, dès le lendemain de l'autodétermination, par la mise en place de relations bilatérales soutenues. Proche en un sens de ce qu'un observateur extérieur pourrait qualifier de *Real Politik*, les responsables français souhaitent non pas un « effondrement algérien », synonyme d'une revanche historique, mais la mise en place la plus rapide possible d'un Etat « viable » afin de disposer d'interlocuteurs stables.

L'intérêt français à l'étatisation de la société algérienne a deux moteurs principaux. Si le premier est économique, lié essentiellement aux ressources pétrolières ⁴⁰, le second – et c'est sans doute ce qui nous intéresse plus particulièrement ici – a trait plus spécifiquement au sort des ressortissants français. Très vite en effet, les diplomates français perçoivent tout l'intérêt d'une bureaucratie stable et d'un ordre public rétabli pour assurer la « sécurité » de leurs ressortissants. Dans un courrier adressé au gouvernement, le nouvel ambassadeur s'inquiète des exactions dont lui semblent victimes les ressortissants français. Cette « réaction physiologique » du peuple algérien conduisant à « l'expulsion d'un corps étranger » serait due notamment à « l'anarchie politique et administrative » et à « la faiblesse des moyens » du nouvel Etat algérien ⁴¹. Si le lien intime entre « Etat » et « immigration » a déjà pu être pointé dans bien des travaux ⁴², il prend ici un sens particulier. Tout se passe comme si la présence d'« immigrés français » en Algérie devait constituer, du côté des hauts fonctionnaires français, le carburant privilégié d'un encouragement à l'étatisation de la société algérienne. Il apparaît des échanges entre le quai d'Orsay et l'ambassade de France à Alger dans quelle mesure les autorités françaises sont inquiètes du devenir de ceux qui sont alors avec récurrence désignés comme des « compatriotes » ⁴³, mais aussi dans quelle mesure toute amélioration future ne pourra venir, que d'un renforcement de la bureaucratie algérienne. De ce fait, dans l'entre-soi des réunions à l'Elysée et à

40 . Fonds JMJ. L'indépendance est proclamée en 1962, mais la France, *via* ses entreprises nationales, reste le premier exploitant du pétrole algérien (celui-ci n'est nationalisé qu'en 1972 par H. Boumediène). Alors même que l'Algérie vient de déclarer son indépendance, des troupes françaises assurent la surveillance des installations pétrolières afin de « s'opposer par persuasion et à défaut par la force à toute intrusion de l'armée algérienne ou de tout élément armé d'origine algérienne sur les installations pétrolières » (télégramme « très secret » rédigé en novembre 1962 par le Premier ministre Georges Pompidou à l'attention du ministre des Armées).

41 . Fonds JMJ. Rapport de l'ambassadeur de France à Alger, 7 novembre 1962.

42 . Noiriél G., *Etat, Nation et immigration, vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.

43 . En effet en quelques jours le terme d'« Européens » disparaît.

Matignon, les hauts fonctionnaires défendent l'idée que « *la France a intérêt à ce que l'Etat algérien ne tombe pas dans la misère ni l'anarchie* ⁴⁴ ». Mais le départ continu de ceux qu'il est désormais convenu d'appeler « *les ressortissants français* » va modifier très vite les termes de ces échanges diplomatiques.

La noblesse d'Etat face à la « défrancisation » et à l'émigration des « nationaux français »

Alors qu'en juin 1960, 1 024 800 « Européens » résidaient en Algérie, ils ne sont plus que 312 000 en août 1962 ⁴⁵. Les représentants consulaires français sont les témoins privilégiés de cette migration de leurs ressortissants et les télégrammes envoyés quotidiennement au Quai d'Orsay se font de plus en plus alarmistes : « *Une Algérie nouvelle est née, plus vite qu'on ne le pensait, et la place de nos compatriotes n'y sera pas aussi importante qu'on aurait pu le croire il y a quelques mois* ⁴⁶ ».

Lors du conseil des Affaires algériennes du 16 novembre 1962, les « sommets de l'Etat français » ne peuvent qu'acter de ces transformations profondes du contexte algérien. Les premiers entretiens « diplomatiques » entre Etat français et Etat algérien portent alors sur les « *attentats contre les Européens* » et sur l'expulsion de ceux qu'il est désormais convenu d'appeler, afin de lever toute ambiguïté, « *des nationaux français* ⁴⁷ ». Peu à peu, à mesure que la « communauté européenne » quitte l'Algérie, il apparaît avec évidence aux représentants consulaires que la réciprocité et les clauses particulières obtenues à Evian ont perdu tout leur sens. L'exemple algérien illustre ainsi parfaitement comment l'évolution de la position des hauts fonctionnaires à l'égard des anciens indigènes issus des anciennes colonies dépend pour une part importante de l'évolution de ce qu'ils considèrent être les « intérêts français » en jeu. A l'aune des départs français et dans un mouvement presque mécanique, l'intérêt que les autorités françaises se devaient de porter aux départs d'Algériens vers la France est fortement réévalué. Le 7 novembre 1962, quelques jours seulement après l'autodétermination, l'ambassadeur français en Algérie fait longuement le point sur la situation à l'attention de son ministre de tutelle et du président de la République. Il explique dans un long rapport dans quel sens la ligne diplomatique française devrait être révisée. Selon lui, « *cinq semaines après la constitution du premier gouvernement algérien, l'Algérie présente une situation sensiblement différente de celle qui avait été envisagée à Evian* » et le « *départ massif des Européens* » fait perdre toute validité aux clauses prévoyant la participation politique de ces derniers aux institutions algériennes ⁴⁸.

44 . Fonds JMJ. Compte rendu « très secret » du conseil des Affaires algériennes du 16 novembre 1962.

45 . Fonds JMJ. Télégramme du 27 août 1962 de l'ambassade d'Alger au Quai d'Orsay.

46 . *Ibid.*

47 . Fonds JMJ. Note du 26 novembre 1962.

48 . Fonds JMJ. Rapport de l'ambassadeur de France à Alger, 7 novembre 1962.

Un regard nouveau sur les départs des « Algériens »

Du 1^{er} septembre 1962 au 11 novembre 1962, des milliers d'Algériens⁴⁹ quittent l'Algérie pour la France. Dès les premières notes rédigées par les conseillers de l'ambassade, on perçoit comment les prévisions des accords d'Evian furent remises en cause tant pour la « communauté européenne » que pour la migration algérienne. Les droits de réciprocité étendus donnés aux migrants algériens en France avaient été octroyés dans l'idée que la communauté européenne d'Algérie resterait relativement nombreuse, or elle se voit réduite à la portion congrue en quelques semaines.

Cette symétrie des droits avait été concédée, en outre, en pensant que les migrants algériens ne resteraient que pour « un séjour temporaire ». Or, « l'après-indépendance » correspond subitement, selon ces hauts fonctionnaires, à une « transformation des flux ». Non seulement les départs ne semblent plus être temporaires, mais ils semblent de plus en plus nombreux. On trouve, dès ces premières semaines et dans ces toutes premières notes, la matrice d'un nouveau discours diplomatique. Comme ce conseiller de l'ambassade de France à Alger en semble persuadé, ces départs seraient le fait de « *travailleurs non qualifiés* » à « *l'état sanitaire douteux* » et seraient intimement liés « à *l'appauvrissement des villes du fait du départ des Européens* »⁵⁰.

Alors qu'ils ont été les opérateurs d'un processus liant le sort de deux communautés lors des accords d'Evian, les diplomates français sont, de la même façon, ceux qui opèrent une réévaluation de l'intérêt qui devrait être porté à la migration algérienne. A l'issue du Conseil des Affaires algériennes du 16 novembre 1962, il est « *acté* » que ce nouvel « *afflux migratoire* » risque de « *poser à la France des problèmes de maintien de l'ordre et d'organisation du marché du travail* »⁵¹. Cette mise en alerte rencontre les préoccupations des agents du ministère de l'Intérieur chargés de surveiller les arrivées de ces mêmes migrants.

La duplicité des lexiques au sein du ministère de l'Intérieur

En France, l'arrivée des travailleurs algériens est saisie au sein du ministère de l'Intérieur par deux dispositifs administratifs. D'une part et jusqu'en 1966, les structures en charge des Français musulmans d'Algérie (FMA) (devenus travailleurs algériens) sont toujours en activité. En région parisienne, le Service des Affaires musulmanes (rebaptisé un temps SLPM⁵²) et les Conseillers tech-

49 . 91 744 entrées pour 45 000 sorties selon les chiffres donnés par Stora B., *Ils venaient d'Algérie*, *op. cit.*, p. 144.

50 . Fonds JMJ. Télégramme du conseiller à l'ambassade de France, Guiringaud, à l'ambassadeur en déplacement à Paris, intitulé « Modification dans la composition du courant migratoire » et daté du 3 novembre 1962.

51 . Fonds JMJ. Conseil des affaires algériennes, le 16 novembre 1962.

52 . Service de liaison et de promotion des migrants.

niques aux affaires musulmanes (CTAM) au sein des préfectures font alors écho aux rapports alarmistes des diplomates français. D'autre part – et du fait même que les migrants algériens sont désormais les ressortissants d'un Etat étranger – les mêmes migrants sont aussi surveillés par les agents des bureaux de la circulation transfrontière en charge de tous les étrangers.

Les archives déposées par le ministère de l'Intérieur à Fontainebleau permettent de se faire une idée de cette cohabitation de deux circuits administratifs disposant chacun de leur histoire et de leur lexique propres et qui mettent en alerte le pouvoir politique à leur façon. D'une part, les préfectures et le Service des Affaires musulmanes (SAMAS) constituent, dès les premières semaines de l'indépendance, l'épicentre d'une appréhension de l'arrivée des migrants algériens avec la terminologie usitée avant l'indépendance. Les ressortissants algériens apparaissent donc dans les notes comme des « *travailleurs musulmans* ⁵³ » ou des « *oisifs* ⁵⁴ ». Dans une note du 30 novembre 1962 adressée à sa direction, Gilles Lamassoure (directeur du SAMAS), enjoint ainsi ses supérieurs de prendre des mesures face à un « *mouvement migratoire en provenance d'Algérie* ⁵⁵ ». Comme le décrit avec précision Alexis Spire, au niveau des préfectures, le même personnel, toujours en place, conduit des « opérations de terrain » reprenant les techniques élaborées avant l'indépendance et procède à un nombre important d'expulsions ⁵⁶.

Mais, à peu près au même moment ⁵⁷, les hauts fonctionnaires situés au niveau de la sous-direction des étrangers et de la circulation transfrontalière mobilisent, quant à eux, un tout autre lexique. Ils considèrent ces derniers comme des « *travailleurs algériens* » et parlent également d'un « *problème* » mais, cette fois-ci, dans les termes d'un « *mouvement d'immigration algérienne trop important* ⁵⁸ ».

Peu à peu, les rapports de force internes au ministère de l'Intérieur jouent en la faveur de l'imposition de ce dernier lexique. Le Service des Affaires musulmanes est situé au contrebas des hiérarchies administratives (menacé de disparition et effectivement supprimé en 1966). Il dispose d'un maillage important sur tout le territoire via les CTAM, mais il n'est sans doute pas en mesure d'imposer son propre lexique face à la sous-direction des étrangers. Au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie et que l'on s'éloigne de la date d'indépendance, le lexique étranger/national est bien celui qui s'impose. La dichotomie national/étranger prédomine avec d'autant plus de force au sein du ministère de l'Intérieur, et plus largement au sein de l'Etat, que la solution à ce qui est bien désigné comme

53 . Centre d'archives contemporaines (CAC) 1989 0519, art. 28. Note de Gilles Lamassoure, 30 novembre 1962.

54 . Spire A., *op. cit.*, p. 208 et suivantes.

55 . CAC 1989 0519, art. 28., *op. cit.*

56 . *Ibid.*

57 . Pour être exact deux jours avant la rédaction de la note citée ci-dessus.

58 . CAC 1989 0519, art. 28. Note de la sous-direction des étrangers du 28 novembre 1962.

« *un problème de l'immigration algérienne* » ne peut désormais être trouvée qu'à travers une décision « diplomatique » : soit la signature d'une convention avec l'Algérie afin d'« *organiser cette immigration algérienne* »⁵⁹, soit une décision qui sera perçue sur le plan international comme « unilatérale ».

L'inscription des flux migratoires algériens dans une équation diplomatique plus large

A compter de 1963, les agents du ministère de l'Intérieur essaient de façon récurrente de persuader les conseillers de leur ministre de tutelle et surtout les agents du Quai d'Orsay de la nécessité de procéder à un aménagement du statut des migrants algériens. Mais, dans le cas de l'Algérie, un changement des textes régissant ce statut tout juste négocié nécessite désormais une re-discussion des accords d'Evian (ce qui ne manquerait pas d'avoir une portée symbolique importante quelques mois seulement après leur signature). Plus encore, toute discussion concernant le sort des anciens indigènes devenus ressortissants algériens nécessite désormais de remettre sur le tapis diplomatique toute une série de questions connexes (pétrole, présence militaire en Algérie, statut de la mosquée de Paris, etc.).

Ainsi, même si la sortie de ces régimes de circulation spécifiques hérités de la décolonisation et l'alignement progressif sur l'ordonnance de 1945 des migrations issues de ces anciennes colonies constituent l'objectif principal que se fixent ces agents des ministères d'« encartement » dans ces années-là, les restrictions à la libre circulation des ressortissants des anciennes colonies ne va pouvoir s'effectuer que par étapes. L'inscription des flux migratoires algériens dans une équation diplomatique plus large ne rend possible des aménagements juridiques qu'au gré des « contradictions » propres au champ administratif français, et du souhait ponctuel des dirigeants algériens d'encadrer autant que faire se peut les déplacements de leurs propres ressortissants⁶⁰. Là où les agents de l'Intérieur étaient en quelque sorte seuls responsables du sort des musulmans algériens en métropole avant 1962, le sort des « immigrés algériens » s'inscrit désormais dans un tout autre espace de discussion.

Saisi par des rapports interétatiques, tout ce qui les concerne est désormais du ressort d'agents du Quai d'Orsay et d'agents situés à des niveaux hiérarchiques bien plus élevés que ne l'étaient, par exemple, les structures policières d'encadrement des FMA. La question de ce qu'il est désormais convenu d'ap-

59. CAC 1989 0519, art. 28. Note rédigée le 13 avril 1963 par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur.

60. Du côté algérien, s'établit également dès l'indépendance un rapport coût/avantage autour de l'émigration vers la France. Pour les dirigeants algériens, les migrants présents en France constituent à la fois une aubaine financière (par l'importation de devises qu'ils suscitent), mais aussi un élément à intégrer dans une politique de l'emploi. L'émigration peut être à la fois un moyen d'exporter une partie du chômage et, à terme, un moyen de rapatrier dans l'économie algérienne des « cadres » formés en France.

peler « l'immigration algérienne » est traitée directement dans des échanges entre ministres, Premiers ministres, voire entre présidents des deux pays. Les hauts fonctionnaires investis dans ces interactions interviennent de plus en plus fréquemment dans un espace administratif de l'immigration, contribuant ainsi, parallèlement à son « ennoblissement ⁶¹ ».

Signés en 1964, les accords Nekkache-Grandval ⁶² symbolisent ce basculement historique par lequel le sort des migrants algériens est désormais inscrit dans de nouveaux « circuits » administratifs, ou plutôt au sein de ce que nous pourrions qualifier (en nous inspirant d'une sociologie des configurations) de nouvelles chaînes d'interdépendances administratives.

Les migrations post-coloniales inscrites dans de nouvelles chaînes d'interdépendances administratives

Penser en termes d'interdépendances nous permet ici de rappeler, en reprenant la métaphore de l'échiquier chère à Norbert Elias, dans quelle mesure chaque « coup » joué par les fonctionnaires-gouvernants français en direction des travailleurs algériens suscite désormais en réaction une évolution de la position algérienne. Ainsi, il devient extrêmement hasardeux de penser les décisions prises de part et d'autre en faisant fi de cette matrice de rapports sociaux, de ces interactions incessantes entre les agents de ces deux dispositifs bureaucratiques. Chaque décision, de la plus anodine à la plus spectaculaire, peut potentiellement être prise en réaction à une autre décision.

Encadré n° 1 - Les relations bilatérales « égales en droit, inégales en fait » : apports et limites du point de vue d'Abdelmalek Sayad

Penser l'immigration dans ce qu'elle doit au travail effectué par les agents d'un Etat-nation ou aux rapports entre Etats n'est pas une idée nouvelle. Elle a notamment déjà été avancée par Abdelmalek Sayad qui rappelle à plusieurs reprises dans ses travaux comment l'Etat « fabrique » du national en « fabriquant » des étrangers ⁶³. Pour ce dernier, les transactions entre Etats ne sont néanmoins « *bilatérales qu'en droit* » et « *décidées en réalité unilatéralement par le partenaire dominant* » ⁶⁴. Analyser ces relations sous l'angle d'une relation de domination totale ne peut cependant que conduire à occulter un certain nombre de réalités. Certes, dans le cas par exemple des accords franco-algériens de 1964, « *les concessions consenties des deux côtés ne sont pas du même ordre* » et peuvent illustrer « *l'état différentiel du rapport de force entre un pays dominant et un pays dominé* » ⁶⁵. Mais il apparaît

61 . Laurens S., *Hauts Fonctionnaires et immigration en France, 1962-1982*, op. cit.

62 . Des noms respectifs des ministres du Travail algérien et français.

63 . Sayad A., « Immigration et pensée d'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, n°129, pp. 5-14.

64 . Sayad A., *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris, De Boeck, 1991, p. 261.

65 . *Ibid.*, p. 273.

à l'analyse de ces rapports entre Etats que cette relation inégale ne se traduit jamais par une domination absolue et par l'absence de marges de manœuvre du côté du pays « dominé ». Si nous nous inscrivons dans la continuité des apports d'une sociologie de la domination, certains éléments seraient inéluctablement occultés si l'on ne prenait pas en compte deux dimensions essentielles de ces négociations.

Tout d'abord, le pays « dominant » ne contrôle que dans une certaine mesure les migrations et il y a toujours un écart important entre ce qui est souhaité par les fonctionnaires-gouvernants et la réalité des entrées sur le territoire. Or, pour Abdelmalek Sayad, la France serait en situation de « choix », inscrite dans un système de *lowest bidder*⁶⁶. Elle aurait « le monopole presque exclusif du marché du travail pour immigrés ». La « France », acteur parfois réifié et sans contradictions internes, aurait une « totale maîtrise, c'est-à-dire tout à la fois le choix des partenaires et le contrôle des offres ou des quantités, des échéances, des enchères », afin d'obtenir la « main-d'œuvre disponible au moindre "prix" »⁶⁷. Cette théorie « du choix » nous semble devoir être fortement amendée. Tout d'abord, il est sans doute faux d'avancer l'idée que plus un pays serait « pauvre et dominé », plus serait « avantageuse, sous tous les rapports, l'immigration originare de ce pays » car l'intérêt d'une « immigration » pour « un pays » ne se limite pas à son seul prix sur le marché du travail, mais pose aussi la question (tout aussi cynique) de sa productivité et de sa qualification. Ensuite les politiques de « sélection » se heurtent toujours aux logiques sociales à l'origine des départs. Aucun Etat ne dispose sans doute des moyens de contrôler totalement les déplacements de population. Enfin, les pays « dominés » peuvent aussi avoir un intérêt à un contrôle des départs et un intérêt à l'émigration.

D'autre part, considérer, comme Abdelmalek Sayad, que ces négociations de main-d'œuvre ne sont « bilatérales que dans les formes » et « réciproques qu'en théorie »⁶⁸ confine à un certain anti-juridisme. Car le pays « dominé » dispose bien souvent de ressources – mêmes réduites – dans ces échanges. Ses représentants peuvent toujours faire valoir d'éventuels marchés économiques, la présence réciproque de ressortissants sur leur propre territoire... Ceux-ci disposent aussi, et surtout, de ressources plus spécifiquement politiques, de par l'organisation de la communauté expatriée dans des associations culturelles, par la presse ou la prise à partie de l'opinion publique du pays « dominant ». Ils peuvent aussi jouer sur les marges de manœuvre entrevues dans les instances internationales. Certes, ces marges de manœuvre ne remettent pas fondamentalement en cause l'inégalité de la relation, mais elles peuvent parfois contraindre les velléités des pays importateurs de main-d'œuvre. Dès lors, il apparaît toujours préférable, en la matière, de lier systématiquement une analyse en termes de domination à une analyse en termes d'interdépendances. Non pas pour substituer la seconde à la première, mais pour pouvoir intégrer tout ce qui contraint également le pays « dominant » dans ces relations bilatérales.

66 . Enchères « négatives » où les fermiers américains embauchaient la main-d'œuvre la moins disante aux moments des crises économiques au XIX^e siècle.

67 . *Ibid.*, p. 263.

68 . *Ibid.*, p. 267.

Le « contingent » des travailleurs algériens, c'est-à-dire le nombre des ressortissants algériens qui se verront octroyer le droit d'émigrer en France devient, à compter des accords Nekkache-Grandval de 1964, un objet récurrent de discussions parmi les diplomates des deux pays. La question de l'émigration-immigration des travailleurs algériens se trouve alors inscrite irrémédiablement, de part et d'autre, dans une équation complexe d'enjeux économiques, militaires et politiques. Dans ces relations bilatérales, les représentants algériens disposent de certaines ressources. A compter des accords de 1964, ils jouent notamment sur l'expiration des délais prévus par les accords précédents pour renégocier à partir du régime de libre circulation établi à Evian. Ainsi, en 1967, et ayant bien compris que les agents du ministère de l'Intérieur français craignent plus que tout un retour à un régime de libre circulation, ces derniers « jouent la montre ». A tel point que, à l'expiration des délais prévus par les accords de 1964, seuls les accords d'Evian s'appliquent officiellement.

L'accord d'octobre 1968 prévoit que les travailleurs algériens verront leur séjour encadré par l'instauration d'un certificat de résidence. Sur le plan des pratiques administratives, cet encartement correspond alors statistiquement à une décrue du nombre des expulsions (qui retrouvent leur niveau de 1963), et chronologiquement à l'extinction de l'ancien Service des affaires musulmanes. Produit de cette « bi-latéralisation » définitive, l'accord de 1968 prévoit également qu'un contingent de 35 000 travailleurs algériens sera autorisé à venir en France chaque année pour une durée de deux ans. Sur le même modèle, cet accord court jusqu'en 1973, date de l'arrêt de l'émigration par l'Algérie.

Si, au niveau de la préfecture de police et des opérations de terrain, cette période de transition peut se traduire par une reconduction de certaines pratiques coloniales, la même période, perçue depuis les sommets de l'Etat, correspond au triomphe d'une logique interétatique et d'un autre rapport de pouvoir. Chaque décision, prise par les fonctionnaires-gouvernants français ou les dirigeants algériens, doit désormais être pensée comme le produit de ces interdépendances complexes et ne peut être réduite à ses seules justifications publiques. Si l'on adopte ce point de vue, l'arrêt de l'émigration algérienne prononcé en 1973 peut être resitué dans sa complexité et dans ce qu'il doit notamment à une tentative du ministère de l'Intérieur de forcer la main au Quai d'Orsay et aux représentants algériens ⁶⁹.

69. Voir l'encadré n°2, page suivante.

Encadré n° 2 - Un autre récit de l'arrêt de l'émigration algérienne en 1973

Ainsi, si l'on intègre cette nouvelle interdépendance entre deux ensembles bureaucratiques, l'arrêt de l'émigration algérienne vers la France, prononcé officiellement le 19 septembre 1973 par le président Boumédiène, peut faire l'objet d'une analyse qui diffère sensiblement des travaux historiques précédents. Si Yvan Gastaut explique, par exemple, cette décision par le « mécontentement » du président algérien face aux actes racistes commis lors de l'été 1973⁷⁰, du point de vue de ces rapports incessants entre Etats, il apparaît qu'une telle analyse revient à réduire les fondements d'une décision politique à sa seule légitimation publique.

A l'aune de ces rapports entre Etats, l'arrêt de l'émigration algérienne s'explique notamment en partie par une anticipation par le président algérien d'une décision unilatérale que comptait prendre le ministère de l'Intérieur français à l'égard des ressortissants algériens entrés sur le territoire français sans certificats de résidence. Dans le sillage des opérations de régularisation menées suite aux circulaires Marcellin-Fontanet (1972), les agents de la place Beauvau projettent de régulariser 6 000 travailleurs algériens en situation irrégulière en retranchant ce nombre de 6 000 du contingent des travailleurs autorisés à entrer en France pour l'année 1973. Le ministère de l'Intérieur presse ainsi pendant des semaines l'ambassadeur de France en Algérie de prévenir les représentants algériens de ce projet⁷¹.

L'ambassadeur français à Alger s'oppose d'abord à une telle idée, craignant les réactions de ces interlocuteurs⁷² mais, ne disposant que d'une marge de manœuvre limitée, celui-ci obtempère le 19 septembre 1973, le jour même où le président Boumédiène doit clôturer le sommet des non alignés à Alger. Le télégramme qu'il envoie à 15h15 depuis l'ambassade éclaire alors sur la décision annoncée par le président algérien un peu plus tard dans la soirée :

« Extrêmement surpris par l'importance du nombre des travailleurs algériens en situation irrégulière, M. Benouniche [l'interlocuteur algérien] parlant à titre personnel, n'a pas caché ses préoccupations devant la mesure envisagée par les autorités françaises. Imputer ces 6 000 travailleurs sur le contingent de l'année en cours reviendrait en effet à bloquer toute émigration jusqu'à la fin de 1973 et à annuler les départs d'ores et déjà prévus. Il y avait là, en tout état de cause, un problème sérieux qu'il convenait d'examiner et de résoudre d'urgence d'un commun accord. Manifestement pris au dépourvu, M. Benouniche a promis de consulter dans les plus brefs délais les autorités intéressées et de nous faire part aussitôt de leur réaction⁷³. »

70 . Gastaut Y., *L'Immigration et l'opinion en France sous la V^e République*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 29.

71 . MAE 288 A 38 31. Note du 23 août 1973 du ministère de l'Intérieur.

72 . MAE 288 A 38 31. Télégramme de l'ambassadeur au ministère de l'Intérieur du 20 août 1973.

73 . MAE 288 A 38 31. Télégramme du 19 septembre 1973 (15h15) au Quai d'Orsay et ministère de l'Intérieur.

Plutôt que de voir publiquement le gouvernement français amputer unilatéralement le contingent à venir pour l'année 1973 dans sa totalité, le président Boumédiène préfère exploiter cette opportunité au moment où le sommet des non alignés s'achève à Alger et où cette décision peut être considérée comme une « bravade » à l'égard de l'ancienne puissance coloniale. La suspension de toute émigration algérienne « *jusqu'à nouvel ordre* », cette décision prise quatre heures plus tard par le président Boumédiène au nom des « *crimes racistes* » dont sont victimes les travailleurs algériens s'explique structurellement par un nombre complexe de variables. Elle est, bien entendu, notamment encouragée par le contexte international qui place les dirigeants du FLN sur le devant de la scène au moment du sommet d'Alger, mais précisons surtout ici qu'elle ne peut être comprise que si on la réinscrit dans cette interdépendance continue entre ancienne puissance coloniale et pays nouvellement indépendant.

La décolonisation a induit la plupart du temps la sortie de régimes juridiques spéciaux et l'octroi de droits de circulation, de séjour et d'accès à la nationalité déconnectés de l'ordonnance de 1945. Ces droits spéciaux⁷⁴ étaient bien souvent concédés comme une contrepartie du maintien d'une influence française dans les anciennes colonies. Si, dans le cas de l'Algérie, les droits de libre circulation et de réciprocité envisagés sont dans un premier temps étendus, cela est dû avant toute chose à l'importance numérique initiale de la colonie européenne et des intérêts économiques en présence. Mais l'exemple algérien prouve aussi dans quelle mesure les représentants diplomatiques participent au-delà des seules négociations d'indépendance à l'évaluation d'un rapport coût/avantage autour des flux migratoires. Dans le cas de l'Algérie, l'intérêt des représentants français au maintien de ces droits de circulation va évoluer très rapidement dans les années qui suivent la décolonisation. Il change en fonction du ralentissement économique et, parfois de la redéfinition des intérêts français dans la région.

Limiter l'analyse des pratiques administratives à l'égard des étrangers aux seuls ministères d'encadrement, sans intégrer ce qui se « joue » au même moment aux sommets de l'Etat, mais surtout dans les interactions entre Etats, ne permet pas de prendre en compte l'évolution de ces rapports de domination à grande échelle.

Comme le conseillait Norbert Elias⁷⁵, le travail sociologique ne peut s'en tenir aux découpages académiques qui laisse aux seuls spécialistes des relations

74. Qui sont également le produit de la situation antérieure, de la libre circulation à l'intérieur de l'ex-Empire français et des projets échoués d'établir une « citoyenneté impériale ».

75. Elias N., *Engagement et distanciation*, op. cit., p. 71 : « *S'appuyant sur une longue tradition, les sociologues s'occupent essentiellement de problèmes relatifs à un plan particulier de la réalité sociale, celui qui se situe dans le cadre intérieur de l'Etat. [...] Les problèmes des rapports entre Etats par exemple ne sont pas considérés à proprement parler comme sociologiques. Classés comme politiques, ils sont rangés parmi les problèmes des relations internationales et donc renvoyés au domaine de recherche de la science politique* ».

internationales la question des rapports entre Etats. Seule la prise en compte de cette logique interétatique dans une socio-histoire de l'immigration permet ici de saisir la complexité d'une séquence historique où la reproduction des pratiques administratives issues du moment colonial va de pair, dans d'autres lieux sociaux, avec une transformation des chaînes d'interdépendances dans lesquelles s'inscrivent des flux migratoires très anciens.

Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres

Elkbir Atouf

Résumé

"Alors que les sources existent et qu'elles sont accessibles, l'histoire des migrations marocaines vers la France a du mal à se faire", écrivaient Patrick Veglia et Mustapha Belbah dans notre numéro 1242. L'auteur pallie ici une part de ce manque, présentant les résultats de recherches effectuées notamment dans les archives du Quai d'Orsay. Ces documents décrivent comment, après la "libre circulation" des premières années d'après-guerre, le mouvement migratoire des Marocains vers la métropole a pris une forme plus "clandestine".

Citer ce document / Cite this document :

Atouf Elkbir. Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres. In: Hommes et Migrations, n°1247, Janvier-février 2004. Vers un lieu de mémoire de l'immigration. pp. 48-59;

doi : <https://doi.org/10.3406/homig.2004.4122>

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2004_num_1247_1_4122

Fichier pdf généré le 27/02/2019

Les migrations marocaines vers la France durant l'entre-deux-guerres

"Alors que les sources existent et qu'elles sont accessibles, l'histoire des migrations marocaines vers la France a du mal à se faire", écrivaient Patrick Veglia et Mustapha Belbah dans notre numéro 1242. L'auteur pallie ici une part de ce manque, présentant les résultats de recherches effectuées notamment dans les archives du Quai d'Orsay. Ces documents décrivent comment, après la "libre circulation" des premières années d'après-guerre, le mouvement migratoire des Marocains vers la métropole a pris une forme plus "clandestine".

par **Elkbir Atouf**,
Centre de recherches
sur l'histoire des sociétés
méditerranéennes
(Chrism), université
de Perpignan

Les régions montagneuses, pauvres et peuplées de Berbères ont fourni la presque totalité des travailleurs marocains venus en France avant la Seconde Guerre mondiale. Le Sous et l'Anti-Atlas, ainsi que la partie occidentale du Haut-Atlas représentent alors un réservoir de main-d'œuvre pour la métropole. La raison principale du rôle marginal des populations du Maroc oriental dans cette migration réside dans le fait que ces dernières se trouvent dans une région frontalière avec l'Algérie, où elles vont travailler. Joanny Ray⁽¹⁾ précise que "*l'immense majorité des émigrés marocains appartient aux tribus du Sud, presque tous berbères. [...] On peut estimer à 8 000 ou 9 000 originaires du Sud le nombre des Marocains présents en France fin 1936. [...] Les autres parties du Maroc représentent une minorité pratiquement négligeable, de 5 à 8 %.*" C'est donc la région administrative qualifiée comme "territoire d'Agadir" qui fournit le plus gros effectif de migrants marocains en France. Au total, entre 20 000 et 25 000 personnes durant l'entre-deux guerres.

Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la démobilisation des anciens militaires marocains, qui reviennent en France, pour assister à un début de généralisation des départs vers l'Hexagone. En attendant que toute la carte géographique du Maroc soit définitivement représentée en immigration dans les années cinquante-soixante, on peut affirmer que le Sud est exclusivement représenté en France par les travailleurs, alors que le reste du Maroc colonial l'est dans l'armée. La paupérisation continuelle et l'absence d'entretien des infrastructures, imposée au Sud du Maroc pour disloquer et briser la résistance la plus acharnée de cette région, ont joué un rôle primordial pour spécialiser voire institutionnaliser les premières vagues migratoires en provenance du Sud marocain. Ainsi, pendant toute la période de "pacification", "*les indigènes s'enfuyaient, chassés par les luttes intérieures qui déchi-*

1)- Joanny Ray,
Les Marocains en France,
éd. Maurice Lavergne,
Paris, 1937, p. 125.

raient ces régions. Ces circonstances ont suffi à créer un courant d'émigration [...] qui s'est développé [...] en raison des salaires que les indigènes déclaraient toucher et des sommes importantes qu'ils envoyaient ou rapportaient au pays", témoignent les rapporteurs du Haut Comité méditerranéen, Pierre Laroque et François Ollive⁽²⁾.

La décomposition des formations sociales et la "prolétarianisation" des masses rurales du Sud marocain sont remarquées par le premier résident général, le maréchal Louis-Hubert Lyautey (1912-1925), qui exige, dès le 23 mars 1918, que le recrutement des candidats à l'immigration en France soit exclusivement pratiqué au Sud du Maroc. C'est le moyen parfait de "pacifier les indigènes en leur prodiguant du travail rémunéré qui les arrache à la dissidence", estime-t-il⁽³⁾. Mais il ne faut pas oublier non plus que les gens de Sous ont une vieille et séculaire tradition migratoire qui dépasse les frontières nationales, et ce depuis presque un siècle avant la colonisation du Maroc.

Une réglementation draconienne

Les premiers départs marocains en France ont été marqués par une politique de contrôle et de réglementation contradictoire, restrictive et perverse. Cette "politique" incohérente pratiquée durant toute la colonisation, si elle a permis de contrôler les flux et les départs migratoires vers la métropole, a néanmoins participé aussi fortement au développement du phénomène des départs clandestins. Pourquoi et comment s'est institutionnalisé ce phénomène ?

La première mesure de réglementation concernant l'émigration externe marocaine est prise le 23 mars 1918 par le maréchal Lyautey, qui fixe, pour la première fois, les conditions de recrutement des candidats à l'émigration : "Âge minimum vingt-cinq ans et maximum cinquante ans et recrutement exclusif du Sud marocain."⁽⁴⁾ Si les premières années d'après-guerre (1919-1925) vont connaître une "libre circulation", les années suivantes coïncident avec un mouvement migratoire qui va être progressivement réglementé, notamment sous la pression des colons "qui ont appelé à diverses reprises l'attention de l'administration sur les difficultés qu'ils éprouvent pour

2)- Pierre Laroque et François Ollive, *Les Nord-Africains en France*, rapport, 2 vol. dactylographiés, 1938, p. 114.

3)- *Choix de lettres de Lyautey, 1882-1919*, Armand Colin, Paris, 1947, p. 303. Cité par Abdallah Baroudi, *Maroc impérialisme et émigration*, éd. Hiwar, deuxième édition, Rotterdam, 1989, p. 66.

Itinéraire d'un départ clandestin

Du nommé Ahmed Ben Mahfoud, Marocain, né présumé en 1893 à Aït Illouganne, douar Aït Chrif, demeurant à Colombes au 190, avenue d'Argenteuil.

"Il y a dix mois environ, ayant obtenu un congé de six mois de mon patron, M. Wttelez, au service duquel j'étais employé en qualité de chef d'équipe, je me suis rendu au Maroc pour passer un congé auprès de ma famille, à Aït Illouganne. À cet effet, j'ai demandé et obtenu de la préfecture de police un passeport et de mon patron un congé régulier. [...] À l'expiration de ce congé, je me suis rendu à Marrakech, siège de la région, pour faire viser mon passeport afin de pouvoir m'embarquer sans difficulté. Là, il m'a été répondu : il faut attendre une réponse de Paris, car le certificat du patron dont j'étais détenteur n'était pas visé par le ministère du Travail. Après quatre mois et demi d'attente, et ne voyant plus de réponse arriver, je croyais que le Bureau arabe faisait cela dans le but de m'empêcher de retourner en France, reprendre ma place, et, d'autre part, me trouvant dans une situation pécuniaire très pénible, je me suis rendu à Tanger où, sur les conseils d'un de mes coreligionnaires, je suis allé à Tétouan où j'ai pu m'embarquer facilement pour l'Espagne, et par là j'ai débarqué de Barcelone. [...] Ensuite, et sans aucune difficulté, j'ai pris le train pour rentrer en France."

Récit d'Ahmed Ben Mahfoud, rédigé par le service des Affaires indigènes nord-africaines, en date du 7 juillet 1928, archives du Quai d'Orsay.

4)- *Ibid.*

PROTECTORAT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU MAROC

Rabat, le 31 Décembre 1930. 189

Secrétariat Général du Protectorat
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL ET DE L'ASSISTANCE

*Le Commissaire Résident Général de la
République Française au Maroc*

à toutes Autorités Régionales, Territoriales et Locales

Circulaire n° 46 Tr.

En communication à MM.

Circulation des indigènes originaires
de la zone française entre les trois zones
de l'Empire Chérifien

le Directeur Général du Cabinet Militaire et des Affaires Indigènes
(Affaires Indigènes) ;
le Directeur des Services de Sécurité ;
le Colonel Commandant la Légion de Gendarmerie ;
le Chef du Service des Contrôles Civils ;
le Chef du Cabinet Diplomatique.

La circulaire n° 46 Tr. du 13 Juillet 1928 a suspendu jusqu'à nouvel ordre la sortie des travailleurs marocains à destination de la France, de l'Algérie, de la Tunisie et de l'étranger.

Une surveillance sévère ayant été exercée tant dans les ports de la zone française que dans ceux d'Algérie pour empêcher dans la mesure du possible les embarquements clandestins, les marocains désireux de se rendre sans autorisation dans la Métropole ont emprunté la voie d'Espagne. A la fin de 1929 et dans les premiers mois de 1930, ces indigènes se rendaient à Tanger ou à Ceuta, où ils s'embarquaient pour Algésiras, et de là gagnaient par voie ferrée la frontière franco-espagnole, par laquelle ils pénétraient en France après avoir suivi quelque sentier dans la montagne, sous la conduite d'un guide expérimenté. Des agences clandestines furent créées dans le but de faciliter moyennant une large rémunération, l'entrée frauduleuse des travailleurs marocains dans la Métropole.

Circulaire du 13 juillet 1928 suspendant l'émigration marocaine vers la France.

5)- Lettre d'Eirik Labonne adressée pour la commission interministérielle à Paris, en date du 7 juin 1925, archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), Affaires générales, carton 4, dossier I, V. 33, p. 7.

6)- Lettre du résident général du Maroc envoyée au ministre des Affaires étrangères à Paris, en date du 6 novembre 1926, Rabat - archives du Quai d'Orsay, Afrique (1918-1940), Affaires générales, carton 4, dossier I, V. 32, p. 38.

7)- Cf. *Bulletin officiel du Protectorat*, 11 octobre 1921, p. 1591 ; et 30 septembre 1924, p. 1520.

se procurer la main-d'œuvre indigène qui leur est nécessaire"⁽⁵⁾. Jusqu'à quel point cette lettre reflète-t-elle la réalité de l'époque ? Certes, en raison du développement des divers chantiers de la colonisation, "les besoins locaux en main-d'œuvre se sont accrus [...] et l'Empire chérifien ne dispose pas de main-d'œuvre suffisamment abondante pour faire face à ces besoins et pour constituer rapidement l'outillage économique qui leur est indispensable", précise encore le résident général à Rabat⁽⁶⁾.

En fait, ce ne sont vraiment pas les travailleurs qui manquent au Maroc colonial, mais le souci primordial des colons est de maintenir les bas salaires et donc d'avoir une "armée de réserve" plus abondante. En effet, déjà, les *dahirs* (lois) du 27 septembre 1921 et 24 septembre 1924 doivent être interprétés dans le sens de restreindre l'émigration marocaine⁽⁷⁾. Alors que les événements du Rif (1921-1926), qui ont eu des conséquences considérables sur le recrutement militaire ainsi que sur les migrations marocaines, n'ont fait qu'accélérer la décision qui

consiste à *“interdire [...] la sortie des travailleurs marocains à destination de la France ; une surveillance très sévère fut exercée à la frontière algéro-marocaine et dans les ports algériens”*⁽⁸⁾.

Même ces nouvelles dispositions défavorisant les migrations marocaines ne calment pas le puissant *lobby* des colons et du patronat européens, qui maintient sa pression sur la résidence générale, qui n'a d'autre choix que de suspendre toute migration marocaine pour le satisfaire. Contrairement à ce qu'avait écrit Choukry Ben Fredj⁽⁹⁾, la circulaire du 13 juillet 1928 a bel et bien *“suspendu [...] la sortie des travailleurs indigènes [...] jusqu'à nouvel ordre et pour tous pays. Des adoucissements étaient cependant apportés à l'interdiction au profit de certaines catégories d'émigrés (domestiques, acrobates, spécialistes, etc.) et au profit de la main-d'œuvre saisonnière du Rif et du Maroc Oriental à destination de l'Algérie”*⁽¹⁰⁾. Cette interdiction de l'émigration marocaine ne peut qu'alimenter et encourager les départs clandestins qui ont persisté durant et après cette période. Pour trouver une solution cohérente à cette situation, il faudra attendre le *dahir* du 27 octobre 1931, premier texte législatif portant réglementation de la sortie des travailleurs marocains.

Le *dahir* en question peut se résumer ainsi : *“Le travailleur désirant quitter le Maroc devait être muni d'un passeport délivré par la région sur présentation d'un contrat de travail visé par les services du travail de France et du Maroc, d'un carnet d'identité et d'un extrait de la fiche anthropométrique établi par la sécurité publique, d'un certificat médical provenant de la santé publique, et enfin d'un reçu, délivré par le trésorier général du Protectorat, du versement d'un cautionnement garantissant le rapatriement.”*⁽¹¹⁾ Le candidat à l'émigration doit donc rassembler un dossier de six pièces et s'adresser, pour cela, à cinq services différents – il trouvera souvent plus simple d'entrer en France clandestinement. Ces conditions draconiennes limitent largement les départs légaux vers la métropole. Ainsi, il est presque impossible de se faire délivrer un passeport : la diversité des autorités et des services concernés, la longueur des formalités, et surtout les conditions insurmontables pour disposer d'un contrat de travail visé par les services compétents du pays d'immigration, n'ont fait qu'encourager le migrant potentiel *“à faire plus que jamais confiance à ses agences à lui, expéditives et tout compte fait peut-être meilleur marché que l'administration”*, signale justement Joanny Ray⁽¹²⁾.

Une absence de politique migratoire

Cette réglementation inflexible, inadaptée et ambiguë symbolise l'absence d'une véritable politique d'émigration-immigration. Dans ce sens, et de manière plus significative encore, Jean-Charles Bonnet parle de *“l'absence d'un maître d'œuvre”*⁽¹³⁾. Les pouvoirs publics sont

8)- Cf. *Afrique française*, novembre 1925, p. 583.

9)- Choukry Ben Fredj, dans *Aux origines de l'émigration nord-africaine en France (1900-1939)*, thèse de doctorat de 3^e cycle sous la direction de Claude Liauzu, Paris VII-Jussieu, 1989, p. 51, écrit à tort que *“l'interdiction des départs est officiellement levée en 1928”*, alors que c'est exactement le contraire qui s'est produit. Cf. circulaire n° 46 Tr. du 13 juillet 1928, reproduite le 31 décembre 1930, archives du Quai d'Orsay, Afrique (1918-1940), Affaires générales, carton 4, dossier I, V. 33, pp. 189-192.

10)- Joanny Ray, *op. cit.*, p. 70, et les archives du Quai d'Orsay, *op. cit.*, pp. 189-192.

11)- Cf. Pierre Devillars, *L'immigration marocaine en France*, compte rendu inédit de mission à la direction des Offices du Maroc, Rabat, 1952, p. 3, ainsi que la thèse de Joanny Ray, *op. cit.*, pp. 69-70.

12)- *Op. cit.*, p. 71.

13)- Jean-Charles Bonnet, *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, thèse publiée par le Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, Université de Lyon-II, 1976, p. 31.

14)- Cf. Abdallah Baroudi, *op. cit.*, p. 40.

15)- Cf. Pierre Devillars, 1952, *op. cit.*, p. 4.

conscients des failles de cette réglementation rigide et c'est la raison pour laquelle, en 1938, les autorités compétentes au Maroc colonial ont institué ce que l'on peut appeler les bases élémentaires préalables à la conception d'une (future) politique d'immigration : c'est dans ce sens, nous rapporte Abdallah Baroudi, que *"furent promulgués le dahir du 28 juin 1938, et surtout le dahir du 13 juillet 1938 qui créa un service d'émigration sous la tutelle du secrétariat général du Protectorat, service chargé de passer des accords avec les employeurs et d'assurer l'acheminement vers la France des contingents de migrants marocains"*⁽¹⁴⁾. Mais pour des raisons d'organisation matérielle, la mise en place de ces nouvelles dispositions fut ajournée, par *"circulaire 36 T. 2 du 14 avril 1939"*⁽¹⁵⁾.

Tanger-Toulouse via Algésiras

L'an 1928, le 6 septembre, nous, J. Joly, commissaire spécial de police à Cerbère, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le procureur de la République, procédant à une enquête, entendons le nommé Hassan Ben Mohamed Soussi, quarante-cinq ans, né à Sous, titulaire du passeport établi à Tanger, le 27 août 1928, sous le n° 284, valable pour se rendre à Tétouan, qui déclare :

"Je me suis rendu à Tanger pour y travailler dans mon métier de terrassier. Entre temps, j'ai fait la connaissance d'un Marocain qui m'a demandé si je voulais me rendre en France, le cas échéant, il connaissait quelqu'un qui se chargerait de me faire obtenir tous les papiers utiles me permettant de franchir sans encombre le détroit de Gibraltar, [...] traverser l'Espagne et gagner Toulouse où m'attendait un individu en relation avec divers entrepreneurs de France.

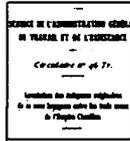
J'ai acquiescé à sa demande, car au Maroc la vie est difficile et il y a du chômage. C'est ainsi qu'il m'a présenté à un Marocain, un épicier de Tanger-ville [...] que l'on connaît sous le nom Haj Ali Messoui, qui m'a demandé pour me favoriser le voyage, [...] la somme de 1 500 francs, que j'ai versée immédiatement. Ce monsieur m'a alors fait accompagner par un individu dont je n'ai qu'un vague souvenir, chez un photographe pour les épreuves dont je pouvais avoir besoin, puis chez le Mandoub [représentant du Sultan] chargé de la délivrance des passeports. Lorsque cette pièce m'a été remise, il s'est chargé de mon embarquement à Tanger pour Algésiras.

Sur le quai, j'ai trouvé quelques camarades avec qui j'ai lié conversation et qui se préparaient à quitter le Maroc dans des conditions identiques. [...] Nous avons fait la traversée ensemble et au débarquement, ce guide nous a conduit auprès du gouverneur d'Algésiras qui nous apposa un visa valable pour traverser l'Espagne. Ce visa, nous avait-il dit, devait nous faciliter notre entrée en France et ultérieurement nous autoriser à y résider. J'oubliais d'ajouter que d'autres convois de Marocains sont sur le point d'arriver."

Note de J. Joly, "Enquête sur l'embauchage et trafic clandestins de main-d'œuvre indigène", 6 septembre 1928, archives du Quai d'Orsay.

Quoi qu'il en soit, on peut confirmer, et tous les documents historiques le prouvent, que rien n'arrêtera les migrations, l'exil et les départs clandestins. Ni les *dahirs* chérifiens qui tentent de conserver au profit du Maroc colonial une main-d'œuvre docile et abondante, ni les sévères

prohibitions dictées en France par les besoins conjoncturels de protéger le marché du travail français durant les périodes de crise économique (cf. la loi de 1932 sur la protection de la main-d'œuvre nationale), ni les prix exorbitants exigés par les officines d'émigration pour le passage clandestin en France. En effet, de nombreux migrants arrivent en France par leurs propres moyens, en étant embauchés directement par les employeurs. Ces derniers sont satisfaits et contents de ne pas avoir à payer la "redevance d'introduction". L'administration avalise cet état de fait en "régularisant", c'est-à-dire en accordant des titres de séjour et de travail *a posteriori*. Dans ces conditions, on se demande ce qui est "clandestin" dans cette affaire.



Durant la seconde partie des années vingt, 65 % des flux migratoires de cette période sont arrivés clandestinement en France et ont été régularisés par la suite.

Car si les départs depuis le Maroc sont clandestins, le travail et le séjour, eux, sont désormais réguliers après régularisation de telle ou telle situation. Ainsi, s'il y a eu transgression de la réglementation en vigueur, c'est bien au niveau du travail. C'est bien l'employeur qui se met en situation irrégulière en embauchant des primo migrants directement sans passer par le secrétariat général du Protectorat (*dahir* du 13 juillet 1938), ni par les organismes officiels en France. L'administration dans l'Hexagone (notamment les préfetures), s'est distinguée par son laxisme et a une grande part de responsabilité dans la mesure où elle régularise sans contrat de travail exigé préalablement (*dahir* du 28 juin 1938). En fait, ce phénomène n'est pas propre aux Marocains, il touche toutes les migrations en France : *"Entre 1924 et 1930, la SGI [Société générale d'immigration] introduit 406 950 étrangers, soit 35 % seulement de la totalité des titres délivrés."*⁽¹⁶⁾ En d'autres termes, 65 % des flux migratoires de cette période sont arrivés clandestinement en France et ont été régularisés.

16)- Patrick Weil, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration (1938-1991)*, Calmann-Lévy, Paris, 1991, p. 27.

Quant aux protégés marocains, on procède par la circulaire du 1^{er} août 1936 à leur régularisation "massive" : *"La seule condition exigée fut leur présence en métropole avant le 1^{er} juillet 1936. En contrepartie, les Marocains nouveaux candidats aux départs vers la métropole furent soumis à un régime de contrôle plus strict encore que celui subi par les étrangers. En tant que ressortissants d'un 'État étranger' protégé, leur cas obéissait aux lois françaises à caractère général : les quotas de 1932 leur étaient appliqués. En tant que protégés français, ils subissaient au surplus un statut spécial."*⁽¹⁷⁾ En fait, les Marocains ne sont perçus à l'époque par les pouvoirs publics ni comme des étrangers, ni comme des Français. Leur statut colonial ambigu de protégés français a largement conditionné et fragilisé leur situation socio-économique dans l'immigration.

17)- *Ibid.*, p. 150.

Trafics de faux papiers

Dans ce contexte excluant un nombre important de Marocains du rêve français, les départs clandestins depuis le Maroc deviennent la solution incontournable pour des candidats à l'exil. Parmi les moyens les plus souvent utilisés par les migrants marocains pour détourner la réglementation en vigueur, on peut citer le trafic de faux papiers, qui prend un développement considérable, comme en témoigne cette lettre du résident général : *"L'attention de mes services est tout particulièrement attirée par la question du trafic des contrats de travail et j'ai tout lieu de croire que les mesures législatives prises au Maroc sur l'initiative de la résidence générale, complétée par la réglementation [...] du ministère du Travail, amèneront cessation définitive de ces abus."*⁽¹⁸⁾ Cette source nous révèle que l'on a affaire à un trafic de contrats de travail, permettant aux candidats à l'émigration de "régulariser" leur situation. Mais il faut noter tout de même qu'un contrat de travail doit être visé par les services compétents du ministère du Travail en France, ce qui nécessite la complicité de certains personnels des autorités administratives ainsi que de certains patrons. Dans ce contexte précis, peut-on vraiment parler d'une "migration clandestine" ? Ne faut-il pas parler plutôt d'un travail clandestin ? Quoiqu'il en soit, les migrants qui peuvent se procurer les contrats de travail en question sont désormais régulièrement installés en France et leur séjour n'est donc pas ou plus clandestin.

En plus des contrats de travail, les cartes d'identités, elles non plus, n'ont pas échappé à la règle du trafic. En effet, en 1928 à Marseille, une enquête officielle révèle *"l'importance d'un trafic de cartes d'identité qui avait lieu au commissariat de police du XI^e arrondissement. Le principal agent de ce trafic était un israélite algérien [...] connu dans le milieu d'immigration [...] procurant moyennant des sommes allant de 150 à 300 francs [des pièces d'identités]. Vous trouverez ci-joint une liste des cartes d'identités faussement établies au profit de Marocains. Presque tous les possesseurs de ces cartes sont originaires de Sous. Assez nombreux sont ceux qui donnent comme tribu [...] Aït-Ba-Amrane."*⁽¹⁹⁾

À l'époque, cette région du Sous est loin d'être "pacifiée", notamment en ce qui concerne les populations de Aït-Ba-Amrane, qui ont manifesté une résistance acharnée contre les colonisateurs. Ce n'est qu'en 1936 que ces populations déposent définitivement les armes, d'où les difficultés pour le Protectorat de vérifier les faits. Le choix d'indiquer Sous comme origine géographique n'est donc nullement un hasard. Le but est d'échapper plus facilement à un éventuel contrôle des autorités compétentes encore absentes dans cette région dissidente.

En réalité, les Marocains n'ont droit qu'à un permis de voyage spécial ou à un passeport (c'est ce dernier qui est le plus souvent cité

18)- Extrait d'une lettre du résident général au Maroc au ministre des Affaires étrangères à Paris, Rabat, le 14 mars 1925, archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), Affaires générales, K-4-I-V. 31, p. 17.

19)- Extrait d'un rapport rédigé par le directeur de l'Office du Maroc à Marseille, Boyer, adressé depuis Marseille au résident général à Rabat, daté du 2 mars 1928, archives du Quai d'Orsay, K-4-I-V. 32, pp. 216-218.

parmi les documents exploités). Quant aux cartes d'identités françaises, institutionnalisées en 1917, elles sont réservées aux Français de l'Afrique du Nord, notamment aux juifs d'Algérie, sans oublier les Algériens naturalisés français : ceux qui ont accédé à la citoyenneté française et ont renoncé à leur statut personnel de musulman. Quand des Marocains arrivent à avoir ces cartes d'identités, ils se font passer pour des Algériens. C'est ce qui entraîne tout un *"trafic de cartes d'identités algériennes en faveur des Marocains désireux de venir s'établir en France"*, ainsi que le révèle l'extrait d'une note confidentielle du ministère de l'Intérieur⁽²⁰⁾. D'autres sources signalent d'autres pratiques, pour la même raison, comme l'extrait de cette lettre confidentielle et urgente qui *"invite le préfet d'Oran à ne plus délivrer de passeports français aux indigènes marocains"*⁽²¹⁾. Il s'agit là d'une des pratiques les plus courantes utilisée par les Marocains depuis les années vingt jusqu'en 1954, date de la fermeture officielle des frontières algéro-marocaines à la suite du déclenchement de la guerre d'Algérie.

Pour déjouer les dispositifs policiers qui ont démantelé plusieurs fois ce trafic de cartes d'identité, les Marocains candidats à l'émigration n'arrêtaient pas d'inventer d'autres façons de contourner les procédures légales : *"Des Marocains domiciliés en France parvenaient à faire régulariser la situation de leurs coreligionnaires pénétrant clandestinement dans la métropole. On leur remettait des carnets de travail appartenant à un autre indigène, une fois en possession et sur production de cette pièce, [...] le Marocain se faisait délivrer une 'carte d'identité' sous un faux nom par l'autorité préfectorale."*⁽²²⁾ L'extrait de cette lettre officielle de 1927 illustre la facilité avec laquelle les Marocains s'adaptent aux diverses situations pour se faire régulariser et travailler légalement après une courte période passée en France. Elle nous renseigne aussi sur la solidarité remarquable entre les migrants "légaux" et ceux dits "clandestins", d'où des relations étroites entre les deux modes migratoires.

Les témoignages sur le trafic de faux papiers sont abondants. Signalons enfin, pour terminer sur ce point *"la découverte à Rueil [dans la région parisienne] d'une fabrique de faux papiers pour les indigènes dont*

20)- Extrait d'une note confidentielle envoyée par le ministre de l'Intérieur au ministre des Affaires étrangères, datée depuis Paris, le 17 avril 1933, archives du Quai d'Orsay, K-4-I-V. 36, p. 112.

21)- Extrait d'une lettre confidentielle et urgente du ministre de l'Intérieur, adressée au ministre des Affaires étrangères à Paris, au résident général à Rabat, et au préfet d'Oran, Paris, le 4 juillet 1922, archives du Quai d'Orsay, K-4-I-V. 31, p. 87.

22)- Extrait d'une lettre du résident général à Rabat au ministre des Affaires étrangères, datée depuis Rabat, du 20 mai 1927, archives du Quai d'Orsay, K-4-I-V. 32, p. 102.

Un recruteur professionnel

Le nommé Elmadani Ben Lahcen Soussi, âgé de trente ans, trapu, de petite taille, domicilié à Argenteuil, est signalé comme agent actif de recrutement de la main-d'œuvre indigène.

"Il viendrait fréquemment à Tanger où un pourvoyeur lui enverrait des recrues. Pour la somme de 2 000 francs par sujet, il assure les frais de voyage et l'habillement à l'européenne des travailleurs recrutés. Il lui serait relativement facile d'obtenir pour eux un passeport pour l'Espagne où il gagnerait, sans difficulté, la France par voie de terre du côté des Pyrénées-Orientales. Ce dernier détail paraît d'autant plus vraisemblable qu'il a été affirmé que des travailleurs introduits clandestinement en France par Elmadani Ben Lahcen seraient passés par Sète. Depuis quatre mois environ, il aurait déjà effectué quatre voyages, qui lui auraient permis d'emmener en France trente-neuf travailleurs. [...] Ce recruteur professionnel serait très connu à Argenteuil, au café Abd Allah Elmassi et à l'hôtel restaurant tenu au 181, rue Saint-Germain, par un de ses coreligionnaires, nommé Larbi Ben Embark."

Note des renseignements généraux envoyée au ministère des Affaires étrangères, 11 octobre 1928, archives du Quai d'Orsay.

23)- *Bulletin du comité de l'Afrique française*, juin 1928, p. 243.

on a arrêté le directeur [un propriétaire d'hôtel] et un employé de mairie, rabatteur. Cette fois, des Français de la métropole sont impliqués dans cette affaire."⁽²³⁾

24)- Joanny Ray, *op. cit.*, p. 66.

Si l'on en croit Joanny Ray, les Marocains pratiquent massivement la "migration clandestine" entre 1926-1927 et 1931. Il donne des détails précieux sur *"l'ingéniosité déployée par les Marocains pendant cette période pour organiser leurs agences de renseignement, préparer leurs étapes, les varier, brouiller les pistes, allonger les itinéraires et tromper la vigilance de toute une série de fonctionnaires, sur les deux rives de la Méditerranée"*⁽²⁴⁾. En précisant toutefois que Marseille demeure *"le grand port de débarquement des clandestins. Chaque bateau, petit ou grand, en provenance d'Algérie et de la Tunisie, recelait, dans ses soutes ou blottis dans les endroits*



© Collection Musée de la Résistance Nationale - Champigny-sur-Marne.

Grande-Bretagne.
Le général de Gaulle
passe en revue
des unités marocaines.

les plus inattendus, un petit groupe de Marocains. Mais il semble que les itinéraires les plus employés aient varié avec les années : en 1925-1926, l'Algérie [...] était le point de rassemblement des émigrants ; en 1927-1928, ce fut le tour de l'Espagne d'être l'itinéraire recherché ; en 1929-1930, on passa par la Tunisie et par l'Espagne concurremment."⁽²⁵⁾

25)- *Ibid.*, pp. 66-67.

D'autre part, des documents précieux nous ont permis de retracer ou de reconstruire les itinéraires, certes variés mais assez semblables dans leur conception, à quelques détails près. En particulier, la ville de Tanger joue un rôle capital en tant que point de départ et de rassemblement pour le recrutement des candidats à l'aventure migratoire. Le choix de Tanger est délibéré et précis : c'est une zone internationale. Par son statut spécial, elle échappe aux contrôles du Protectorat français, qui impose depuis 1925 aux Marocains de la zone chérifienne (française) le certificat médical "*attestant que le candidat à la migration est physiquement apte pour travailler en France*". En réalité, ce fameux certificat médical est un moyen efficace pour refuser les "indésirables" ("les agitateurs politiques") et mieux contrôler une migration qui échappe au Protectorat, ce qui n'arrange pas les affaires des colons soucieux de maintenir sur place une main-d'œuvre sous-payée. De plus, le vaccin contre la variole n'est pas une obligation à Tanger, comme en témoigne cette lettre du ministre des Affaires étrangères au résident général au Maroc : "*La vaccination est obligatoire, mais en raison du caractère international de Tanger, il n'a pas été possible [...] d'imposer à la population une obligation qui n'est pas réclamée par les autres pays.*"⁽²⁶⁾

D'autres documents nous informent sur le rôle primordial de Tanger comme point de départ vers d'autres lieux de recrutements comme la Tunisie ou l'Algérie. Joanny Ray note qu'il "*a vu des émigrés [marocains] passer par Ifni, les Canaries et même Dakar pour gagner un port français. Quelques-uns n'hésitèrent pas à tenter de gagner l'Angleterre ou la Suède pour regagner ensuite la France.*"⁽²⁷⁾ Mais la plupart "*des embarquements clandestins de Marocains se sont effectués depuis le port de Tanger [...] pour atteindre la Tunisie et principalement les ports d'Algérie : du 19 mars au 4 mai 1927, sur cinquante chômeurs marocains refoulés via Casablanca, trente-six s'étaient embarqués clandestinement [...] dont quatre à Tunis, quinze à Tanger et quinze dans les ports d'Algérie*", lit-on dans une dépêche officielle⁽²⁸⁾.

Solidarités familiales et communautaires

Le Maroc, l'Espagne et la France à travers Tanger, Tétouan, Algésiras, Barcelone, Toulouse, Sète, sans oublier Colombes et Argenteuil (lieux d'une grande concentration marocaine en région parisienne) sont les plaques tournantes d'un important trafic clandestin terrestre qui concerne particulièrement les Marocains. Joanny Ray estime que "*95 % des embarquements de Marocains à destination de la France sont clandestins*"⁽²⁹⁾. Une note des archives diplomatiques souligne que "*la plupart des Marocains sont arrivés en France par des moyens frauduleux*"⁽³⁰⁾. Une autre note du ministre de l'Intérieur signale "*qu'en*

26)- Extrait d'une lettre en date du 26 mai 1926, du ministre des Affaires étrangères au ministre du Travail, archives du Quai d'Orsay, K-4-I-V. 32, p. 8.

27)- Joanny Ray, *op. cit.*, pp. 67-68 ; Joanny Ray, *op. cit.*, pp. 67-68.

28)- Dépêche du résident général au Maroc au ministre des Affaires étrangères à Paris, Rabat, le 20 mai 1927, archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), Affaires générales, K-4-I-V.32, *op. cit.*, pp. 101-102.

29)- *Op. cit.*, p. 191.

30)- Note du 5 février 1927, Paris, du ministre des Affaires étrangères au résident général au Maroc, archives du Quai d'Orsay, série Afrique (1918-1940), Affaires générales, K-4-I-V. 32, *op. cit.*, pp. 78-79.

31)- Note du ministre de l'Intérieur au président du Conseil d'État, datée du 30 juin 1927, archives du Quai d'Orsay, *ibid.*, p. 133.

32)- Lettre du résident général à Rabat au ministre des Affaires étrangères, datée du 30 mai 1927, archives du Quai d'Orsay, *ibid.*, pp. 101-102.



Ces départs clandestins ne se déroulent pas sans risques, certains meurent en route, d'autres sont pris par la police, d'autres encore sont condamnés à des mois de prison.

33)- Joanny Ray, *op. cit.*, pp. 171-172.

1926, un seul Marocain seulement a quitté le Maroc légalement [...] à destination de la métropole⁽³¹⁾, tandis qu'une lettre signée par le résident général du Maroc révèle que *"depuis le début de juillet 1926 [...] jusqu'à fin mai 1927 [...] il n'a été accordé que deux autorisations de sortie à destination de la métropole [...] les autres Marocains qui se sont introduits en France n'ont pu y parvenir qu'en s'embarquant clandestinement"*⁽³²⁾. Combien sont-ils exactement ? On ne le saura jamais avec exactitude car, par définition, les départs clandestins sont invisibles et ne sont pas comptabilisés officiellement.

La solidarité familiale et tribale ou communautaire est plus que nécessaire, elle joue un rôle très important pour accueillir, loger, nourrir et trouver du travail pour les nouveaux arrivants en quête de socialisation dans un milieu immigré qu'ils découvrent. Ainsi, dès que ces primo migrants *"gagnent Saint-Étienne ou Paris ; un taxi emmène rue Argène Houssay ou rue de l'Arbre sec, à*

Gennevilliers, ceux qu'un thé de bienvenue attend chez les 'cousins', vieux parisiens réunis pour prendre des nouvelles du bled et de la famille. Noyés dans la masse des milliers de Soussi de la banlieue [parisienne], ils passent inaperçus, on leur trouve du travail et ils s'installent à leur tour [...], le moment venu, on s'adresse [...] au Bureau arabe, avec des certificats d'emploi, des papiers de domiciliation [...] et une demande de 'carte de protégé' [français]. Alors seulement, le Bureau marocain de l'Anti-Atlas apprend, officiellement, que 'le disparu' est manœuvre chez Citroën, chez Dinin ou chez Chausson⁽³³⁾. Certes, il s'agit là d'un schéma global, susceptible d'être modifié selon des itinéraires qui subissent souvent des modifications circonstanciées. D'autant que les refoulements, les expulsions ou les emprisonnements des embarqués clandestinement ne sont pas rares.

L'Eldorado français

Magdelaine Paz, qui a mené une enquête sur les "coloniaux de Paris" à la veille de la Seconde Guerre mondiale, donne une description qui n'est pas éloignée de celle de Joanny Ray. Mais elle rapporte en outre que la première question qui se pose pour les candidats potentiels à l'aventure est de trouver l'argent nécessaire pour financer le voyage. *"[Ce candidat au départ] s'engage dans les goums, pour amasser la somme convoitée. Cet autre emprunte, mais le moyen le plus usité est la pratique de l'antichrèse : le fellah recense ses biens, il abandonnera au plus riche [souvent, il s'agissait des colons], ses droits à leur valeur, avec l'engagement de recouvrer ses biens, le jour où il remboursera la somme. L'hypothèque risque, sans doute, de n'être jamais remboursée,*

la famille est privée de tous ses moyens de subsistance, mais l'argent du voyage est là."⁽³⁴⁾ D'autres encore conçoivent et préparent leur projet migratoire sur le moyen et le long termes, d'où une première migration vers des centres urbains où ils travaillent des mois, voire des années, pour économiser l'argent servant à payer le fameux passage. Une fois l'argent en question disponible, le départ vers "l'Eldorado français" commence.

Malheureusement, ces départs clandestins ne se déroulent pas sans risques, "*certains meurent en route, d'autres sont pris par la police*"⁽³⁵⁾, d'autres encore sont "*condamnés à des mois de prison et à des milliers de francs d'amende, aussi bien en France qu'au Maroc*"⁽³⁶⁾. Sans compter les accidents et les catastrophes, comme celui appelé par la presse de l'époque "*l'affaire du Sidi Ferruch*" : le 29 avril 1926, on découvrit à bord du *Sidi Ferruch*, débarquant à Marseille en arrivant d'Alger, les corps de plusieurs Marocains morts asphyxiés dans les soutes que l'on avait dû fermer pendant une tempête⁽³⁷⁾.

Il faut dire que la réglementation très rigide, la pression et le pouvoir du patronat et des colons européens au Maroc, dont on a évoqué le rôle important pour influencer, freiner ou interdire l'immigration afin de bénéficier d'une "armée de réserve" disponible et bon marché sur place, ont largement encouragé les départs clandestins. D'autre part, la notion de la légalité ou de la clandestinité des départs renvoie à la réglementation du séjour et au statut social, politique et juridique de l'immigré concerné. Ce statut est demeuré inadapté et archaïque pour ce qui concerne les populations nord-africaines enfermées dans une logique de relégation et d'aliénation. ◀

34)- Magdelaine Paz, "Coloniaux de Paris, le peuple des hommes seuls", in *Le Populaire* du 4 avril 1938, p. 2. Il faut noter que cet article a été reproduit dans les colonnes du journal *El Ouma*, organe de l'ENA (Étoile nord-africaine, fondée par Messali Hadj dans l'immigration en 1926), 22 avril 1938.

35)- Lieutenant-colonel Justinard, "Les Chleuh dans la banlieue de Paris", in *Revue des études islamiques*, cahiers 4, 1928, p. 157.

36)- Joanny Ray, *op. cit.*, p. 74.

37)- *L'Humanité* des 29, 30 avril et 2 mai 1926 avance un chiffre situé entre dix et vingt-cinq cadavres. *Le Petit Marseillais* du 29 et 30 avril parle de trente cadavres de Nord-Africains.



Mustapha Belbah et Patrick Veglia, "Pour une histoire des Marocains en France"
► Dossier *Marocains de France et d'Europe*, n° 1242, mars-avril 2003

Marie Cegarra, "Du bled au terri : les mineurs marocains dans le Nord"
► Hors-dossier, n° 1192, novembre 1995



مسلك التاريخ والحضارة

تاريخ الهجرة المغربية

ذ. ميمون أزيزا

التطور التاريخ للهجرة المغربية

مقدمة

يعد المغرب ضمن الدول التي تمسها الهجرة بشكل كبير. وتشكل الهجرة الموسمية إلى الجزائر ابتداء من منتصف القرن التاسع عشر، الانطلاقة الأولى لظاهرة الهجرة المغربية إلى الخارج. ومع اشتعال الحرب العالمية الأولى عبات فرنسا أعدادا من المغاربة لخوض الحرب معها، والاستفادة من المغاربة كأيدي عاملة أيضا. و حدث نفس الشيء خلال الحرب العالمية الثانية وبعد نهاية الحرب أصبحت الدول الأوروبية في حاجة ماسة إلى اليد العاملة الأجنبية لإعادة الإعمار. كانت الهجرة المغربية في البداية، فردية ذكورية تتشكل من العمال في هذه المرحلة بهجرة الذكور ، واستمر الأمر كذلك إلى بداية السبعينات حيث جاءت سياسة التجمع العائلي؛ أي سماح دول الاستقبال للمهاجرين باستقدام أسرهم إلى بلد المهجر. وتجدر الإشارة إلى أن صرامة القوانين الأوروبية الخاصة بالهجرة، وتشديد الرقابة على الحدود لم يمنع المغاربة من التفكير في الهجرة، بل لقد استمرت الهجرة كظاهرة مجتمعية، بل وازدادت حدتها في السنوات الأخيرة، حيث إن إغلاق الأبواب في وجه الهجرة الشرعية فتح أبواب الهجرة غير الشرعية، أو ما يعرف بالهجرة السرية، وما يطلق عليه المغاربة باللغة العامية (الحريك).

في هذه الدراسة سنهتم أساسا بتاريخ الهجرة المغربية خلال الفترة الاستعمارية وفي المراحل اللاحقة: خاصة في الستينات والسبعينات من القرن الماضي.

1- خلال المرحلة الاستعمارية

اتجهت أساسا نحو فرنسا، لتغطية حاجيات فرنسا من اليد العاملة في المصانع الحربية كما شارك المغاربة كمحاربين بجانب فرنسا في الحربين العالميتين. بلغ عددهم 20.000 جندي في الحرب العالمية الأولى بالإضافة إلى 35.000 عاملا. وتم إرجاعهم إلى المغرب بعد نهاية الحرب ولم يبق منهم رسميا سنة 1919 إلا حوالي ثلاثة آلاف. وهذه الهجرة ستفتح الباب أمام المغاربة آفاق جديدة للهجرة، بعدما كانت الهجرة المغربية فيما قبل تتجه إلى الجزائر فقط. ستعمل سلطات الحماية على تقنين هذه الهجرة من خلال استصدار مجموعة من القوانين. في 27 شتنبر 1921 استصدرت ظهيرا يمنع فتح المكاتب الحرة بالمغرب للتوسط في عمليات التشغيل بالخارج، ثم أتبعته بظهير مؤرخ في 24 شتنبر يحرم تصدير اليد العاملة المغربية إلى الخارج بقصد الاحتفاظ بها تحت تصرف أرباب العمل والمقاولات الفرنسية بالمغرب. ورغم هذا المنع الذي امتد مفعوله الرسمي إلى حدود سنة 1931، فقد بلغ مع ذلك عدد المهاجرين المغاربة إلى فرنسا عام 1930 ما يقارب

21.000 مهاجر، وذلك نتيجة الانتعاش الذي كانت الأوضاع الاقتصادية الفرنسية مازالت تتمتع به، إذ أن الأزمة الاقتصادية العالمية لم تظهر بفرنسا إلا في أوائل 1931، فكانت فترة الانتعاش قد سجلت تشغيل العاملة الأجنبية.

في 1938 أنشأت أول مصلحة رسمية مكلفة بالهجرة وأسندت إليها مهمة إبرام الاتفاقيات مع المشغلين بفرنسا. وجاءت هذه التدابير الجديدة في أعقاب قرار السلطات الفرنسية باستجلاب العمال من المستعمرات والمحميات وتشغيلهم وفق ما كانت تقتضيه دواعي الشغل في المجالات المخططة، المرتبطة بالإستراتيجية الاقتصادية والعسكرية لفرنسا التي كانت تتوقع خوض الحرب العالمية الثانية وتتأهب لتوفير المتطلبات المتولدة عن إعلان عملية التعبئة العامة للفرنسيين، وما كانت تستلزم من يد عاملة بديلة، ومن مساندة للإنتاج الفلاحي والصناعي، ومن دعم للمجهود الحربي.

وفي ظل هذه الظروف، أشرفت مصلحة الهجرة بالمغرب خلال الفترة الممتدة بين أكتوبر 1938 و يونيو 1940، على إعداد وتسفير ثلاث مجموعات من العمال تضمنت كل واحدة منها 5.000 عامل، ينتمي أغلبهم إلى أقاليم الجنوب ومناطق سوس. بالإضافة إلى وجود فيالق عسكرية مغربية بفرنسا مكونة من 12.000 جندي، التحق بهم فيما بعد جنود الحملة العسكرية المغربية التي تم إنزالها في 15 غشت 1944 بشواطئ جنوب فرنسا. وبذلك وصل عدد المغاربة المقيمين بفرنسا سنة 1945 حوالي 44.00 مهاجر.

وبعد انتهاء الحرب وإعادة أغلبية المهاجرين إلى المغرب، بدأت فرنسا تنظم عملية دخول المهاجرين إلى أراضيها، وذلك بغرض المساهمة في برنامج إعادة البناء والتعمير وفي تنشيط الحركة الاقتصادية بمختلف مجالاتها، فأنشأت لهذا الغرض المكتب الوطني للهجرة سنة 1945. وفي الفترة الممتدة بين 1946 م 1948 أشرف هذا المكتب بواسطة الفرع الذي فتحه بالدار البيضاء، على تشغيل 4.000 عامل مغربي في «مفام فرنسا» وحدها، بينما كانت بعض المنشآت والمقاولات الفرنسية توجه وكلاءها إلى المغرب للبحث عن اليد العاملة. وسجلت هذه الفترة كذلك هجرة ما يفوق 25.000 من اليهود المغاربة 1948 و 1951 في اتجاه فرنسا قبل الالتحاق بفلسطين المحتلة.

2- المرحلة الممتدة استقلال المغرب عام 1956 إلى 1974

في هذه المرحلة انطلقت حركة الهجرة المغربية في توسعها وتنوع توجهاتها بشكل لم يسبق له مثيل، فلم تعد تقتصر على فرنسا، بل تعددت وجهاتها إلى بلدان أوروبا الغربية مثل ألمانيا وهولندا وبلجيكا والدول الاسكندنافية. وتمت هذه الهجرة في إطار الاستجابة إلى حاجات الدول الأوروبية المستقبلية للمهاجرين، إذ نظرا للتطور الذي عرفه الاقتصاد الأوربي في هذه المرحلة والحاجة الماسة للأيدي العاملة، مما جعل هذه الدول المستقبلية تفكر في أشكال مؤسساتية لأجل تنظيم تدفقات المهاجرين إلى بلدانها، في هذا السياق وتنفيذا للاتفاقيات التي أبرمها المغرب مع الدول المستقبلية (فرنسا وألمانيا وبلجيكا وهولندا)، تم إنشاء مكتب الهجرة في وزارة العمل والشؤون الاجتماعية ليكون الجهة الرسمية التي تتلقى عروض العمال من الدول الأوروبية من ناحية، والإشراف على انتقاء العاملين وفقا لشروط الصحة المهنية من ناحية أخرى، كما أنه تم إنشاء المكتب الوطني للمهاجرين لكل بلد من البلدان التي تم إبرام اتفاقية أيدي عاملة معها، ودور هذا المكتب هو توظيف العمال المغاربة بالمصانع الأوروبية، من خلال عقود وهي على نوعين:

- عقد مسجل عند صاحب العمل وموضح فيه اسم العامل الذي يريد أن يوظف
- عقود لا يتم التصريح فيها باسم العامل وإنما تحدد الجهة الطالبة للعمال فقط عدد العمال والمؤهلات المطلوبة. ويمكن أن نصف سياسة الدولة المغربية في هذه المرحلة أنها سياسة التشجيع على الهجرة من خلال الوساطة والتنسيق مع الدول المستقبلية.

* جدول تطور الهجرة السنوية للعمال المغاربة إلى فرنسا ما بين 1959 و 1974

السنة	عدد المهاجرين	النسبة المئوية للمهاجرين إلى فرنسا
1959	3.000	100
1960	6.000	75
1961	6.500	72,2
1962	10.000	71,4
1963	11.000	64,2
1965	16.000	61,5
1966	15.000	54,2
1967	14.000	70
1968	14.000	60,8
1969	20.000	62,5
1970	25.000	64,5
1971	22.806	74,1
1972	23.638	85,3
1974	30.085	97,6

3- الهجرة المغربية بعد 1974

تميزت هذه المرحلة بتغيير السياسة المتبعة من لدن الدول الأوروبية في مجال الهجرة، حيث اتجهت إلى الحد من تدفقات المهاجرين إلى بلدانها، وقد تأثرت الهجرة المغربية بهذه السياسة الجديدة للدول الأوروبية، حيث اقتصرت الهجرة

المغربية على التجمع العائلي؛ أي التحاق أسر المهاجرين المقيمين بالدول الأوربية، وعلى الهجرة الموسمية من خلال عقود عمل محددة في الزمن.

وإذا ما حاولنا أن نحلل السياسة المغربية في هذه المرحلة فإننا نقول أن المغرب كان دائما يسعى إلى تشجيع الهجرة والرفع من عدد المهاجرين "فمنذ عام 1968، تطلّع المغرب في خطته الخماسية إلى زيادة عدد المهاجرين منه لتخفيض عدد العاطلين عن العمل في سوق العمل المحلية، وجذب أكبر قدر ممكن من العملات الأجنبية بفضل التحويلات المصرفية التي ترفد الاقتصاد الوطني والاستفادة من عودة المهاجرين للارتقاء بمهارات القوى العاملة المحلية. وعندما أغلقت الدول الأوربية أبوابها في وجه الهجرة الدولية لم تتغير السياسة المغربية في ميدان الهجرة التي كانت تحاول التخفيف من حدة الطلب على سوق الشغل المغربي، إلا أن هذه السياسة كانت دائما تصطدم بسياسة معارضة للدول المستقبلية، فلئن كانت هذه الدول في مرحلة ما بعد الحرب العالمية الثانية إلى حدود السبعينات تنتهج سياسة مستقبلية للمهاجرين لحاجتها الماسة إلى الأيدي العاملة، وهذا ما كان يتوافق مع السياسة المغربية لتشجيع الهجرة، فإن المرحلة اللاحقة أي بعد منتصف السبعينات، اصطدمت السياسة المغربية المشجعة بسياسة حد من الدول المستقبلية. ويمكن القول إن السياسة المغربية تميزت بأمرين:

- التزام سياسة الصمت والدبلوماسية مع الدول المستقبلية في حالات الرفض والحد من تدفق المهاجرين.

- الرؤية البراغماتية للمهاجرين كمصدر للتحويلات المالية المهمة للاقتصاد الوطني.

4-الهجرة بالمغرب من سنة 1990 إلى اليوم:

إن التطورات التي عرفتها الهجرة المغربية إلى الخارج، وظهور أجيال جديدة ترعرعت في بلاد المهجر، وحصلت على جنسية بلدان الاستقبال، جعل المغرب أمام تحدٍّ من نوع خاص، وهو كيف يمكن له أن يضمن استمرارية علاقة هؤلاء المهاجرين ببلدهم، خصوصا وأن المغرب يراهن عليهم كثيرا في تقوية الاقتصاد الوطني. في هذا السياق ومحاولة لكسب التحدي جاءت فكرة تأسيس مؤسسة خاصة بالمهاجرين وهي مؤسسة الحسن الثاني.

إن مؤسسة الحسن الثاني للمغاربة المقيمين بالخارج والتي أعلن عن تأسيسها الملك الراحل بظهير شريف بتاريخ 13 يوليوز 1990، لمؤشر عن بلورة رؤية جديدة تستجيب لمتطلبات المرحلة وتحديات الهجرة المغربية إلى الخارج، ولذلك كان الهدف الأساس لهذه المؤسسة هو: "ضمان استمرار العلاقات الأساسية التي تربطهم بوطنهم وعلى مساعدتهم على تخطي الصعوبات التي تعترضهم بسبب اغترابهم.

و تواجه الهجرة المغربية تحديات أخرى تتعلق بدول دول الاستقبال التي صارت تجعل من الهجرة مشكلة تتدارس في كل اللقاءات التي تجمع المغرب بدول أوروبا. واستجابة لهذه التحديات الخارجية الجديدة كان ولا بد للمغرب أن يبلور خطابا متناسقا حول سؤال الهجرة. إن أي جواب لسؤال الهجرة بالمغرب لا يمكنه أن يتجاوز الاتحاد الأوربي، ذلك أن معظم المهاجرين في المغرب يقيمون بالديار الأوربية. ولذلك أسس المغرب خطابه على ثلاثة مبادئ رئيسة وهي:

-التوازن العالمي، والتضامن واحترام حقوق الإنسان، إن هذا النهج جعل المغرب يرفض المقاربة الأمنية التي يتعامل بها الاتحاد الأوروبي مع سؤال الهجرة، وطالب ببلورة رؤية شمولية أساسها المسؤولية المشتركة واحترام حقوق المهاجر.

إن هذا الخطاب الذي تبناه المغرب، وما فتئ يروجه في كل اللقاءات التي تجمعها ببلدان الاتحاد الأوروبي، يصر فيه المسؤولون المغاربة على عدم تجزئ مشكل الهجرة، إذ لا يمكن معالجة الهجرة السرية بغض النظر عن الحفاظ على حقوق ومنافع الجالية المغربية وتسويتها بصورة قانونية في بلدان أوروبية مختلفة.

إن هذا الدفاع المستميت للمغرب على حق الهجرة وتسوية وضعية المهاجرين المغاربة ليدل باللموس على أن المغرب لا يزال ينظر على الهجرة كخيار استراتيجي، لما يحققه من مكاسب من وراء تحويلات المهاجرين.

إن سياسة المغرب الانفتاحية على المهاجرين وإن بدأت مع تأسيس مؤسسة الحسن الثاني للجالية المغربية المقيمة في الخارج سنة 1990، إلا أنها ترسخت أكثر واتضحت ملامحها في السنوات الأخيرة، إذ ما فتئ يوجه خطابات للمسؤولين لتحديد سياستهم تجاه المغاربة المقيمين بالخارج، ونهج مقاربة تشاورية قائمة على المشاركة الفعلية لمختلف المعنيين في اقتراح الحلول الأنسب لها.

التوزيع الجغرافي والديموغرافي

للمهاجرين المغاربة في العالم

شهدت الهجرة المغربية دينامية خاصة ابتداء من سنوات الستينات.

"وإذا كانت التدفقات قد انخفضت كثافتها مع إغلاق الحدود وتغير سياسات الهجرة في بلاد أوروبا في منتصف السبعينات، فإنها ما زالت مستمرة باستراتيجيات جديدة وبتجاه بلاد أخرى، حيث إننا نجد المغاربة اليوم في كثير من بلدان العالم على اختلاف مدى الكثافة في هذا البلد أو ذاك، وهذا التحرك المكثف للمغاربة نحو بلدان العالم، حتى سموا من لدن الجهات الرسمية (أي الحكومة) مغاربة العالم. أدى إلى ارتفاع عدد المهاجرين المغاربة حيث ارتفع حجم الجالية المغربية بالخارج "من 160 ألف فرد عام 1968 إلى 680 ألف في عام 1982 إلى 1,943 مليون عام 1991 إلى 2,582 مليون عام 2002 إلى 3,089 مليون حسب التعداد القنصلي الأخير في 2004". ويوضح الجدول الآتي المتعلق بأعداد الجالية المغربية المقيمة بالخارج بحسب الدول والتطور الذي عرفته في العقد الأخير وبالضبط من سنة 1995 إلى 2007:

جدول رقم 1 يبين المغاربة المقيمين بالخارج حسب دول العالم 1993-2007

بلد الإقامة	1993	2007
ألمانيا	85 156	130 000
بلجيكا	145 363	285 000
اسبانيا	65 847	547 000
فرنسا	678 917	1 131 000

379 000	91 699	إيطاليا
278 000	164 546	هولندا
87 654	8 022	باقي الدول الأوروبية
2 837 654	1 239 550	مجموع أوروبا
80 000	54 576	الجزائر
28 000	9 000	السعودية
13 040	2 992	الإمارات العربية المتحدة
120 000	102 413	ليبيا
26 000	20 000	تونس
14 591	6 036	باقي الدول العربية
281 631	195 017	مجموع الدول العربية
4 037	731	مجموع آسيا وأستراليا
832	600	جنوب إفريقيا
1 971	1 060	كوتديفوار
832	229	الكابون
1900	544	السنغال
920	288	باقي الدول الإفريقية
6455	2 721	مجموع الدول الإفريقية
60 000	45 000	كندا
100 000	25 000	الولايات المتحدة الأمريكية
1 216	700	باقي دول أمريكا
161216	70700	مجموع دول أمريكا
3290993	1508719	المجموع

فكما هو واضح في الجدول أعلاه تبقى الهجرة المغربية مركزة خصوصا في الدول الأوروبية كفرنسا وألمانيا وبلجيكا وهولندا، فهذه الدول عرفت هجرة المغاربة إليها قديما أي منذ بداية القرن الماضي غير أن دولا كإيطاليا وإسبانيا لم تعرف الهجرة المغربية المكثفة إليها إلا في العقود الأخيرة، وتبقى نسبة ضئيلة هي التي تعيش في دول أوروبية أخرى كالدول الاسكندنافية وغيرها.

ولعل ما يفسر كثافة الهجرة المغربية إلى الدول الأوروبية هي الاتفاقيات التي أبرمها المغرب مع كل من "فرنسا في أول يونيو 1963 وألمانيا في 21 مايو 1963 ، بلجيكا في 17 فبراير 1964، هولندا 14 مايو 1969"¹. إلا أن تشديد أوروبا

¹ - خديجة المضاض، "المغرب: الإطار القانوني والمؤسسي المتعلق بالهجرة"، (بحث منشور في تقرير الهجرة المتوسطية 2005) ترجمة أنور مغيث، والتقرير جاء في إطار مشروع تعاون بشأن الاندماج الاجتماعي للمهاجرين الوافدين والهجرة وحركة الأشخاص بتمويل المفوضية الأوروبية - برنامج MEDA، ص: 205.

للإجراءات الخاصة بالهجرة دفع المغاربة إلى البحث عن وجهات جديدة للهجرة، وذلك ما تم بالفعل حيث هاجر المغاربة إلى دول الخليج وأمريكا وكندا كوجهات بديلة لأوروبا وذات جاذبية كبيرة وذلك لتماثل الوضع المادي تقريبا بين الدول الأوربية ودول الخليج وأمريكا وكندا. أما الدول الأخرى فرغم وجود مغاربة مهاجرين بها فتبقى دون أهمية كبيرة خصوصا إذا ما أردنا أن نربط هجرة هؤلاء بتنمية البلاد الأصلية وهذا هو أساس بحثنا.

التطورات التي عرفها المغاربة من حيث المستوى الدراسي والجنس

"كان المهاجرون المغاربة في أوروبا حتى بداية سنوات السبعينات يتشكلون أساسا من الرجال وحدهم شبابا وعزابا. وحاليا يسود بنية العائلة الزوجية المهاجرة وخصوصا الزوجين مع أطفال، وبحسب التحقيق حول المغاربة المقيمين بالخارج والذي تم عام 2000، كان هناك 78% من المهاجرين يبلغ عمرهم أقل من 30 سنة في لحظة الرحيل، 65% كانوا عزابا. وفي المقابل نجد اليوم 90% منهم يبلغ عمرهم 30 سنة، وأكثر من 86% منهم متزوجين. وفي حين أن 50% رحلوا وحدهم إلى الخارج، يعيش اليوم 65% حياة أسرية مع أطفال. نتج هذا التغيير في آن عن هجرة التجمع العائلي وعن الزيجات المختلطة في بلاد الهجرة"².

ويمكن القول إن الهجرة المغربية تميزت في بدايتها بالانفرادية والتشبيب والذكورية غير أن مع سياسة التجمع العائلي انضافت إلى الهجرة المغربية خصائص أخرى ممتثلة في تأنيث الهجرة والطفولة. ومع هاتين الخاصيتين اللتان انضافتا إلى الهجرة المغربية إلى الخارج، تحول مشروع الهجرة من مشروع مؤقت إلى مشروع هجرة دائمة بل حتى نهائية. "فلم يعد مشروع المهاجر هو (السفر من أجل العودة) ولكن (السفر من أجل البقاء). ومتوسط الإقامة في أوروبا ارتفع إلى ثلاثة أضعاف، فقد انتقل من 7 سنوات في منتصف سنوات 1970 إلى 20 سنة حاليا"³.

مما يجعلنا أمام مهاجرين اختاروا إقامة أخرى غير بلدهم الأصلي، ذلك أنهم تجنسوا بجنسيات بلدان الاستقبال، وحققوا فيها الاستقرار المادي، وهذا كله يعطيهم إحساس بالاندماج الكامل في دول الاستقبال حيث أثبت التحقيق الذي أجري سنة 2002 على عينة من المهاجرين أن "ثلثي المهاجرين (67,6%) من الذين تم معهم التحقيق لديهم شعور بأنهم مندمجون في البلاد التي استقبلتهم وهذا الشعور أقوى لدى النساء (83%)، اللاتي تضعف لديهن نية العودة إلى المغرب، منه لدى الرجال (67%)".

أما ما يخص المستوى التعليمي، فيلاحظ تحسن مهم في مستوى المهاجرين بين بداية الهجرة واليوم، فإنه إذا كان في البداية أكثر من يهاجر هم الأميون ومن تم كانت الأمية في صفوف المهاجرين كبيرة، فإن اليوم يلاحظ تراجع نسبة الأميين "إذا كان الأميون يشكلون حوالي 50% قبل سنوات 1960، فإنهم لا يمثلون أكثر من 20% أثناء النصف الثاني من السبعينيات وفيما بعد قلت هذه النسبة إلى حوالي 10% من المهاجرين، مستوى التعليم الابتدائي ارتفع خلال

² - محمد مغاري، "المغرب: البعد الديموغرافي للهجرات"، بحث منشور في تقرير الهجرة المتوسطية 2005، ترجمة أنور مغيث، ص: 185، مرجع سابق.

³ - Hamdouch, B, 2002. « La transformation de la migration internationale marocaine et le partenariat euro méditerranéen », Cahiers de recherches démographiques de l'INSEA.

قلا عن محمد مغاري، "المغرب: البعد الديموغرافي للهجرات"، مرجع سابق، ص: 185. استعملت الوساطة في النقل لعدم عثورني على المصدر.

نفس الفترة من 15,4% إلى 37,6% لينخفض بعد ذلك في سنوات 1980، 1990 لحساب مستويات تعليمية أكثر ارتفاعا. فمستوى التعليم الثانوي لم يكف عن الارتفاع فمن 8% قبل 1960 وصل إلى 44% عام 1990. وبدأ مستوى التعليم العالي في سنوات السبعينات بنسبة 2,4% ليرتفع بصورة ملحوظة ويصل إلى حوالي 16% أثناء العقدين الأخيرين⁴.

وهذا الارتفاع في مستوى التعليم العالي يفسره هجرة الطلبة المغاربة الذين يمتون دراستهم بالخارج، كما يفسره كذلك تعلم أبناء المهاجرين الذين ولدوا في بلاد المهجر أو رافقوا والديهم صغارا.

الجدول رقم 2 يبين مستوى التكوين المهني والتقني للمهاجرين بالخارج⁵

المستوى	وقت الهجرة	في الخارج
لاشيء	90.2	72.2
تكوين مهني	7.1	20.9
تكوين تقني	2.7	6.9
المجموع	100	100

أما ما يخص التأهيل المهني فقد عرف هو كذلك تحسنا مهما لدى المهاجرين، حيث كان مستوى التأهيل المهني لديهم ضعيفا أثناء هجرتهم "حيث لم يتلق سوى 10% من المهاجرين (الذين أجري معهم البحث) هذا النوع من التكوين المهني والتقني أثناء هجرتهم، وتضاعف ثلاث مرات بعد هجرتهم حيث ارتفع إلى 28%"⁶. ويوضح الجدول أدناه تطور مستوى التكوين المهني والتقني أثناء الهجرة وبعدها. كما أن تطور نسبة التأهيل في الوظيفة تحسنت كذلك بشكل كبير مع الهجرة والجدول أسفله يوضح هذا التطور:

الجدول رقم 3 يبين مستوى التأهيل في وظيفة المهاجر إبان هجرته وفي الخارج⁷

مستوى التأهيل	إبان الهجرة	في الخارج
بدون تأهيل	41.8	17.2
عامل متخصص	35.5	38.9
عامل مؤهل	2.8	17.0
تقني	2.1	4.6
مسؤول عن العاملين	0.6	4.0
إطار	1.3	5.1
آخر (عاطل، غير نشيط..)	15.9	13.2

⁴ الأرقام من Enquête sur les Marocains résidents à l'étranger نقلا عن محمد مغاري، مرجع سابق، ص: 185.

⁵ Bachir Hamdouch: les effets économiques de la migration internationale au Maroc, Le Maroc et les migrations, fondation friedrich Elbert p 55.

⁶ Bachir Hamdouch, « Les effets économiques de la migration internationale au Maroc ».

بحث منشور في تقرير أنجزته منظمة Fondation Friedrich Ebert تحت عنوان Le Maroc et les Migrations، ص: 54.

⁷ المرجع نفسه، والصفحة نفسها.

ونورد في الجدول أسفله التطور الذي عرفه المغاربة المقيمين بالخارج بحسب علاقة السن بالمستوى الدراسي ومدة الإقامة بالمهجر.

الجدول رقم 4 أرباب الأسر للمغاربة المقيمين بالخارج بحسب المستوى الدراسي، السن ومدة الإقامة ببلد الاستقبال⁸

العدد	المجموع	آخر	التعليم العالي	الثانوي السلك 2	الثانوي السلك 1	التعليم الأساسي	ما قبل التمدرس	دون مستوى	السن
67	100,0%	-	17,9%	31,3%	23,9%	14,9%	4,5%	7,5%	20-24
268	100,0%	4%	28,4%	27,6%	24,3%	10,8%	1,5%	7,1%	25-29
469	100,0%	2%	26,4%	25,8%	23,7%	14,7%	1,7%	7,5%	30-34
499	100,0%		25,3%	27,9%	20,2%	15,0%	2,6%	9,0%	35-39
396	100,0%	3%	27,0%	22,5%	15,2%	18,2%	2,8%	14,1%	40-44
315	100,0%	3%	18,1%	14,3%	15,6%	27,9%	5,7%	18,1%	45-49
309	100,0%	-	6,1%	13,3%	20,1%	25,6%	9,4%	25,6%	50-54
262	100,0%	4%	4,6%	11,1%	16,8%	25,2%	9,2%	32,8%	55-59
150	100,0%		2,0%	12,0%	8,7%	15,3%	18,0%	44,0%	60-64
63	100,0%			4,8%	6,3%	12,7%	22,2%	54,0%	65-69
28	100,0%			3,6%	-	10,7%	21,4%	64,3%	70&+
2826	100,0%	2%	18,9%	20,6%	18,6%	18,5%	5,5%	17,7%	المجموع
مدة الإقامة									
216	100,0%	5%	22,2%	25,0%	16,2%	17,6%	5,6%	13,0%	4-0 سنوات
514	100,0%	2%	22,6%	23,5%	22,2%	16,7%	2,7%	12,1%	5-9 سنوات
318	100,0%	-	20,4%	23,3%	24,5%	18,2%	2,8%	10,7%	10-14 سنة
527	100,0%	-	21,4%	23,3%	16,9%	21,8%	2,5%	14,0%	15-19 سنة
229	100,0%	9%	26,2%	18,3%	16,2%	18,8%	4,4%	15,3%	20-24 سنة
246	100,0%	-	24,0%	19,5%	19,1%	15,9%	6,1%	15,4%	25-29 سنة
435	100,0%	-	10,3%	16,8%	14,5%	19,8%	11,3%	27,4%	30-34 سنة
256	100,0%	-	9,0%	15,2%	20,3%	16,8%	8,2%	30,5%	35-39 سنة
89	100,0%	1,1%	7,9%	10,1%	12,4%	16,9%	15,7%	36,0%	40 سنة +&

⁸ -Bachir Hamdouch, « Les effets économiques de la migration internationale au Maroc ».

بحث منشور في تقرير أنجزته منظمة Fondation Friedrich Ebert تحت عنوان Le Maroc et les Migrations، المرجع سابق، ص 76.

2830	100,0%	2%	18,9%	20,6%	18,6%	18,5%	5,5%	17,7%	المجموع
------	--------	----	-------	-------	-------	-------	------	-------	---------

وثمة بحث آخر قامت به المندوبية السامية للتخطيط سنة 2005 يعطي تفاصيل أكثر حول المستوى التعليمي للمهاجرين بحسب دول الإقامة، ويكفي أن نورد هنا جدولاً يوضح هذا التطور الذي عرفه المستوى التعليمي للمهاجرين في مختلف بلدان أوروبا.

الجدول رقم 5 أرباب أسر المغاربة المقيمين بالخارج (%)
بحسب المستوى الدراسي وبلد الإقامة⁹

بلد الإقامة	دون مستوى	ما قبل المدرس	التعليم الأساسي	الثانوي السلك 1	الثانوي السلك 2	التعليم العالي	آخر	المجموع	العدد
إسبانيا	20,3	7,2	20,9	20,9	20,1	10,4	0,3	100,0	637
فرنسا	19,5	5,7	16,0	16,2	20,2	22,3	0,2	100,0	1238
ألمانيا	15,8	10,5	22,8	17,5	8,8	24,6		100,0	57
إيطاليا	12,9	1,4	24,6	23,0	23,9	14,1		100,0	418
بلجيكا	15,2	4,3	15,2	15,2	22,9	27,3		100,0	231
هولندا	14,5	8,7	16,4	21,3	18,4	20,8		100,0	207
أنكلترا	3,3	3,3	16,7	16,7	23,3	36,7		100,0	30
بلدان أوروبية أخرى	7,1	-	21,4	21,4	21,4	28,6		100,0	14
المجموع	17,7	5,5	18,5	18,8	20,6	18,9	0,2	100,0	2832
إسبانيا	25,8	29,3	25,4	25,3	21,9	12,3	40,0	22,5	
فرنسا	48,2	44,6	37,8	38,0	42,8	51,5	60,0	43,7	
ألمانيا	1,8	3,8	2,5	1,9	0,9	2,6	0,0	2,0	
إيطاليا	10,8	3,8	19,7	18,3	17,1	11,0	0,0	14,8	
بلجيكا	7,0	6,4	6,7	6,7	9,1	11,8	0,0	8,2	
هولندا	6,0	11,5	6,5	8,4	6,5	8,0	0,0	7,3	
أنكلترا	0,2	0,6	1,0	1,0	1,2	2,1	0,0	1,1	
بلدان أوروبية أخرى	0,2	0,0	0,6	0,6	0,5	0,7	0,0	0,5	
المجموع	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
العدد	500	157	524	526	584	536	5	2832	

⁹- Kamal MELLAKH Education et formation des marocains résidant à l'étranger: une voie pour l'intégration dans les sociétés d'accueil?, Les Marocains Résidant à l'Etranger, Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil, p : 75. les sociétés d'accueil?

وإذا ما حللنا الجدول بحسب بلدان الاستقبال فإننا نلاحظ ارتفاع غير المتعلمين في فرنسا (48,2%) وفي إسبانيا (25,8%) وبنسبة أقل في إيطاليا (10,8%)، كما أن المهاجرين من ذوي المستويات العالية مركزين بفرنسا (51,5%) وإسبانيا (12,3%) وبلجيكا (11,8%) وإيطاليا (11%) وبعدهم ألمانيا وهولندا. وإذا ما اعتبرنا عامل السن وعلاقته بالمستوى الدراسي فيبقى المهاجرون الأكبر سناً هم الأكثر من حيث ارتفاع نسبة الأمية.

حيث تصل نسبة الذين هم بدون تعليم في المهاجرين المستجوبين من سن 55 إلى 59 38% و 44% من الذين تتراوح أعمارهم ما بين 60 و 64 سنة و 54% من الذين تتراوح أعمارهم ما بين 65 و 69 سنة.

إن هذه الأرقام لتؤكد مدى التطور الذي عرفته الهجرة المغربية من حيث الخصائص الديموغرافية ومن حيث المستوى التعليمي والتأهيل المهني مما يجعلنا نؤكد أن الهجرة كانت عامل تنمية وتأهيل كبيرين بالنسبة للموارد البشرية المهاجرة من المغرب إلى بلدان أوروبا على الخصوص، ذلك أن معظم الأرقام التي اعتمدها كانت تخص بحوث أجريت على المهاجرين المغاربة بأوروبا إذن

المطلب الثالث: ملاحظات عن سياسة المغرب للهجرة

من خلال ما أوردناه في المطلبين الأول والثاني من هذا المبحث حول السياسة المغربية في مجال الهجرة، سواء السياسة القديمة أو الحديثة والإصلاحات التي عرفتها، فيمكن أن نورد هنا بعض الملاحظات العامة حول هذه السياسة سواء في صيغتها القديمة أو الحديثة. ولعل أول ما يمكن ملاحظته أن سياسة المغرب لم تخرج عن بعدين أساسيين للتعامل مع ملف الهجرة.

وهما بعد خارجي وبعد داخلي، ولنبدأ أولاً بإعطاء ملامح السياسة المغربية على المستوى الخارجي:

أولاً: البعد الخارجي

ارتبط في السياسة القديمة بعقد الاتفاقيات مع دول الاستقبال، وذلك لتشجيع الهجرة باعتبارها مورداً أساسياً للاقتصاد الوطني، كما ويتعلق بضمان استمرارية علاقة المهاجرين ببلدهم الأم من خلال شبكة القنصليات المغربية الموجودة بدول الاستقبال، وتأسيس وداديات العمال والتجار المغاربة بالخارج، كما أن استمرارية هذه العلاقة أكثر ما تظهر في مدن التحويلات المالية للمهاجرين إلى بلدهم المغرب، ولذلك أوجدت فروع للبنوك المغربية في العديد من مدن دول استقبال المهاجرين المغاربة.

مما يجعلنا نعتبر أن السياسة المغربية في مجال الهجرة تميزت على المستوى الخارجي برؤية نفعية، ترى في المهاجرين مورداً للعملة الصعبة، لا أقل ولا أكثر، في حين أن كل ما يتعلق بمشاكله في دول الاستقبال، والمرتبطة بمشاكل أبناء المهاجرين، ومشكل الهوية، واللغة، والاندماج، والعنصرية، لم تكن ضمن السياسة المغربية القديمة، وإن تُحَدِّث عنها على مستوى الخطابات الرسمية كشعارات.

أما في السياسة الحديثة فقد ارتبط البعد الخارجي بخطاب جديد "يتم بحقوق المهاجرين المغاربة في بلدان الإقامة، ودعمهم ضد التمييز العنصري والتمييز في الحقوق عبر تفعيل الاتفاقيات الثنائية المبرمة مع دول الإقامة وبالخصوص مع البلدان الأوربية"¹⁰.

إذا كان هذا على مستوى العلاقات مع دول الاستقبال، فإن البعد الخارجي في وجهه المتعلق بالجالية نفسها فإنه يحمل في طياته "الاهتمام بمقومات الهوية المغربية، الثقافية والدينية والحرص على استمراريتها ضامنا لاستمرار الارتباط بالوطن والدولة. يبدو واضحا أن الهدف من تفعيل استقرار الجالية وتعزيز ارتباطها بدول إقامتها، وتقوية دورها في دعم مصالح المغرب من موقعها ككلوبي مغربي فاعل وقوي، يمكن استعماله في الضغط والتأثير حول قضايا حيوية بالنسبة إلى المغرب، كموضوع الوحدة الترابية ومشاريع الشراكة مع الوحدة الأوربية وغيرها"¹¹.

لا شك أن هذا التغيير الحاصل مقارنة مع السياسة القديمة، العامل فيه هو مدى التطور الذي عرفه المهاجرون المغاربة بالخارج، فإذا كان المهاجرون قديما هم أناس بسطاء من حيث العلم ومن حيث الوعي، فإن العكس تماما مع الأجيال الجديدة، ومن ثم فلا يمكن لهذه الأجيال المتعلمة والمتزعة في ظل ديمقراطيات أوربية عريقة، أن تقبل بسياسة الرعاية التي تأمر فنتطبع، ولا يمكن أن تقبل بسياسة ترى فيهم جيوبهم فقط.

ثانيا: البعد الداخلي

إذا ما أردنا أن نفصل في ملامح السياسة الداخلية القديمة فإننا لا نجد الكثير ما يقال، سوى أن السياسة القديمة كانت تتعامل مع ملف الهجرة كملف أمني محض، حيث تم غلبة المقاربة الأمنية في التعامل مع المهاجرين، ويكفي أن نذكر مدى المعاناة التي كانت تعانيها الجالية المغربية إبّان رجوعها إلى بلدها المغرب في العطل، من تعامل فض وابتزاز من الجهات الأمنية في المغرب، ولعل هذا ما جعل الملك محمد السادس ينتقد السياسة القديمة ووصفها باستعمال مفهوم المخالفة في قراءة خطابه بأنها سياسة لا عقلانية وفيها تداخل وارتجالية وطغيان المقاربة الأمنية حيث قال في خطابه بمناسبة الذكرى الثانية والثلاثين للمسيرة الخضراء «إعادة التفكير العقلاني والمراجعة الجذرية...»، ولعل هذا ما دفع المسؤولين إلى بلورة سياسة جديدة للهجرة تميزت في بعدها الداخلي بالاهتمام بمساهمة المهاجرين المغاربة في تنمية المغرب الاقتصادية، إلى جانب دورها في تحديث المغرب والمساهمة في أورش التنمية والإصلاح.

إن أهم تغيير حصل على سياسة المغرب الحديثة في بعدها الداخلي هو تغيير النظرة القديمة إلى المهاجر باعتباره موردا للعملة الصعبة إلى نظرة ترى فيه مت دخلا في تنمية البلد الأم. إن نظرة كهذه لا شك أنها أكثر عمقا وأكثر إدراكا للدور الذي يمكن أن يقوم به المهاجرون لصالح بلدهم الأم. ولا شك أن رؤية كهذه لم تأت من فراغ وإنما جاءت في إطار مواكبة المستجدات الحاصلة على مستوى الطرح الفكري الخاص بالهجرة، إذ إن موضوع الهجرة وربط علاقة المهاجرين بتنمية بلدهم الأصلي، أقيمت فيه أبحاث عديدة ودراسات عميقة، بل وحتى تقارير لمنظمات دولية كالأمم المتحدة، كلها تؤكد

¹⁰ - جريدة المساء المغربية 2008/06/02 (الهجرة المغربية بين مقررات الحكومة وسياسة الدولة).

¹¹ - المرجع نفسه.

الدور الإيجابي الذي يمكن أن يقوم به المهاجرون في تنمية بلدانهم الأصلية، إذا ما أحسنت هذه الدول إدارة مهاجرين وإشراكهم كما يجب في مسلسل التنمية.

في هذا الإطار، جاءت السياسة الجديدة بوسائل وطرق عمل حديثة تنعني "التقرب إلى منظمات المهاجرين ومحاولة إيجاد شركاء لها للحوار بالمهجر وإنشاء يوم خاص للمهاجرين وخلق وزارة منتدبة لشؤون المهاجرين ذات كفاءة، إجراء حوارات مع الحكومات الغربية التي يتواجد فيها المهاجرون، تأقلم بعض القوانين المغربية ذات النزاع في مجال تطور الهجرة بين دول أوروبا والمغرب وإحداث مجلس أعلى للهجرة"¹².

رغم كل الإصلاحات المذكورة أعلاه، فإنه لا يعني أن سياسة المغرب في التعامل مع مهاجرين قد صارت سياسة كاملة، ومن تم فهي تلتقى استحسانا من المعنيين وهم المهاجرين، أبدا فالأمر ليس كذلك بل لقد انتقدت الكثير من المبادرات المتخذة والتشكيك في مدى حقيقة خدمتها للجالية المغربية المقيمة بالخارج، ولعل من آخر المبادرات التي لقيت هذا النقد والتشكيك هو تأسيس مجلس الجالية المغربية المقيمة بالخارج، ولعل أهم نقد وجه إلى هذا المجلس هو "عدم خضوع الأعضاء الذين سينتدبون أنفسهم كمثلي الجالية المغربية للانتخاب عليهم ديموقراطيا من طرف المهاجرين المعنيين"¹³، وهذا ما يشكك في شرعية تمثيلية هذا المجلس للجالية.

كما أن الإعلان الرسمي على إيجاد ممثلين للجالية بالبرلمان المغربي والتخلي عن الفكرة بعدها، أثار تساؤلات عديدة في صفوف الجالية المغربية بالخارج، حول مصداقية الإرادة في تمثيلية المهاجرين المغاربة حقيقة وإشراكهم في القرار السياسي. ويمكن في الأخير تسجيل الملاحظات الآتية:

- إن السياسة المغربية قديما وحديثا تعاملت مع المهاجرين انطلاقا من رؤية براغماتية ترى فيهم موارد للعملة الصعبة يقوي الاقتصاد الوطنية
 - التعامل مع ملف الهجرة من مقاربة أمنية تنعني كسب ولاء وإخلاص المغاربة في الخارج للدولة وحماية المغاربة في الخارج من أي أفكار سياسية أو دينية لا تخدم مصلحة الدولة، وهذا ما يلاحظ مؤخرا في التأطير الديني للمهاجرين المغاربة.
 - إن أهم إصلاح عرفته السياسة المغربية في ملف الهجرة هي تلك الرؤية التي تحاول ربط المهاجرين المغاربة بالمساهمة في تنمية بلدانهم الأصلي وهذه النقطة هي مدار بحثنا في الفصول القادمة.
- هذه أهم الملاحظات التي نراها ذات أهمية فيما يخص سياسة الهجرة بالمغرب

¹²- فريد بنقدور، "المجلس الأعلى للمهاجرين أية مشروعية وأية مصداقية تمثيلية؟" 2008/02/03، الجريدة الإلكترونية هسبريس <http://www.hespress.com/?browser=view&EgyxpID=4544>

¹³- فريد بنقدور، "المجلس الأعلى للمهاجرين أية مشروعية وأية مصداقية تمثيلية؟"، مرجع سابق.

المبحث الثالث: المؤسسات الفاعلة في مجال الهجرة بالمغرب

أوجد المغرب ميكانيزمات مؤسسية لتنفيذ سياسته في مجال الهجرة، ولعل من أهم المؤسسات الفاعلة في هذا الميدان نجد الوزارة المكلفة بالجالية المغربية المقيمة بالخارج، ومؤسسة الحسن الثاني للمهاجرين، والمجلس الأعلى للجالية، وسنحاول في هذا المبحث أن نقدم تعريفا مقتضبا بكل مؤسسة على حدة والأدوار التي تقوم بها، وذلك بتخصيص مطلب لكل مؤسسة.

المطلب الأول: الوزارة المكلفة بالجالية المغربية المقيمة بالخارج

"أنشئت أول وزارة تعنى بالمهاجرين بالمغرب، تحت اسم الوزارة المعتمدة لدى الوزير الأول المكلفة بالجالية المغربية في الخارج وذلك في يوليوز 1990، لكن تم استبدالها سنة 1995 بكتابة الدولة لدى وزير الشؤون الخارجية، وفي غشت سنة 1997 مع التعديل الوزاري اختفت كتابة الدولة والوزارة، حتى شتبر 2000 تم إعادة الوزارة المكلفة بالجالية المغربية المقيمة بالخارج".

والوزارة مكلفة أساسا بتنفيذ سياسة الحكومة المغربية تجاه المغاربة المقيمين بالخارج، ولتنسيق كل التدخلات التي تقوم بها الدولة المغربية مع دول الاستقبال.

كما أن لها دور آخر على المستوى الداخلي أي في المغرب وهو مصاحبة المهاجرين العائدين إلى المغرب على الاستقرار ومساعدتهم على الاستثمار، وبناءً على هذا التقسيم للأدوار الوزارية بين أدوار خارج المغرب وأدوار داخل المغرب، تم بلورة الاستراتيجية التي تعتمدها الوزارة حاليا وأوردتها هنا بدون تدخل مني كما هي على موقع الوزارة في الشبكة العنكبوتية:

"تمحور الاستراتيجية الجديدة لتدبير شأن المغاربة المقيمين بالخارج حول المحاور الرئيسية التالية :

- الدفاع عن مصالح المواطنين المغاربة أينما تواجدوا والنهوض بأوضاعهم الحقوقية والاجتماعية والإنسانية من أجل تحقيق مواطنتهم الكاملة وتسهيل اندماجهم وتعايشهم الايجابي مع المجتمعات المستقبلة؛
- المحافظة على الهوية الوطنية اللغوية والدينية والثقافية المغربية للأجيال الجديدة وترسيخ ارتباطها ببلدها الأصلي؛
- الإدماج الفعلي للمواطنين المغاربة المهاجرين في تدبير الحياة العامة وتدعيم انخراطهم الفعلي في أورش التنمية البشرية والاقتصادية والاجتماعية في المغرب .

على هذا الأساس بلورت الوزارة المكلفة بالجالية المغربية المقيمة بالخارج بتنسيق مع مختلف الأطراف المعنية، وفي مقدمتها وزارة الشؤون الخارجية والتعاون ومؤسسة الحسن الثاني للمغاربة القاطنين بالخارج، مخطط عمل على المدى القريب تسعى من خلاله التأسيس لإستراتيجية وطنية جديدة ومتناسقة لحسن تدبير مجال الجالية المغربية بالخارج، قوامها اعتبار المواطن المغربي بالخارج امتدادا إستراتيجيا للمجتمع المغربي، وطرفا فاعلا في بناء صرح المشروع الديمقراطي ورافعة أساسية من روافع التنمية الاقتصادية والبشرية.

مضامين هذا المخطط تهدف إلى إعطاء الأجوبة الآتية وتقديم الاقتراحات والحلول الأولية، ورصد المقاربات وتحديد الآليات والوسائل الكفيلة بكسب الرهانات والتحديات المطروحة على بلادنا إن على الصعيد الداخلي أو على مستوى بلدان الإقامة، وذلك بالارتكاز على التجارب المتميزة التي راكمتها العديد من السلطات والمؤسسات والهيئات المكلفة بقضايا الجالية المغربية بالخارج وطنيا ودوليا، والاعتماد أيضا على مجموعة من اقتراحات وكتابات ودراسات العديد من الفعاليات الجمعية والفكرية المعنية بهذا الحقل.

ويتوخى مخطط العمل هذا ما يلي:

على مستوى القضايا المرتبطة بمصالح المهاجرين المغاربة داخل وطنهم الأم:

- بناء سياسة وطنية جديدة خاصة بالمغاربة المقيمين بالخارج تقوم على أسس علمية حديثة ودراسات استشرافية، وترتكز على منهجية تشاركية ومندمجة ومقاربة شمولية ومتناسقة، سياسة إستراتيجية تمكن بلادنا من توضيح الرؤية وتحديد الأهداف، وإبراز الأولويات وصياغة الحلول، ووضع الوسائل والآليات التنفيذية لها، وتوضيح أدوار ومهام مختلف المتدخلين .
- مواكبة الإرادة الملكية السامية لمواصلة المسار التدريجي لتمكين المواطنين المغاربة بالخارج من ممارسة مواظمتهم الكاملة وضمان مشاركة ناجعة لهم في شتى مجالات الحياة الوطنية .
- الانخراط الفعال والوازن في تحسين جميع الجوانب المرتبطة بعملية العبور والاستقبال
- تحسين جودة الخدمات الإدارية وإيجاد حلول معقولة وملموسة للقضايا والصعوبات المرتبطة بالقطاعات و الإدارات المعنية .
- معالجة الشكايات والمنازعات الإدارية و القضائية بما يلزم من العناية والعمل بما يمكن من السرعة على إيجاد الحلول الملائمة لها .
- تحفيز وتشجيع التحويلات المالية للمهاجرين المغاربة .
- توفير الوسائل والآليات الكفيلة بانثاق جيل جديد من الاستثمارات للمغاربة المقيمين بالخارج .
- دعم وتشجيع انخراط المغاربة المقيمين بالخارج في العمل الاجتماعي وأوراش التنمية البشرية الهادفة إلى خلق الثروات وتحقيق الرفاه الاجتماعي والتربوي و الصحي .
- تعبئة الكفاءات الوطنية المهاجرة وتوظيف مداركها العلمية والمهنية لدعم إدماج المغرب في اقتصاد المعرفة .
- على مستوى القضايا المرتبطة بمصالح المواطنين المغاربة المهاجرين داخل بلدان الإقامة :
- تأهيل وتطوير برنامج تعليم اللغة العربية لأبناء الجالية المغربية بالخارج .

• وضع برنامج تدريجي لإقامة فضاءات ثقافية مغربية تهدف إلى تقوية الروابط الثقافية للأجيال الجديدة مع وطنهم الأم .

• إرساء برنامج مندمج ومتناسق للتوجيه الديني والتربية الإسلامية السليمة .

• تحيين ومراجعة الاتفاقيات الثنائية الخاصة بالجالية المغربية بالخارج وتطوير الآليات الدولية ذات الصلة .

• النهوض بحقوق المهاجرين المغاربة وتجاوز الصعوبات التي تعترض اندماج الأجيال الجديدة وتعايشهم الإيجابي بدول المهجر .

• دعم ومواكبة مخطط التأهيل القنصلي لوزارة الشؤون الخارجية والتعاون .

• وضع خطة عمل تشاركية مع الفاعلين الجمعيين المغاربة بالخارج تهدف إلى دعم تأهيل النسيج الجمعي والرقى بأدائه الاجتماعي والثقافي ودوره التنموي، وفق إطار للتعاون يقوم على أساس الشراكة والمسؤولية المتبادلة .

الإجراءات المواكبة والآليات التنفيذية لمخطط العمل:

لكسب وتحقيق المغرب لهذه الرهانات الإستراتيجية والتحديات الكبرى، حدد المخطط جملة من الإجراءات المواكبة والآليات التنفيذية المناسبة التي يتعين الإسراع باتخاذها، ومن أبرزها:

• وضع الميكانيزمات الملائمة لتحسين التنسيق الحكومي وتطوير آلياته، وتحقيق التكامل والانسجام بين عمل وبرامج وسياسات مختلف السلطات والمؤسسات والهيئات المكلفة بقضايا المهاجرين المغاربة .

• تأهيل الآليات المالية المرتبطة بقطاع الجالية المغربية بالخارج ورفع من الاعتمادات العمومية المخصصة، وتنمية للشراكة مع القطاع الخاص، والبحث عن وسائل تمويلية خارجية في إطار التعاون مع الدول والمنظمات الدولية ووكالات التنمية الدولية المهمة بمجال الهجرة .

• وضع وتنفيذ مخطط تواصل شمولي يهدف إلى تجسيد حقيقي لسياسة القرب، ويمكن من تقديم الإرشادات والخدمات الأساسية وتوفير مواكبة دائمة للأحداث والتطورات التي تعيشها بلادنا في مختلف المجالات .

• توسيع وتطوير مجالات التعاون الثنائي والشراكة الدولية سواء على مستوى علاقات المغرب مع حكومات بلدان الاستقبال والاتحاد الأوربي أو على مستوى علاقاته مع المنظمات الدولية والإقليمية ذات الصلة .

الدولية للتمكن بشكل علمي وموضوعي من إعادة إنعاش مجال الدراسات العلمية والأبحاث الميدانية المتعلقة بالهجرة المغربية¹⁴ للتدبير الحالي للهجرة المغربية" التفكير العقلاني والمراجعة الجذرية

¹⁴ - http://www.marocainsdumonde.gov.ma/index.php?option=com_content&task=view&id=52&Itemid=49

خالد أوعسو | Khalid Aweso *

الهجرة المغربية إلى فرنسا (1912-1974): أي موقع للشباب؟

Moroccan Emigration to France (1912-1974): The Position of Youth

ملخص: تهدف هذه الدراسة إلى إبراز خصوصية العلاقة التي جمعت المغرب وفرنسا من منظار مسألة الهجرة. وكانت هذه الأخيرة قد نشأت ونمت في اللحظة التي أضحى فيها المغرب جزءاً من السياسة العمومية الفرنسية الهادفة إلى حفظ أمنها وبناء اقتصادها ورعاية مصالحها الاستراتيجية. من هذا المنطلق، تقدم الدراسة صورة عن العناصر/المحددات التي صنعت الهجرة المغربية، وعن نماذجها، وعن موقع الشباب ضمن «خرائطيتها»، هذا من دون إغفال الإشارة إلى تمفصل التاريخي بالراهن، ما دام الأمر يتعلق بتيمة مركبة تجمع بين عناصر القطيعة؛ لكنها في الآن ذاته تحافظ على جزء كبير من «ثوابت» الاستمرارية.

الكلمات المفتاحية: الهجرة المغربية، «خرائطية» هجرة الشباب، سياسة فرنسا في الهجرة، القطيعة والثوابت

Abstract: The relationship uniting Morocco and France is analyzed in this paper through the lens of migration, a phenomenon that developed and grew during the establishment of the French Protectorate in Morocco. The French policy aimed to maintain its security, build its economy, and safeguard its strategic interests. From that perspective, the article presents a picture of the elements and parameters that created Moroccan emigration and of its patterns and the position of youth in its topology, whilst being careful not to overlook the historical and contemporary features of Moroccan emigration.

Keywords: Moroccan Emigration, Topology of Youth Migration, French Migration Policy

* باحث متخصص في الهجرة المغربية، حاصل على الدكتوراه في التاريخ المعاصر من جامعة محمد الخامس في الرباط.

Researcher specializing on Moroccan emigration with a PhD in contemporary history from Mohamed V University, Rabat.

تقديم

من المعلوم أن الهجرة طبعت حياة الكائنات الحية⁽¹⁾ بما في ذلك النوع الإنساني، إلى درجة أنها أضحت ظاهرة إنسانية انتظمت مع انتظام حياة الإنسان، واتسعت دائرتها باتساع دائرة اكتشافه مناطق المعمور، حتى إنه يمكن القول: إنها هي الأصل في كل تحرك فردي أو جماعي ما دام الإنسان، ومنذ سالف الأزمان، عرف بانتقاله من مجال جغرافي إلى آخر.

تعني الدلالة اللغوية والاصطلاحية للهجرة الخروج من أرض إلى أرض⁽²⁾، سواء أكان هذا الانتقال موقتاً أم دائماً⁽³⁾، وهو ما يطرح صعوبات بالنظر إلى وجود عناصر أخرى وثيقة الصلة، وإن كان من الصعب قياسها، لكن يستحسن أن تؤخذ في الاعتبار، وهي عناصر ذاتية واجتماعية وثقافية ترتبط بإحساس الفرد ونظرتة إلى عملية انتقاله⁽⁴⁾.

بناء على ما سلف، سأتناول هجرة المغاربة نحو فرنسا، في المرحلة المعاصرة، بوصفها أحد مظاهر علاقة الإنسان بالمجال.

أهمية الموضوع

كان من نتائج فرض الحماية الفرنسية في 30 آذار/مارس 1912، اعتبار المغرب قاعدة خلفية لتلبية حاجات فرنسا؛ الأمر الذي أدى إلى ميلاد حقيقي للهجرة المغربية التي تنامت عددياً واتسعت مجالياً وتباينت على مستوى نتائجها⁽⁵⁾.

الواقع أن هذا المنحى الذي حكم هجرة الحماية هو «نفسه» الذي رهن هجرة الاستقلال؛ الأمر الذي يفسر خصوصية العلاقة المغربية الفرنسية وقيمة الحضور الفرنسي في داخل الفضاء المغربي وعلى المستويات كلها⁽⁶⁾.

تتجلى إذاً أهمية الموضوع في قوته العلمية وقدرته على رسم صورة أخرى عن إنتاج العناصر الاجتماعية

(1) Oswald Spengler, *L'Homme et la technique*, Anatole A. Petrowsky (trad.), Les Essais 89, 5^{ème} éd. (Paris: Gallimard, 1958), pp. 40-46.

(2) أبو الفضل محمد بن مكرم بن منظور، لسان العرب، مج 6 (بيروت: دار صادر، 1997)، ص 306.

Paul Robert, *Le Nouveau petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (Paris: Dictionnaires Le Robert, 2001), p. 1266.

(3) Ibid.

(4) علي سكاك، «المهاجرون المغاربة في فرنسا وإشكالية الاندماج» (رسالة ماجستير في القانون العام، كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية، الرباط، 1994)، ص 6-8.

(5) Mustapha Belbah et Patrick Veglia, «Dossier: «Marocains de France et d'Europe»: Pour une histoire des Marocains en France», *Hommes et migrations*, no. 1242 (Mars - Avril 2003), p. 18.

(6) المكي بن الطاهر، «تاريخ هجرة المغاربة إلى الخارج»، ورقة مقدمة في: هجرة المغاربة إلى الخارج: ندوة عقدتها لجنة القيم الروحية والفكرية التابعة لأكاديمية المملكة المغربية، الناظور، 25-26 دو الحجة 1419 هـ/13.12 مايو 1999، سلسلة «الندوات» (الرباط: مطبوعات أكاديمية المملكة العربية المغربية، 2000)، ص 69-74.